

QUEBECOR

RAPPORT DE GESTION

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE	2
ACTIVITÉS ABANDONNÉES – QUEBECOR WORLD INC.	2
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2008	3
MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES PCGR	4
PARTICIPATION DANS LES FILIALES	7
COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007.....	8
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ	12
COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2008 ET 2007 ..	21
COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006.....	26
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE	33
INFORMATIONS ADDITIONNELLES	37
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES.....	68
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES	69

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Quebecor inc. (« Quebecor » ou la « Compagnie ») est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Media inc. (« Quebecor Media »), l'un des plus importants conglomerats de médias du Canada. Les filiales de Quebecor Media exercent leurs activités dans les secteurs suivants : Câblodistribution, Journaux, Télédiffusion, Loisir et divertissement, et Technologies et communications interactives. Quebecor Media déploie une stratégie de convergence qui s'appuie sur les synergies entre ses différentes propriétés médias.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES – QUEBECOR WORLD INC.

Le 21 janvier 2008, Quebecor World Inc. (« Quebecor World ») et ses filiales américaines se sont placées sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* au Canada. À la même date, les filiales américaines de Quebecor World se sont placées sous la protection du Chapitre 11 du *United States Bankruptcy Code*.

Ces procédures n'auront aucun impact significatif sur les activités d'exploitation de Quebecor Media.

À la date du dépôt des requêtes de Quebecor World en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* et du Chapitre 11, la Compagnie a conclu qu'elle n'exerçait plus de contrôle sur Quebecor World selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Par conséquent, le placement de la Compagnie dans Quebecor World n'est plus consolidé depuis le 21 janvier 2008, la valeur comptable de l'investissement de Quebecor dans Quebecor World a été ramenée à zéro et les activités de Quebecor World sont considérées comme des activités abandonnées aux fins des états financiers consolidés de Quebecor.

Les résultats d'exploitation de Quebecor World ont été redressés et sont présentés dans les états financiers sous le poste « Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées », tandis que les flux de trésorerie provenant de ces activités ont été redressés et sont présentés dans les états financiers sous le poste « Flux de trésorerie (utilisés pour) générés par les activités abandonnées ». De plus, les actifs et passifs de Quebecor World au 31 décembre 2007 ont été reclassés et présentés dans le bilan consolidé sous le poste « Actifs ou passifs liés aux activités abandonnées ».

Les résultats des activités abandonnées comprennent la perte nette de 17,7 M\$ (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle) enregistrée par Quebecor World pour la période allant du 1^{er} au 21 janvier 2008, comparativement à une perte nette de 1,24 G\$ (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle) en 2007.

Au 21 janvier 2008, le bilan consolidé de la Compagnie comprenait une insuffisance de l'actif net au montant de 761,3 M\$, représentant l'excédent des passifs et de la part des actionnaires sans contrôle se rapportant à Quebecor World sur les actifs de cette dernière. Au 21 janvier 2008, la Compagnie avait également des pertes nettes accumulées au cumul des autres éléments du résultat étendu d'un montant de 326,5 M\$, déduction faite des impôts sur le bénéfice, et représentant surtout des pertes de conversion accumulées sur devises attribuables à l'investissement net dans Quebecor World. Les résultats des activités abandonnées au premier trimestre 2008 comprennent un gain net de 399,7 M\$ correspondant à l'écart entre le renversement de l'insuffisance de l'actif net et le reclassement aux résultats des pertes nettes accumulées au cumul des autres éléments du résultat étendu à la date de déconsolidation au 21 janvier 2008, déduction faite de la diminution de 35,1 M\$ de l'actif d'impôts futurs relatif à l'investissement dans Quebecor World. Pour plus de détails, se référer à la note 2 aux états financiers consolidés de la Compagnie.

Dans le présent rapport de gestion, l'analyse des résultats d'exploitation des secteurs d'activité de Quebecor ne tient compte que des activités d'exploitation poursuivies.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2008

- Acquisition par Quebecor Media, pour une contrepartie en espèces de 554,6 M\$, de 17 licences lui permettant d'exploiter un réseau de services de téléphonie sans fil évolués (« SSFE ») d'une capacité de 40 MHz partout au Québec, à l'exception de l'Outaouais, et de certaines autres régions du Québec, où les capacités acquises sont respectivement de 20 MHz et de 50 MHz. Les 17 licences d'exploitation acquises couvrent également l'est de l'Ontario et Toronto pour des capacités respectives de 20 MHz et de 10 MHz.
 - 10 septembre 2008 : Quebecor Media confirme son intention d'investir entre 800,0 M\$ et 1,00 G\$ dans son réseau de SSFE au cours des quatre prochaines années et précise que ces montants englobent les coûts de réalisation de son réseau au Québec, les pertes liées aux opérations prévues dans les premières années de commercialisation ainsi que les déboursés de 554,6 M\$ déjà réalisés pour l'acquisition des 17 licences d'exploitation.
 - Quebecor Media projette de financer ses investissements futurs dans son réseau de SSFE à même ses fonds générés par l'exploitation et les disponibilités sur ses facilités de crédit. Quebecor Media ne prévoit pas que les conditions actuelles difficiles sur les marchés financiers auront un impact négatif important sur la réalisation de son plan d'affaires. La mise en service du réseau de SSFE est prévue d'ici une période de 9 à 15 mois.
 - Rappelons que ces fréquences permettront ultimement à sa filiale Vidéotron ltée (« Vidéotron ») d'offrir sur son propre réseau un service de téléphonie sans fil comparable à ce qui est offert dans les pays les plus avancés dans ce domaine, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions évoluées sur ces appareils mobiles aussi appelés cellulaires intelligents.
- Au quatrième trimestre 2008, la clientèle de l'ensemble des services de télédistribution du secteur Câblodistribution a connu une croissance pour un quatorzième trimestre consécutif, soit depuis le troisième trimestre 2005. Depuis ce trimestre, la clientèle de l'ensemble des services de télédistribution est passée de 1 443 100 à 1 715 600 clients, soit une hausse de 272 500 clients (18,9 %).
- Le 7 novembre 2008, Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Quebecor Media, est nommé président et chef de la direction de Corporation Sun Media. Intégration, sous son leadership, de Corporation Sun Media et de Canoë inc. (« Canoë ») afin de maximiser les occasions de croissance et de synergies, ainsi que d'accélérer la migration de l'information et des contenus générés par les différentes publications de Quebecor Media vers les supports multiplateformes.
- L'environnement financier et économique difficile, qui affectait certains secteurs d'activité de la Compagnie à la fin du quatrième trimestre 2008, a été un élément déclencheur du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des marques de commerce de ses publications dans les secteurs Journaux, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. À la suite des résultats préliminaires du test, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale, a été inscrite aux livres, principalement dans le secteur Journaux (345,3 M\$ déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle).
- Le spectacle de Céline Dion, présenté le 22 août 2008 et spécialement conçu pour les célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec, a été visionné par près de 130 000 téléspectateurs qui ont téléchargé la version intégrale de ce spectacle en direct (télé à la carte) ou en différé (vidéo sur demande). Il s'agit de l'un des plus grands succès de l'histoire de la télévision à la carte et de la vidéo sur demande au Canada.
- Le 18 juillet 2008, le secteur Câblodistribution de Quebecor Media a franchi le cap du million de clients à ses services d'accès Internet par câble. De plus, au quatrième trimestre 2008, le secteur Câblodistribution a enregistré une hausse de 50 600 clients à son service illico télé numérique, ce qui représente la plus forte croissance trimestrielle de clientèle en nombre absolu depuis le lancement de ce service en 1999.
- Le 2 juin 2008, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a racheté 3 000 642 actions classe B dans le cadre de son offre de rachat importante auprès des actionnaires déposée le 31 mars 2008 et révisée le 14 mai 2008, pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$. À la suite de cette transaction, la participation de Quebecor Media dans Groupe TVA est passée, sur une base de pourcentage économique, de 45,24 % à 50,90 %, au 31 décembre 2008.

- Le 15 avril 2008, Vidéotron a émis des billets de premier rang d'un capital global de 455,0 M\$US pour un produit net de 447,8 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 9,125 % (taux effectif de 9,375 %) et viennent à échéance le 15 avril 2018.
- Le 7 avril 2008, Vidéotron a conclu des modifications visant sa facilité de crédit garantie de premier rang aux termes desquelles les engagements en vertu de cette facilité de crédit ont été portés de 450,0 M\$ à 575,0 M\$ et l'échéance prorogée jusqu'en avril 2012. En outre, sous réserve de certaines conditions, Vidéotron pourra bénéficier d'un engagement additionnel de 75,0 M\$, ce qui porterait l'engagement total à 650,0 M\$.
- Le 26 février 2008, Quebecor Media faisait l'acquisition des actions ordinaires de Nurun inc. (« Nurun ») qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$. À la suite de cette transaction, Nurun est devenue une filiale à part entière de Quebecor Media et l'inscription de ses actions à la Bourse de Toronto a été radiée.

MESURES NON NORMALISÉES EN VERTU DES PCGR DU CANADA

Pour évaluer son rendement financier, la Compagnie utilise certaines mesures qui ne sont pas calculées selon les PCGR du Canada. Elle utilise ces mesures financières hors PCGR, telles que le bénéfice d'exploitation, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie des secteurs, les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation et le revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), car elle estime qu'elles donnent une bonne représentation de son rendement. La méthode de calcul des mesures financières hors PCGR de la Compagnie peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres sociétés.

Bénéfice d'exploitation

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Compagnie définit le bénéfice ou la perte d'exploitation, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette), conformément aux PCGR du Canada, comme le bénéfice net (la perte nette) avant l'amortissement, les frais financiers, le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la perte sur refinancement de dettes, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, les impôts sur le bénéfice, la part des actionnaires sans contrôle et les résultats liés aux activités abandonnées. Le bénéfice d'exploitation, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou de l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction de la Compagnie estime que le bénéfice d'exploitation est un instrument utile d'évaluation du rendement. La Compagnie se sert du bénéfice d'exploitation pour évaluer le rendement de ses investissements dans Quebecor Media. La direction et le conseil d'administration de la Compagnie utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Compagnie que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation des actifs corporels ou d'amortissement de certains actifs incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou les activités d'investissement de la Compagnie et de ses différents secteurs d'activité. En outre, le bénéfice d'exploitation est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative de la Compagnie. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Compagnie. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation, sont également utilisées par la Compagnie. De plus, des mesures comme le bénéfice d'exploitation sont fréquemment utilisées par les membres de la communauté financière pour analyser et comparer le rendement d'entreprises dans les secteurs où la Compagnie est active. La définition du bénéfice d'exploitation de la Compagnie peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente la conciliation du bénéfice d'exploitation avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés de Quebecor.

Tableau 1

**Conciliation du bénéfice d'exploitation présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés
(en millions de dollars canadiens)**

	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation :			
Câblodistribution	797,2 \$	642,7 \$	512,5 \$
Journaux	227,1	232,8	217,7
Télédiffusion	66,3	59,4	42,1
Loisir et divertissement	20,5	27,0	19,3
Technologies et communications interactives	5,1	2,8	7,5
Siège social	4,8	(15,4)	(10,6)
	1 121,0	949,3	788,5
Amortissement	(320,0)	(291,0)	(261,5)
Frais financiers	(299,1)	(253,3)	(242,3)
Gain sur réévaluation et conversion des instruments financiers	17,8	137,0	15,9
Restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(54,6)	(11,2)	(16,7)
Perte sur refinancement de dettes	—	(1,0)	(342,6)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(671,2)	(5,4)	(180,0)
Impôts sur le bénéfice	(139,9)	(91,5)	66,6
Part des actionnaires sans contrôle	150,0	(160,3)	77,6
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	383,3	(1 241,8)	0,6
Bénéfice net (perte nette)	187,3 \$	(969,2) \$	(93,9) \$

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Compagnie définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net (la perte nette), conformément aux PCGR du Canada, comme le bénéfice net (la perte nette) avant le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, la perte sur refinancement de dettes, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels et les résultats liés aux activités abandonnées, déduction faite des impôts sur le bénéfice et de la part des actionnaires sans contrôle. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux PCGR du Canada. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les PCGR du Canada. La direction estime que le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est une mesure utile pour fournir une indication de la rentabilité à long terme des activités d'exploitation de la Compagnie en éliminant l'effet des éléments inhabituels ou non récurrents. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente la conciliation du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés de Quebecor.

Tableau 2

**Conciliation du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net (la perte nette) divulgué(e) aux états financiers consolidés
(en millions de dollars canadiens)**

	Exercices terminés les 31 décembre			Trois mois terminés les 31 décembre	
	2008	2007	2006	2008	2007
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	178,8 \$	133,7 \$	97,7 \$	60,7 \$	37,5 \$
Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers	17,8	137,0	15,9	(25,8)	96,4
Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(54,6)	(11,2)	(16,7)	(50,3)	3,5
Perte sur refinancement de dettes	–	(1,0)	(342,6)	–	(1,0)
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(671,2)	(5,4)	(180,0)	(671,2)	(5,4)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements ¹	3,8	14,2	137,9	7,3	5,7
Part des actionnaires sans contrôle afférente aux ajustements	329,4	5,3	193,3	335,6	2,6
Bénéfice (perte) lié(e) aux activités abandonnées	383,3	(1 241,8)	0,6	–	(1 101,8)
Bénéfice net (perte nette)	187,3 \$	(969,2) \$	(93,9) \$	(343,7) \$	(962,5) \$

¹ Y compris l'impact de la majoration du taux d'imposition, dans le cadre de la planification fiscale, applicable sur les avantages fiscaux ajustés.

Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le bénéfice d'exploitation, moins les acquisitions d'immobilisations, plus les produits de l'aliénation d'éléments d'actif. La Compagnie utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidité générés par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux PCGR du Canada. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont considérés comme un indicateur important de liquidité et sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. Lorsque la Compagnie utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs, elle fournit une conciliation avec le bénéfice d'exploitation dans la même section du rapport.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs (le bénéfice d'exploitation, moins les acquisitions d'immobilisations, plus les produits de l'aliénation d'éléments d'actif) moins la portion monétaire des frais d'intérêts et de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, plus ou moins les impôts exigibles (récupérations d'impôts), les autres encaissements (déboursés) et la variation nette des actifs et passifs d'exploitation. La Compagnie utilise les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation comme indicateur de liquidité générés par la filiale Quebecor Media. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation représentent les fonds disponibles dans Quebecor Media pour les

acquisitions d'entreprises, le paiement de dividendes et le remboursement de la dette à long terme. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation ne sont pas une mesure de liquidité établie conformément aux PCGR du Canada. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidité. Les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation sont considérés comme un indicateur important de liquidité et sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de Quebecor Media. La définition des flux de trésorerie libres liés à l'exploitation de la Compagnie peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Lorsque la Compagnie utilise les flux de trésorerie libres liés à l'exploitation, elle présente dans la même section du rapport une conciliation avec la mesure comptable la plus proche calculée selon les PCGR du Canada.

Revenu mensuel moyen par abonné

Le RMPA est un indicateur utilisé dans l'industrie afin de mesurer les revenus mensuels moyens générés pour le câble, l'accès Internet et la téléphonie par câble et sans fil pour chaque abonné. Le RMPA n'est pas une mesure établie conformément aux PCGR du Canada et la définition et la méthode de calcul utilisées par la Compagnie peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises. La Compagnie calcule le RMPA en divisant ses revenus combinés de télévision par câble, d'accès Internet et de téléphonie par câble et sans fil par le nombre moyen d'abonnés de base durant la période considérée, et divise ensuite ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

PARTICIPATION DANS LES FILIALES

Quebecor inc. détient une participation de 54,7 % dans Quebecor Media. Le tableau 3 présente les participations détenues par Quebecor Media dans les actions de participation de ses propres filiales au 31 décembre 2008.

Tableau 3

Participations de Quebecor Media inc. (directement ou indirectement) dans ses principales filiales au 31 décembre 2008

	Pourcentage économique	Pourcentage des droits de vote
Vidéotron ltée	100,0 %	100,0 %
Corporation Sun Media	100,0 %	100,0 %
Osprey Media Publishing Inc.	100,0 %	100,0 %
Canoë inc.	93,2 %	99,9 %
Groupe TVA inc.	50,9 %	99,9 %
Groupe Archambault inc.	100,0 %	100,0 %
Groupe Sogides inc.	100,0 %	100,0 %
Les Éditions CEC inc.	100,0 %	100,0 %
Nurun inc.	100,0 %	100,0 %

Les participations détenues par Quebecor Media n'ont pas varié de façon significative au cours des trois dernières années, à l'exception de l'acquisition, en 2007, de toutes les parts en circulation d'Osprey Media Publishing Inc. (« Osprey Media ») pour une contrepartie totale en espèces de 414,4 M\$ (exclusion faite des éléments de passif pris en charge), de l'acquisition, au premier trimestre 2008, des actions ordinaires de Nurun qui n'étaient pas déjà détenues pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$, et du rachat par Groupe TVA, au deuxième trimestre 2008, de 3 000 642 actions classe B pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$. À la suite de cette dernière transaction, la participation de Quebecor Media dans Groupe TVA, sur une base de pourcentage économique, est passée de 45,24 % à 50,90 %, au 31 décembre 2008. Par ailleurs, la participation de Quebecor Media dans Canoë est passée de 92,5 % à 93,2 %.

COMPARAISON DES EXERCICES 2008 ET 2007

Analyse des résultats consolidés de Quebecor inc.

Revenus de 3,73 G\$, en hausse de 364,2 M\$ (10,8 %).

- Augmentation dans les secteurs Câblodistribution (251,6 M\$ ou 16,2 % des revenus du secteur) due à la hausse de la clientèle à l'ensemble des services, Journaux (107,5 M\$ ou 10,0 %) en raison surtout de l'impact de l'acquisition d'Osprey Media, Télédiffusion (21,2 M\$ ou 5,1 %) et Technologies et communications interactives (7,6 M\$ ou 9,3 %).
- Diminution dans le secteur Loisir et divertissement (27,9 M\$ ou -8,5 %).

Bénéfice d'exploitation de 1,12 G\$, en hausse de 171,7 M\$ (18,1 %).

- Progression dans les secteurs Câblodistribution (154,5 M\$ ou 24,0 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Télédiffusion (6,9 M\$ ou 11,6 %) et Technologies et communications interactives (2,3 M\$ ou 82,1 %).
- Diminution dans les secteurs Loisir et divertissement (6,5 M\$ ou -24,1 %) et Journaux (5,7 M\$ ou -2,4 %).
- Écart défavorable de 37,4 M\$ (dont 29,0 M\$ dans le secteur Câblodistribution et 8,4 M\$ dans le secteur Télédiffusion) lié à la comptabilisation, en 2008, d'une provision pour les droits de licence de la partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC ») à la suite de la décision rendue, le 29 avril 2008, par la Cour d'appel fédérale de renverser le jugement de la Cour fédérale relativement à ces coûts. Le jugement de la Cour fédérale était favorable à Quebecor Media et avait entraîné un renversement, au troisième trimestre 2007, de la provision courante des droits de licence de la partie II (pour plus de détails, voir également ci-dessous « Droits de licence de la partie II » dans l'analyse des résultats des secteurs Câblodistribution et Télédiffusion).
- Malgré la hausse du bénéfice d'exploitation en 2008, la juste valeur de Quebecor Media, établie en fonction de comparables sur le marché, a connu une baisse en 2008 contre une hausse en 2007. Ces variations de la juste valeur de Quebecor Media ont entraîné un écart favorable de 59,1 M\$ de la charge d'options d'achat d'actions consolidée, dont 40,6 M\$ dans le secteur Câblodistribution et 14,7 M\$ dans le secteur Journaux.
- La charge d'options d'achat d'actions au niveau corporatif de Quebecor a été favorable de 17,2 M\$.
- Si l'on exclut le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media et l'impact lié à la charge d'options consolidée, et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licence de la partie II, la hausse du bénéfice d'exploitation s'est établie à 11,6 % en 2008, contre 16,9 % en 2007.

Bénéfice net de 187,3 M\$ (2,91 \$ par action de base) en 2008, contre une perte nette de 969,2 M\$ (15,07 \$ par action de base) en 2007.

- Cet écart favorable de 1,16 G\$ (17,98 \$ par action de base) s'explique surtout par :
 - la variation favorable de 1,63 G\$ des résultats d'exploitation des activités abandonnées ;
 - l'augmentation de 171,7 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancées en partie par :

- l'inscription au quatrième trimestre 2008 d'une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant de 671,2 M\$, dont 631,0 M\$ sans incidence fiscale, principalement dans le secteur Journaux (361,1 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle) ;
- la diminution de 119,2 M\$ du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers ;
- l'augmentation de 48,4 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice ;
- la hausse de 45,8 M\$ des frais financiers ;

- la hausse de 43,4 M\$ de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux ;
- l'augmentation de 29,0 M\$ de la charge d'amortissement.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 178,8 M\$ en 2008 (2,78 \$ par action de base), contre 133,7 M\$ (2,08 \$ par action de base) en 2007, soit une hausse de 45,1 M\$ (0,70 \$ par action de base), ou de 33,7 %.

Charge d'amortissement de 320,0 M\$, soit une hausse de 29,0 M\$ expliquée par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2007 et en 2008, en particulier dans les secteurs Câblodistribution et Journaux, et par l'acquisition d'Osprey Media.

Frais financiers de 299,1 M\$, en hausse de 45,8 M\$.

- Cette augmentation est surtout attribuable à l'impact de la hausse du niveau moyen d'endettement pour une augmentation des frais d'intérêts de 47,3 M\$.
- La hausse du niveau moyen d'endettement de Quebecor et ses filiales en 2008 s'explique principalement par :
 - le financement, en avril 2008, de l'acquisition de licences de SSFE pour une contrepartie en espèces de 554,6 M\$;
 - le financement, à compter d'août 2007, de l'acquisition d'Osprey Media pour une contrepartie totale de 414,4 M\$ (exclusion faite des éléments de passif pris en charge) ;
 - les éléments de passif pris en charge totalisant 161,8 M\$ dans le cadre de l'acquisition d'Osprey Media en août 2007 ;
 - le financement du remboursement, en octobre 2007, du passif de 106,0 M\$ lié aux instruments financiers afférents à la facilité de crédit à terme « B » de Corporation Sun Media ;
 - le financement du remboursement, en juillet 2007, du Montant additionnel à payer pour une contrepartie totale de 127,2 M\$.

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 17,8 M\$, contre un gain de 137,0 M\$ en 2007.

- Cet écart défavorable de 119,2 M\$ s'explique par :
 - l'enregistrement d'un gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des débetures échangeables et d'un placement de portefeuille de 21,5 M\$ en 2008, contre un gain non réalisé de 146,9 M\$ en 2007, soit un écart défavorable de 125,4 M\$.

Contrebalancé en partie par :

- l'enregistrement d'une perte de 5,2 M\$ sur le Montant additionnel à payer en 2007 (aucune en 2008).

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 54,6 M\$ en 2008, contre 11,2 M\$ en 2007.

- En 2008, le secteur Journaux a inscrit une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 33,3 M\$. Le secteur Journaux est présentement confronté à de profondes transformations qui visent l'ensemble de l'industrie des journaux depuis quelques années, jumelé à un environnement économique difficile qui affecte ses revenus publicitaires. Dans ce contexte, Quebecor Media a mis en œuvre, en décembre 2008, un programme de réduction de ses effectifs dans le cadre d'un vaste projet de restructuration des activités de son secteur Journaux dans l'ensemble du Canada. En outre, les charges pour la restructuration de 2008 et de 2007 ont trait au projet d'acquisition de nouvelles presses et aux programmes de réduction volontaire d'effectifs et de rationalisation de l'étape de collecte de l'information dans le secteur Journaux. En 2008, Quebecor Media a également enregistré une charge pour restructuration totalisant 2,3 M\$ dans certains autres secteurs.

- Au quatrième trimestre 2008, Quebecor Media a conclu que les mesures de restructuration ainsi que la perte d'un important contrat d'impression devaient déclencher la mise en œuvre de tests de dépréciation et que certains actifs à long terme devaient subir une dépréciation. En conséquence, une charge hors caisse de dépréciation au montant total de 19,1 M\$ a été inscrite relativement à des immeubles, de l'équipement et de la machinerie.

Charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant total de 671,2 M\$ en 2008, contre 5,4 M\$ en 2007.

- L'environnement financier et économique difficile qui affectait certains secteurs d'activité de la Compagnie à la fin du quatrième trimestre 2008 a été un élément déclencheur du test de dépréciation de l'écart d'acquisition et des marques de commerce de ses publications dans les secteurs Journaux, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. À la suite des résultats préliminaires du test, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale (345,3 M\$ déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle), a été inscrite aux livres, dont 595,0 M\$ dans le secteur Journaux, 10,0 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 26,0 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives. De plus, Quebecor Media a enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications de 40,2 M\$ (15,8 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle).
- Pour effectuer la deuxième étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition, la juste valeur de l'écart d'acquisition est déterminée de la même manière que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La Compagnie répartit la juste valeur d'une unité d'exploitation entre tous les éléments d'actif et de passif identifiables de cette unité, qu'ils soient constatés séparément ou non, et l'excédent de la juste valeur sur les valeurs attribuées aux éléments d'actif et de passif identifiables de l'unité d'exploitation représente la juste valeur de l'écart d'acquisition. Au cours de la deuxième étape du test, une juste valeur estimative de 675,0 M\$ a été répartie entre les actifs incorporels, notamment les marques de commerce de publication et les relations clients, sans comptabilisation aux livres, représentant un excédent estimatif de 340,0 M\$, déduction faite des impôts futurs, sur la valeur comptable des actifs incorporels correspondants. Une tranche moins importante de la juste valeur des unités d'exploitation a donc été attribuée à l'écart d'acquisition. Par conséquent, l'ampleur de la dépréciation estimative de l'écart d'acquisition était largement supérieure à la dépréciation totale de la valeur aux livres des unités d'exploitation.

Charge d'impôts sur le bénéfice de 139,9 M\$, contre 91,5 M\$ en 2007.

- L'écart défavorable de 48,4 M\$ s'explique surtout par :
 - la combinaison défavorable en 2008 des taux d'impôts sur les différentes composantes des gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés pour un montant défavorable de 39,3 M\$. La combinaison de taux avait été plutôt favorable en 2007 ;
 - l'enregistrement, en 2007, de l'incidence favorable estimée à 30,5 M\$ de la baisse des taux d'imposition adoptée par le gouvernement fédéral du Canada ;
 - la reconnaissance, en 2007, d'avantages fiscaux totalisant 10,5 M\$ relativement à l'adoption, en troisième lecture par le gouvernement fédéral du Canada, d'un multiple supérieur de conversion en pertes autres qu'en capital des avantages fiscaux liés aux impôts de la partie VI.1. Ces avantages fiscaux, qui avaient été acquis de Quebecor World, avaient trait à des impôts que les entreprises doivent verser sur les dividendes privilégiés payés au cours d'un exercice financier.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la baisse du bénéfice avant impôts sur le bénéfice.

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media inc.

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Media ont totalisé 264,4 M\$ en 2008, contre des flux de 289,5 M\$ en 2007 (tableau 4).

- Cet écart défavorable de 25,1 M\$ s'explique principalement par :
 - une augmentation de 51,0 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation expliquée surtout par les déboursés de 94,1 M\$ effectués à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions, contrebalancée en partie par la diminution des débiteurs et la hausse des créditeurs et frais courus ;
 - une augmentation de 58,6 M\$ des acquisitions d'immobilisations, principalement due aux investissements du secteur Câblodistribution dans son réseau et à la réalisation de la deuxième phase du projet d'acquisition de nouvelles presses ;
 - une augmentation de la portion monétaire des frais d'intérêts de 41,4 M\$ principalement attribuable à l'impact de la hausse du niveau d'endettement ;
 - la hausse de 24,3 M\$ de la portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.
- Partiellement contrebalancées par :
- la hausse de 155,6 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Tableau 4 : Quebecor inc.

Flux de trésorerie libres liés à l'exploitation des activités poursuivies de la filiale Quebecor Media inc. (en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs :			
Câblodistribution	396,3 \$	314,7 \$	210,5 \$
Journaux	142,0	118,3	100,0
Télédiffusion	44,5	43,2	33,4
Loisir et divertissement	13,1	24,2	16,1
Technologies et communications interactives	1,5	(0,5)	5,7
Siège social et autres	0,5	1,4	7,8
	597,9	501,3	373,5
Portion monétaire des frais d'intérêts ¹	(266,7)	(225,3)	(402,9)
Portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux	(35,5)	(11,2)	(16,7)
Impôts exigibles	(12,7)	(11,3)	(5,4)
Autres	(0,3)	3,3	(0,1)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	(18,3)	32,7	(22,2)
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies	264,4 \$	289,5 \$	(73,8) \$

¹ Intérêts sur la dette à long terme et autres frais d'intérêts, moins les intérêts capitalisés sur les acquisitions d'immobilisations et actifs incorporels.

Tableau 5

Conciliation des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media inc.
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies (tableau 4)	264,4 \$	289,5 \$	(73,8) \$
Acquisitions d'immobilisations	527,3	468,7	435,5
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	(5,7)	(6,1)	(9,4)
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies	786,0 \$	752,1 \$	352,3 \$

ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Secteur Câblodistribution

Le secteur Câblodistribution de Quebecor Media est, par l'entremise de Vidéotron, le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième du Canada, en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie, qui rejoint 2 542 900 résidences, lui permet de desservir quelque 1 888 600 clients. Au 31 décembre 2008, Vidéotron comptait 1 715 600 clients à ses services de télédistribution, dont 927 300 clients à illico télé numérique. En outre, l'entreprise est active dans le domaine du développement multimédia interactif et est un fournisseur de services Internet, avec 1 070 400 clients à ses services d'accès Internet par modem câble et téléphonique, ainsi que 852 000 clients à son service de téléphonie par câble. De plus, elle compte 63 400 lignes à son service de téléphonie sans fil. Quebecor Media investit présentement dans son réseau de SSFE. Ce réseau offrira un service de téléphonie sans fil, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions évoluées disponibles sur ces appareils mobiles qui sont aussi appelés cellulaires intelligents. Vidéotron comprend également le Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution. Enfin, Vidéotron est présente dans la location et la vente au détail de DVD, de vidéocassettes et de jeux vidéo par l'intermédiaire de sa filiale Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron »).

Résultats d'exploitation de l'exercice 2008

Revenus de 1,80 G\$ en 2008, soit une progression de 251,6 M\$ (16,2 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 809,9 M\$, soit une hausse de 74,1 M\$ (10,1 %) principalement attribuable à l'augmentation de la clientèle, à la migration des services analogiques vers le numérique, d'une hausse des commandes à la vidéo sur demande, au succès des forfaits haute définition (« HD ») et à la hausse de certains tarifs.
- Revenus des services d'accès Internet de 499,6 M\$, en hausse de 77,2 M\$ (18,3 %). Cet écart favorable s'explique par l'augmentation de la clientèle, de même que par la migration des clients vers des services à plus grande vitesse.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 286,1 M\$, soit une hausse de 90,6 M\$ (46,3 %) provenant presque exclusivement de la progression de la clientèle à ce service. Cette croissance aurait été plus importante n'eut été de la baisse des revenus moyens par client provenant des appels interurbains.
- Revenus du service de téléphonie sans fil de 31,6 M\$, en hausse de 13,9 M\$ (78,5 %), due principalement à la croissance de la clientèle.
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 57,0 M\$, en baisse de 2,9 M\$ (-4,9 %). Cette diminution est surtout attribuable à la vente des magasins de la bannière StarStruck, en Ontario, et au franchisage ou à la fermeture de magasins, contrebalancée en partie par une augmentation des revenus de location et des ventes au détail dans les magasins comparables, ainsi que par la hausse des revenus de redevances.

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 81,17 \$ en 2008, contre 71,52 \$ en 2007, en hausse de 9,65 \$ (13,5 %).

Statistiques de clientèle

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 77 500 clients (4,7 %) en 2008 (tableau 6), contre des augmentations respectives de 65 700 et de 66 300 clients en 2007 et en 2006. Au 31 décembre 2008, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 715 600 clients, soit un taux de pénétration des résidences de 67,5 %, en regard de 65,6 % un an auparavant (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 542 900 résidences à la fin de décembre 2008).

- À la fin de 2008, illico télé numérique desservait 927 300 clients. Au cours de l'exercice 2008, le nombre de clients à illico télé numérique a dépassé pour la première fois celui du nombre de clients à la télédistribution analogique. Le service illico télé numérique a recruté 159 100 clients (augmentation de 20,7 %) en 2008, contre des hausses respectives de 144 600 et de 149 000 clients en 2007 et en 2006. Au 31 décembre 2008, le taux de pénétration des résidences par le service illico télé numérique s'élevait à 36,5 %, contre 30,8 % un an auparavant.
- La migration du service de télédistribution analogique vers le numérique est la principale responsable de la diminution de 81 600 clients (-9,4 %) au service de la télédistribution analogique, en 2008. À titre comparatif, ce service avait enregistré des baisses respectives de 78 900 et de 82 700 clients en 2007 et en 2006.

Accès Internet – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble a franchi le cap du million en 2008 et se chiffrait à 1 063 800 clients au 31 décembre 2008, en hausse de 130 800 clients (14,0 %) par rapport à la fin de 2007. En guise de comparaison, ce service avait recruté respectivement 141 000 et 154 000 clients en 2007 et en 2006. Au 31 décembre 2008, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences de 41,8 %, en regard de 37,4 % un an auparavant.

Téléphonie par câble – À la fin de décembre 2008, ce service comptait 852 000 clients, en hausse de 215 600 clients (33,9 %) par rapport à la fin de 2007. Ce service avait recruté 238 600 clients en 2007 et 234 800 clients en 2006. Au 31 décembre 2008, le service de téléphonie IP affichait un taux de pénétration des résidences de 33,5 %, contre 25,5 % un an plus tôt.

Téléphonie sans fil – Au 31 décembre 2008, le nombre de lignes à ce service s'établissait à 63 400, contre 45 100 à la fin de décembre 2007, soit une augmentation de 18 300 lignes (40,6 %). La téléphonie sans fil avait été lancée en août 2006 et 11 800 lignes avaient été activées au cours de cette première année, auxquelles se sont ajoutées 33 300 nouvelles lignes en 2007.

Tableau 6
Statistiques de la clientèle à la fin de chaque année, de 2004 à 2008
(en milliers de clients)

	2008	2007	2006	2005	2004
Télédistribution :					
Analogique	788,3	869,9	948,8	1031,5	1 118,9
Numérique	927,3	768,2	623,6	474,6	333,7
Total de la télédistribution	1 715,6	1 638,1	1 572,4	1 506,1	1 452,6
Internet par câble	1 063,8	933,0	792,0	638,0	502,6
Téléphonie par câble	852,0	636,4	397,8	163,0	—
Téléphonie sans fil (en milliers de lignes)	63,4	45,1	11,8	—	—

Bénéfice d'exploitation de 797,2 M\$, en hausse de 154,5 M\$ (24,0 %).

- Cette hausse est surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - la hausse de certains tarifs, principalement en télédistribution et pour Internet par câble ;
 - la variation favorable de 40,6 M\$ de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media. Cette charge est imputée aux différents secteurs d'exploitation sous forme d'une charge directe pour refléter la participation au régime des gestionnaires du secteur et sous forme d'honoraires de gestion.

Contrebalancées en partie par :

- l'écart défavorable de 29,0 M\$ lié à la comptabilisation, en 2008, d'une provision pour droits de licence de la partie II du CRTC, charge imputée à la suite de la décision rendue par la Cour d'appel fédérale le 29 avril 2008 de renverser le jugement de la Cour fédérale relativement à ces droits. Le jugement de la Cour fédérale était favorable à Quebecor Media et avait entraîné le renversement, au troisième trimestre 2007, de la provision courante des droits de licence de la partie II du CRTC (cf. « Droits de licence de la partie II » ci-dessous).
- Si l'on exclut la variation favorable de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licence de la partie II du CRTC, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 21,3 % en 2008, contre une hausse de 26,0 % en 2007.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Câblodistribution, exprimés en pourcentage des revenus, de 55,8 % en 2008, contre 58,6 % en 2007. Les coûts d'exploitation en proportion des revenus ont connu une diminution pour les raisons suivantes :

- l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus ;
- l'impact marginal sur les coûts de la hausse de certains tarifs et de la consommation ;
- la variation favorable de la charge d'options d'achat d'actions qui a été contrebalancée en partie par la hausse des droits de licence de la partie II.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 396,3 M\$ en 2008, contre 314,7 M\$ en 2007 (tableau 7).

- Cette augmentation de 81,6 M\$ s'explique par la progression de 154,5 M\$ du bénéfice d'exploitation, contrebalancée en partie par une hausse de 74,3 M\$ des acquisitions d'immobilisations par rapport à 2007, principalement attribuable aux investissements dans le réseau de SSFE et la modernisation du réseau.

Tableau 7 : secteur Câblodistribution
Flux de trésorerie d'exploitation
 (en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	797,2 \$	642,7 \$	512,5 \$
Acquisitions d'immobilisations	(404,4)	(330,1)	(302,6)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	3,5	2,1	0,6
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	396,3 \$	314,7 \$	210,5 \$

Autres développements en 2008

Février 2008 : lancement de nouveaux services Internet, soit les accès Internet TGV 30 et Internet TGV 50, qui permettent des vitesses respectives atteignant 30 mégabits par seconde et 50 mégabits par seconde. Ces deux nouveaux services Internet à très grande vitesse, déployés jusqu'à maintenant dans les régions de Laval et de la Rive-Sud de Montréal, ont fait de Vidéotron le premier câblodistributeur en Amérique du Nord à proposer une telle rapidité sur un réseau câblé. Le déploiement de ces services dans d'autres régions se poursuivra en 2009.

Droits de licence de la partie II

En 2003 et en 2004, des sociétés, y compris Vidéotron, ont poursuivi la Couronne devant la Cour fédérale, alléguant que les droits de licence de la partie II que les radiodiffuseurs doivent payer annuellement constituaient en fait et en droit une taxe non autorisée par la *Loi sur la radiodiffusion* (Canada). Le 14 décembre 2006, la Cour fédérale a déclaré que ces droits constituaient une taxe illégale, que le CRTC devait cesser de les percevoir, mais a conclu que les sociétés demanderesse n'avaient pas droit à un remboursement des sommes déjà versées. Les demanderesse et la défenderesse ont toutes deux interjeté appel du jugement devant la Cour d'appel fédérale. Le 1^{er} octobre 2007, le CRTC a publié un document stipulant qu'il s'en tiendrait au jugement rendu et qu'il ne percevrait pas, en 2007 et durant les années à venir, les droits de licence de la partie II exigibles le 30 novembre de chaque année à moins qu'une Cour d'instance supérieure ne renverse le jugement de la Cour fédérale. Compte tenu de ces faits et du jugement de la Cour fédérale, le secteur Câblodistribution avait renversé son passif, au troisième trimestre 2007, de 11,1 M\$ relativement aux droits de licence de la partie II pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 30 septembre 2007 et avait cessé de comptabiliser ces droits.

Le 29 avril 2008, la Cour d'appel fédérale a rendu son jugement et a renversé le jugement de la Cour fédérale du 14 décembre 2006. En désaccord avec ce jugement, les demanderesse ont déposé une demande d'autorisation de pourvoi à la Cour suprême du Canada qui a été acceptée le 18 décembre 2008. Le CRTC a publiquement déclaré qu'il ne tentera pas de réclamer les droits de licence de la partie II jusqu'à la plus rapprochée des deux dates suivantes : a) décision de la Cour suprême du Canada de maintenir le jugement de la Cour d'appel fédérale, ou b) règlement du litige entre les parties. La Compagnie croit au bien-fondé de sa demande. Toutefois, en vertu du jugement de la Cour d'appel fédérale qui confirme le droit au CRTC de réclamer les droits de licence de la partie II auxquels la Compagnie est assujettie, le secteur Câblodistribution a comptabilisé, en 2008, un passif total de 25,6 M\$ relativement aux droits de licence de la partie II pour la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2008.

Secteur Journaux

Le secteur Journaux de Quebecor Media est, par l'entremise de Corporation Sun Media et d'Osprey Media, la première chaîne de journaux au Canada, selon les tirages de journaux vendus et distribués gratuitement. Ce secteur publie 37 quotidiens vendus et est présent dans 8 des 10 plus importants marchés urbains du Canada. Dans chacun de ces huit marchés, il occupe le premier ou le deuxième rang en termes de journaux vendus. Le secteur Journaux publie également 217 journaux régionaux, magazines, guides d'achats hebdomadaires, publications agricoles et autres publications spécialisées, y compris 6 quotidiens gratuits. Au 31 décembre 2008, les tirages cumulatifs des journaux vendus par le secteur Journaux s'élevaient à environ 15,7 millions d'exemplaires par semaine, selon des statistiques internes.

Depuis le quatrième trimestre 2008, le secteur Journaux de Quebecor Media comprend Canoë, une société intégrée offrant des services de commerce électronique, d'information et de communication. Canoë exploite le réseau de portails Internet du même nom et rejoint plus de 7,2 millions de visiteurs uniques par mois au Canada, dont plus de 3,3 millions au Québec (selon les données de comScore Media Metrix pour le mois de novembre 2008). Le réseau Canoë détient ou exploite plusieurs sites, dont *canoe.ca*, *canoe.qc.ca*, La Toile du Québec (*toile.com*), *tva.canoe.com* et *lcn.canoe.com*. Canoë propose également des services en ligne de commerce électronique destinés à l'emploi et à la formation (*jobboom.com*), à l'habitation (*micasa.ca*), à l'automobile (*autonet.ca*), à la rencontre (*reseaucontact.com*), aux réseaux sociaux (*espace.canoe.ca*), aux petites annonces (*classifiedExtra.ca* et *vitevitevite.ca*) et aux solutions de publicité au coût par clic (*canoeklix.com*).

De plus, le secteur Journaux est actif dans le domaine de la distribution de journaux, de magazines et de circulaires. Il offre aussi à d'autres éditeurs des services d'imprimerie commerciale et des services connexes par l'intermédiaire de son réseau national d'impression et de production. Par l'intermédiaire de Quebecor PagesMedia, le secteur Journaux regroupe les activités d'édition d'annuaires dans leur version imprimée et en ligne.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2008

Revenus de 1,18 G\$, en hausse de 107,5 M\$ (10,0 %).

- La hausse provient essentiellement de l'écart favorable lié à l'acquisition d'Osprey Media (120,2 M\$) complétée en août 2007.
- En excluant l'impact de cette acquisition, les revenus totaux ont diminué de 12,7 M\$ (-1,3 %) : revenus publicitaires en baisse de 3,1 %, revenus de tirage en baisse de 3,0 %, revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 28,9 %. Le secteur Journaux traverse une période de profondes transformations qui visent l'ensemble de l'industrie des journaux depuis quelques années, jumelé à un environnement économique difficile qui affecte ses revenus publicitaires.
- Les revenus des quotidiens urbains ont diminué de 2,9 % en 2008, tandis qu'en excluant l'acquisition d'Osprey Media les revenus des journaux régionaux ont reculé de 0,4 %.
- À l'intérieur des quotidiens urbains, les revenus des quotidiens gratuits se sont accrus de 12,6 % grâce aux bons résultats des quotidiens gratuits à Vancouver, à Montréal, à Calgary et à Edmonton.
- Augmentation de 15,1 % des revenus des portails généralistes, principalement attribuable à la création et au maintien de sites Internet, dont les sites de compagnies apparentées, et hausse de 8,5 % des revenus des portails spécialisés, surtout attribuable à la croissance des revenus du site *autonet.ca*, due essentiellement à l'acquisition d'ASL Ltd. (« ASL »).

Bénéfice d'exploitation de 227,1 M\$, en baisse de 5,7 M\$ (-2,4 %).

- Osprey Media a généré un bénéfice d'exploitation de 45,6 M\$ en 2008, comparativement à 25,3 M\$ entre août et décembre 2007, soit un écart favorable de 20,3 M\$ pour 2008 par rapport à 2007.
- En excluant l'impact d'Osprey Media, le bénéfice d'exploitation du secteur Journaux a diminué de 26,1 M\$ (-12,6 %).
- Cette diminution est principalement attribuable à :
 - l'impact de la baisse des revenus comparables de publicité et de tirage ;
 - l'indexation des salaires ainsi que certaines charges salariales inhabituelles, dont les charges dans le cadre du plan de transition des ateliers d'impression en Ontario et au Québec ;
 - les investissements relatifs au lancement de Quebecor PagesMedia ;
 - les coûts de déploiement d'une nouvelle stratégie de développement des affaires dans le domaine des portails.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence favorable de 14,7 M\$ de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media ;
- la baisse du prix du papier de 3,1 M\$.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Journaux, exprimés en pourcentage des revenus, de 80,8 % en 2008, contre 78,3 % en 2007. Cet écart s'explique surtout par :

- l'importance relative supérieure des coûts fixes dans un contexte de décroissance des revenus comparables ;
- les écarts nets de coûts défavorables décrits ci-dessus dans l'analyse du bénéfice d'exploitation.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 142,0 M\$ en 2008, contre 118,3 M\$ en 2007 (tableau 8).

- Cette augmentation de 23,7 M\$ provient surtout de la diminution de 29,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations. L'impact de la hausse des achats d'équipements dans le cadre de la réalisation, en 2008, de la deuxième phase du projet d'acquisition de nouvelles presses et des investissements dans le développement des portails a été plus que contrebalancé par l'écart favorable lié à l'achat, en 2007, d'un immeuble de Quebecor World pour une contrepartie de 62,5 M\$.

Tableau 8 : secteur Journaux
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	227,1 \$	232,8 \$	217,7 \$
Acquisitions d'immobilisations	(86,8)	(116,0)	(118,2)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	1,7	1,5	0,5
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	142,0 \$	118,3 \$	100,0 \$

Autres développements depuis la fin de l'exercice 2007

Le 24 janvier 2009, devant le refus de la partie syndicale de reconnaître l'urgence de la situation et la nécessité d'apporter des changements fondamentaux au modèle d'affaires du *Journal de Montréal*, de même qu'afin d'éviter que la publication du *Journal de Montréal* soit perturbée par des moyens de pression, la direction du *Journal de Montréal* a décidé de se prévaloir du droit qui lui est reconnu par le Code du travail et a décrété un lock-out à l'égard des quelque 250 employés de la rédaction et de bureau couverts par le certificat d'accréditation détenu par le STIJM (Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal* (CSN)). *Le Journal de Montréal* continue d'être publié malgré le conflit de travail.

Un contrat à long terme d'impression d'annuaires a été annulé le 1^{er} octobre 2008 par Quebecor World, la partie cliente au contrat. Ce contrat avait été signé le 9 octobre 2007 et couvrait une période de 10 ans, pour des revenus annuels estimés à environ 11,0 M\$. L'avis de résiliation a été donné par Quebecor World en vertu des pouvoirs lui ayant été accordés par la cour dans une ordonnance rendue le 21 janvier 2008 en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. La Compagnie produira une preuve de réclamation auprès du contrôleur nommé par la cour en vue d'être indemnisée pour les dommages subis par la résiliation prématurée de ce contrat.

Le 7 août 2008, la direction du *Journal de Québec* et ses employés syndiqués du Service des presses, de la Rédaction et des employés de bureau ont conclu une entente mettant fin au conflit de travail qui les opposait depuis le mois d'avril 2007.

Mars 2008 : *autonet.ca* se porte acquéreur d'ASL, l'un des plus importants fournisseurs de services Web auprès des concessionnaires automobiles au Canada.

Février 2008 : acquisition par Quebecor Media d'une participation majoritaire dans Alex Media Services Inc. (« Alex Media »), une entreprise spécialisée dans les services de distribution de circulaires.

Secteur Télédiffusion

Groupe TVA est l'une des plus importantes entreprises privées de production et de diffusion d'émissions de divertissement, d'information et d'affaires publiques de langue française au Québec et en Amérique du Nord. Elle est propriétaire à 100 % de 6 des 10 stations qui forment le Réseau TVA, de la chaîne spécialisée analogique Le Canal Nouvelles TVA (« LCN »), des chaînes spécialisées numériques Mystère, ARGENT, Prise 2 et Les idées de ma maison, et d'un service de télévision à la carte, Canal Indigo. En outre, Groupe TVA possède une participation dans la station généraliste anglophone Sun TV, de Toronto, dans deux des stations affiliées du Réseau TVA, dans la chaîne spécialisée Évasion et dans les services spécialisés numériques de langue anglaise MENTV et Mystery. La filiale est aussi active dans

le domaine du téléachat par l'intermédiaire de Shopping TVA. Par l'entremise de sa filiale TVA Publications inc. (« TVA Publications »), l'entreprise exerce des activités dans le domaine de l'édition de magazines hebdomadaires et mensuels d'intérêt général et de divertissement. Elle s'impose à ce titre comme le premier éditeur de magazines francophones du Québec. Enfin, avec sa filiale TVA Films, Groupe TVA est présente dans le secteur de la distribution de films et de produits télévisuels au Canada, tant dans les marchés anglophone que francophone.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2008

Revenus de 436,7 M\$, en hausse de 21,2 M\$ (5,1 %).

- Les revenus de diffusion ont augmenté de 21,8 M\$, ce qui s'explique surtout par :
 - une croissance des revenus publicitaires, de la vidéo sur demande et des autres revenus au Réseau TVA ;
 - une hausse des revenus publicitaires et des revenus d'abonnement des chaînes spécialisées ;
 - une progression des revenus provenant d'Internet, de la production commerciale et du Canal Indigo (inclusion de 100 % des revenus de Canal Indigo à la suite de l'acquisition, le 31 août 2008, de la participation qui n'était pas déjà détenue).
- Les revenus de distribution ont diminué de 0,6 M\$.
- Les revenus d'édition ont diminué de 1,3 M\$, expliqué principalement par la baisse des revenus publicitaires et des revenus en kiosque, contrebalancée en partie par l'augmentation des activités d'édition sur mesure.

Bénéfice d'exploitation de 66,3 M\$, en hausse de 6,9 M\$ (11,6 %), ou en hausse de 15,3 M\$ en excluant l'impact défavorable dû aux provisions pour les droits de licence de la partie II du CRTC.

- Bénéfice d'exploitation des activités de diffusion en hausse de 5,5 M\$ qui s'explique surtout par :
 - l'impact de la croissance des revenus du Réseau TVA et des chaînes spécialisées ;
 - la baisse des frais de vente et d'administration au Réseau TVA ;
 - l'écart favorable de 2,4 M\$ lié à la charge d'option d'achat d'actions.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact défavorable de 8,4 M\$ lié à la comptabilisation, en 2008, d'une provision pour droits de licence de la partie II du CRTC à la suite de la décision rendue par la Cour d'appel fédérale, le 29 avril 2008, de renverser le jugement de la Cour fédérale relativement à ces droits. Le jugement de la Cour fédérale était favorable à Quebecor Media et avait entraîné le renversement, au troisième trimestre 2007, de la provision courante des droits de licence de la partie II (cf. « Droits de licence de la partie II » ci-dessous) ;
- la hausse des coûts de contenu et de production du Réseau TVA.
- Le bénéfice d'exploitation des activités de distribution est demeuré stable.
- Les activités d'édition ont généré un bénéfice d'exploitation en hausse de 1,5 M\$, principalement attribuable à la réduction des frais de publicité, de marketing, de distribution et d'impression, contrebalancée en partie par l'impact défavorable de la baisse des revenus.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion, exprimés en pourcentage des revenus, de 84,8 % en 2008, contre 85,7 % en 2007. Cette diminution des coûts, en proportion des revenus, s'explique comme suit :

- l'importance relative inférieure des coûts fixes dans un contexte de croissance des revenus comparables, contrebalancée en partie par l'impact défavorable de la charge pour les droits de licence de la partie II.

Flux de trésorerie d'exploitation de 44,5 M\$ en 2008, contre 43,2 M\$ pour la même période de 2007 (tableau 9).

- L'impact de la hausse de 6,9 M\$ du bénéfice d'exploitation a été atténué par une augmentation de 5,7 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout occasionnée par les investissements relatifs au passage à la télévision en mode HD et par l'achat d'équipements informatiques.

Tableau 9 : secteur Télédiffusion
Flux de trésorerie d'exploitation
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	66,3 \$	59,4 \$	42,1 \$
Acquisitions d'immobilisations	(21,9)	(16,2)	(9,0)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	0,1	—	0,3
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	44,5 \$	43,2 \$	33,4 \$

Droits de licence de la partie II

Compte tenu des faits décrits à la section « Droits de licence de la partie II » de l'analyse du secteur Câblodistribution qui s'appliquent également au secteur Télédiffusion, celui-ci avait renversé, au troisième trimestre 2007, son passif de 3,2 M\$ relativement à ces droits pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 30 septembre 2007 et avait cessé de comptabiliser ces droits.

Le secteur Télédiffusion a comptabilisé par la suite, en 2008, un passif total de 7,2 M\$ relativement aux droits de licence de la partie II pour la période allant du 1^{er} septembre 2006 au 31 décembre 2008.

Secteur Loisir et divertissement

Les activités de la Compagnie dans le secteur Loisir et divertissement comprennent principalement la vente au détail de CD, de livres, de DVD, d'instruments de musique et de magazines par le biais du réseau de magasins Archambault et du site Web transactionnel *archambault.ca*, ainsi que la vente de musique en ligne par téléchargement grâce à *ZIK.ca*, la distribution de disques et de vidéos (Distribution Select), la distribution de musique en ligne par téléchargement (Select Digital), la production de disques et de vidéos (Musicor), la captation de concerts en direct (Musicor Spectacles) et la production de vidéos de spectacles et de publicités télévisuelles (Les Productions Select TV). Par l'intermédiaire des nouvelles capacités de production offertes par Musicor Spectacles et Les Productions Select TV, Groupe Archambault inc. (« Groupe Archambault ») s'impose désormais comme une entreprise pleinement intégrée de l'industrie de la musique au Canada, un producteur offrant un éventail complet de solutions médias et un joueur de plus en plus actif dans l'industrie du spectacle et des événements.

De plus, le secteur Loisir et divertissement est présent dans l'industrie du livre (« secteur Livres »), plus particulièrement dans l'édition scolaire avec Les Éditions CEC inc. (« Éditions CEC »), dans la littérature générale par le biais de 13 maisons d'édition réunies sous Groupe Sogides inc. (« Groupe Sogides »), ainsi que dans la distribution par l'intermédiaire de Messageries A.D.P. inc. (« Messageries A.D.P. ») qui distribue en exclusivité plus de 160 éditeurs québécois et européens francophones.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2008

Revenus de 301,9 M\$, en baisse de 27,9 M\$ (-8,5 %). Le secteur Loisir et divertissement subit les impacts de la transformation fondamentale de l'industrie de la vente de musique et de livres, jumelé à un environnement économique difficile qui affecte ses revenus de ventes au détail.

- Baisse de 8,8 % des revenus du secteur Livres qui s'explique surtout par un niveau d'activité inférieur en distribution en 2008 par rapport à 2007 et par une diminution des ventes dans le domaine scolaire.
- Recul de 7,4 % des revenus de Groupe Archambault, surtout attribuable à un nombre inférieur de nouveaux albums en production et en distribution, ainsi qu'à la diminution des ventes au détail de produits musicaux. L'impact de l'augmentation des revenus de captation en production, à la suite du succès du spectacle de Paul McCartney lors des festivités du 400^e anniversaire de la ville de Québec, a été plus que contrebalancé par la diminution des revenus résultant du transfert des activités de vidéo sur demande au secteur Câblodistribution.

Bénéfice d'exploitation de 20,5 M\$, soit une baisse de 6,5 M\$ (-24,1 %) principalement due à la diminution de la marge brute dans les ventes au détail et à la hausse des frais d'exploitation de Groupe Archambault, combinées à l'impact de la baisse des ventes du secteur Livres.

Flux de trésorerie d'exploitation de 13,1 M\$ en 2008, contre 24,2 M\$ en 2007 (tableau 10).

- Cet écart défavorable de 11,1 M\$ s'explique principalement par :
 - la diminution de 6,5 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - la hausse de 6,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout dans Groupe Archambault, attribuable pour l'essentiel à l'ouverture du magasin Archambault de Laval (Québec), de même qu'à l'agrandissement et à la rénovation de certains autres magasins.

Tableau 10 : secteur Loisir et divertissement
Flux de trésorerie d'exploitation
 (en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	20,5 \$	27,0 \$	19,3 \$
Acquisitions d'immobilisations	(9,1)	(2,9)	(3,4)
Produits de l'aliénation d'éléments d'actif	1,7	0,1	0,2
Flux de trésorerie d'exploitation du secteur	13,1 \$	24,2 \$	16,1 \$

Secteur Technologies et communications interactives

Le secteur Technologies et communications interactives est constitué de Nurun, une entreprise qui déploie des activités de développement de sites Internet, d'intranets et d'extranets, de plates-formes techniques de gestion de contenu, de commerce électronique, de télévision interactive et de solutions de publication automatisée, mais aussi de stratégies et de programmes de marketing et de gestion de relations clients en ligne.

Résultats d'exploitation de l'exercice 2008

Revenus de 89,6 M\$, en hausse de 7,6 M\$ (9,3 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par :
 - l'impact de la hausse des activités auprès de clients en Europe, notamment en France et en Italie, de même qu'en Asie et au Canada, et par l'écart favorable sur la conversion de devises, partiellement contrebalancée par une diminution des activités auprès de clients aux États-Unis.

Bénéfice d'exploitation de 5,1 M\$, en hausse de 2,3 M\$ (82,1 %).

- Cette hausse s'explique principalement par :
 - l'impact de la hausse des revenus au Canada, en Europe et en Asie ;
 - la hausse des crédits d'impôts en recherche et développement relatifs au commerce électronique ;
 - un écart favorable sur la conversion des devises.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la diminution des revenus auprès de clients aux États-Unis ;
- l'augmentation de certains frais d'exploitation, dont ceux liés à la main-d'œuvre.

Flux de trésorerie d'exploitation de 1,5 M\$ en 2008, contre des flux négatifs de 0,5 M\$ en 2007 (tableau 11), soit un écart favorable de 2,0 M\$ attribuable à la hausse du bénéfice d'exploitation.

Tableau 11 : secteur Technologies et communications interactives

Flux de trésorerie d'exploitation (en millions de dollars canadiens)

	2008	2007	2006
Bénéfice d'exploitation	5,1 \$	2,8 \$	7,5 \$
Acquisitions d'immobilisations	(3,6)	(3,3)	(1,8)
Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs	1,5 \$	(0,5) \$	5,7 \$

COMPARAISON DES QUATRIÈMES TRIMESTRES 2008 ET 2007

Analyse des résultats consolidés de Quebecor inc.

Revenus de 1,00 G\$, en hausse de 37,7 M\$ (3,9 %).

- Augmentation dans les secteurs Câblodistribution (46,2 M\$ ou 10,8 % des revenus du secteur), reflétant une croissance soutenue de la clientèle à l'ensemble des services, Technologies et communications interactives (3,9 M\$ ou 19,4 %) et Télédiffusion (2,8 M\$ ou 2,3 %).
- Diminution dans les secteurs Journaux (17,6 M\$ ou -5,5 %) et Loisir et divertissement (3,0 M\$ ou -2,9 %).

Bénéfice d'exploitation de 310,1 M\$, en hausse de 32,0 M\$ (11,5 %).

- Progression dans les secteurs Câblodistribution (42,4 M\$ ou 24,1 % du bénéfice d'exploitation du secteur), due principalement à la croissance de la clientèle, Technologies et communications interactives (3,0 M\$) et Loisir et divertissement (0,8 M\$ ou 7,8 %).
- Diminution dans les secteurs Journaux (24,6 M\$ ou -31,0 %) et Télédiffusion (0,4 M\$ ou -1,8 %).
- Malgré la hausse du bénéfice d'exploitation au quatrième trimestre 2008, la juste valeur de Quebecor Media, établie en fonction de comparables sur le marché, a diminué au cours du trimestre par rapport à une hausse à la même période de 2007. Ces variations de la juste valeur ont entraîné un écart favorable de 21,1 M\$ relativement à la charge d'options d'achat d'actions consolidée du quatrième trimestre 2008 en regard de la même période de 2007.
- Une provision de 4,1 M\$ pour droit de licences de la partie II a été enregistrée au quatrième trimestre 2008, contre aucune provision au même trimestre de 2007 (cf. « Droits de licence de la partie II » dans l'analyse pour l'exercice 2008 des secteurs Câblodistribution et Télédiffusion).

- Si l'on exclut le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media et l'impact lié à la charge d'options consolidée, et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licence de la partie II, la hausse du bénéfice d'exploitation au quatrième trimestre 2008 s'est établie à 6,5 %, contre 8,4 % pour la même période de 2007.

Perte nette de 343,7 M\$ (5,34 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2008, contre une perte nette de 962,6 M\$ (14,96 \$ par action de base) au même trimestre de 2007.

- Cet écart favorable de 618,9 M\$ (9,62 \$ par action de base) s'explique surtout par :
 - l'impact favorable sur l'analyse de 2008 de la perte de 1,10 G\$ liée aux activités abandonnées enregistrée au quatrième trimestre 2007 ;
 - l'augmentation de 32,0 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancés en partie par :

- l'inscription d'une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant de 671,2 M\$, dont 631,0 M\$ sans incidence fiscale (361,1 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle). Au quatrième trimestre 2007, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 5,4 M\$ avait été inscrite ;
- l'écart défavorable de 122,2 M\$ du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers ;
- l'écart défavorable de 53,8 M\$ de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 60,7 M\$ au quatrième trimestre 2008 (0,95 \$ par action de base), contre 37,5 M\$ (0,58 \$ par action de base) au quatrième trimestre 2007, soit une hausse de 23,2 M\$ (0,37 \$ par action de base), ou de 61,9 %.

Charge d'amortissement de 84,1 M\$, en hausse de 8,2 M\$.

- L'augmentation s'explique surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2007 et en 2008, en particulier dans les secteurs Câblodistribution et Journaux, et par l'acquisition d'Osprey Media.

Frais financiers de 72,1 M\$, en baisse de 1,7 M\$.

Perte sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 25,8 M\$, contre un gain de 96,4 M\$ au quatrième trimestre 2007, soit un écart défavorable de 122,2 M\$ qui s'explique comme suit :

- l'enregistrement d'un gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des débetures échangeables et d'un placement de portefeuille de 0,9 M\$ au quatrième trimestre 2008, contre 98,5 M\$ au même trimestre de 2007 ;
- l'effet défavorable de 24,6 M\$ lié à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, dû à la fluctuation des courbes d'intérêt et des risques de contrepartie, de même qu'à l'écart défavorable lié à la fluctuation de la juste valeur des dérivés incorporés.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 50,3 M\$, contre un renversement de charge de 3,5 M\$ au quatrième trimestre 2007.

- En décembre 2008, Quebecor Media a mis en œuvre un programme de réduction de ses effectifs dans le cadre d'un vaste projet de restructuration des activités de son secteur Journaux dans l'ensemble du Canada, ce qui s'est traduit par l'inscription d'une charge pour restructuration des activités d'exploitation de 28,8 M\$ au quatrième trimestre 2008. Le secteur Journaux est présentement confronté à de profondes transformations qui visent l'ensemble de l'industrie des journaux depuis quelques années, jumelé à un environnement économique difficile qui affecte ses revenus publicitaires.
- Quebecor Media a également conclu que les mesures de restructuration de décembre 2008 ainsi que la perte d'un important contrat d'impression déclenchent la mise en œuvre de tests de dépréciation et que certains actifs à long terme devaient subir une dépréciation. En conséquence, une charge de dépréciation au montant total de 19,1 M\$ a été inscrite relativement à des immeubles, de l'équipement et de la machinerie.

- Au quatrième trimestre 2007, le renversement de la provision avait trait principalement à un changement dans les projets de fermeture de l'usine de London, en Ontario.

Charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels au montant 671,2 M\$ au quatrième trimestre 2008, contre 5,4 M\$ à la même période de 2007 (cf. « Comparaison des exercices financiers 2008 et 2007 » ci-dessus pour plus de détails).

Charge d'impôts sur le bénéfice de 30,9 M\$, contre 26,5 M\$ au quatrième trimestre 2007.

- Cet écart défavorable de 4,4 M\$ s'explique surtout par :
 - la combinaison défavorable des taux d'impôts sur les différentes composantes des gains et pertes sur instruments financiers et instruments financiers dérivés et sur conversion d'instruments financiers ;
 - l'enregistrement au quatrième trimestre 2007 de l'incidence favorable de 27,3 M\$ liée à la baisse des taux d'imposition adoptée par le gouvernement fédéral.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la baisse du bénéfice avant impôts sur le bénéfice.

Analyse par secteurs d'activité

Secteur Câblodistribution

Revenus de 473,5 M\$, soit une progression de 46,2 M\$ (10,8 %) par rapport au quatrième trimestre 2007.

- Revenus totaux des services de télédistribution de 208,1 M\$, soit une hausse de 17,1 M\$ (9,0 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 132,2 M\$, en hausse de 17,5 M\$ (15,3 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 78,5 M\$, soit une hausse de 19,2 M\$ (32,4 %).
- Revenus du service de téléphonie sans fil de 8,6 M\$, en hausse de 2,5 M\$ (41,0 %).
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 16,1 M\$, en baisse de 3,8 M\$ (-19,1 %).

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 83,62 \$ au quatrième trimestre 2008, contre 75,97 \$ à la même période de 2007, en hausse de 7,65 \$ (10,1 %).

Statistiques de clientèle

Télédistribution – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a augmenté de 24 100 clients au quatrième trimestre 2008, contre une hausse de 21 800 clients à la même période de 2007. La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a enregistré une croissance au quatrième trimestre 2008 pour un quatorzième trimestre consécutif, soit depuis le troisième trimestre 2005.

- Hausse de 50 600 clients au service illico télé numérique au cours du quatrième trimestre 2008, soit la plus forte augmentation trimestrielle de clientèle depuis le lancement de ce service, en 1999. Au quatrième trimestre 2007, la croissance avait été de 47 900 clients.
- Le service de télédistribution analogique a perdu 26 500 clients, contre une perte de 26 100 clients à la même période de 2007, due principalement à la migration vers le service numérique.

Accès Internet – Hausse de 32 400 clients au service d'accès Internet par câble, contre 34 100 clients au quatrième trimestre 2007.

Téléphonie par câble – Augmentation de 54 100 clients au quatrième trimestre 2008, par rapport à une progression de 62 600 clients à la même période de 2007.

Téléphonie sans fil – Hausse de 4 800 lignes au dernier trimestre de 2008, contre une augmentation de 6 400 lignes au même trimestre de 2007.

Bénéfice d'exploitation de 218,1 M\$ au quatrième trimestre 2008, en hausse de 42,4 M\$ (24,1 %).

- Cette hausse est surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle à tous les services ;
 - l'augmentation du nombre de commandes sur Illico sur demande ;
 - la variation favorable de 14,6 M\$ de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media.

Contrebalancées en partie par :

- l'écart défavorable lié à la provision de 3,2 M\$ pour les droits de licence de la partie II du CRTC enregistré au quatrième trimestre 2008, contre aucune provision au trimestre correspondant de 2007 (cf. « Droits de licence de la partie II » dans l'analyse pour l'exercice 2008 du secteur Câblodistribution).
- Si l'on exclut la variation favorable de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licence de la partie II, le bénéfice d'exploitation a augmenté de 16,7 % au quatrième trimestre 2008, contre une hausse de 22,7 % au même trimestre de 2007.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Câblodistribution, exprimés en pourcentage des revenus, de 53,9 % au quatrième trimestre 2008, contre 58,9 % à la même période de 2007. Les coûts d'exploitation en proportion des revenus ont connu une diminution pour les raisons suivantes :

- l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus ;
- la variation favorable de la charge d'options d'achat d'actions.

Secteur Journaux

Revenus de 302,0 M\$, en baisse 17,6 \$ (-5,5 %).

- Revenus publicitaires en baisse de 8,2 %, revenus de tirage en hausse de 2,9 %, revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 10,7 %.
- Les revenus des quotidiens urbains et des journaux régionaux ont diminué respectivement de 5,2 % et de 4,3 % au quatrième trimestre 2008.
- Augmentations de 19,1 % des revenus des portails généralistes attribuables principalement à la création et au maintien de sites Internet et de 6,8 % des portails spécialisés occasionné surtout par la croissance des revenus du site *autonet.ca*, due essentiellement à l'acquisition d'ASL .

Bénéfice d'exploitation de 54,8 M\$, en baisse de 24,6 M\$ (-31,0 %).

- Cette baisse est surtout attribuable à :
 - l'impact de la baisse des revenus comparables ;
 - l'indexation des salaires ;
 - les investissements relatifs au lancement de Quebecor PagesMedia ;
 - la hausse des frais d'exploitation des portails, dont les frais de publicité, et les investissements dans de nouveaux produits.

Contrebalancés en partie par :

- la variation favorable de 4,3 M\$ liée à la charge d'options d'achat d'actions.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Journaux, exprimés en pourcentage des revenus, de 81,9 % au quatrième trimestre 2008, contre 75,2 % au trimestre correspondant de 2007. Cet écart s'explique surtout par :

- l'importance relative supérieure des coûts fixes dans un contexte de décroissance des revenus comparables ;

- les écarts nets de coûts défavorables décrits ci-dessus dans l'analyse du bénéfice d'exploitation.

Secteur Télédiffusion

Revenus de 126,9 M\$, en hausse de 2,8 M\$ (2,3 %).

- Les revenus de diffusion ont augmenté de 3,4 M\$, ce qui s'explique principalement par :
 - une hausse des revenus publicitaires et de la vidéo sur demande du Réseau TVA ;
 - une hausse des revenus d'abonnement et des revenus publicitaires des chaînes spécialisées (Mystère, ARGENT, Prise 2, LCN, MENTV, Mystery et Les idées de ma maison) ;
 - une progression des revenus provenant d'Internet et du Canal Indigo.
- Les revenus de distribution ont augmenté de 0,2 M\$.
- Les revenus d'édition ont diminué de 0,5 M\$, principalement en raison de la baisse des revenus publicitaires, contrebalancée en partie par une augmentation des revenus d'édition sur mesure.

Bénéfice d'exploitation de 22,4 M\$, en baisse de 0,4 M\$ (-1,8 %).

- L'incidence favorable de la hausse des revenus et de la baisse des frais de vente et d'administration des activités de diffusion a été plus que contrebalancée par la hausse des coûts de contenu et par l'écart défavorable lié à la provision de 1,0 M\$ pour droits de licence de la partie II inscrite au quatrième trimestre 2008 (cf. « Droits de licence de la partie II » dans l'analyse pour l'exercice 2008 du secteur Câblodistribution).
- Bénéfice d'exploitation des activités de distribution en baisse de 0,4 M\$, surtout en raison de la diminution des revenus de produits télévisuels.
- Bénéfice d'exploitation des activités d'édition en hausse de 0,3 M\$, occasionnée principalement par la réduction des dépenses de publicité, de marketing et de distribution, contrebalancée en partie par l'impact défavorable de la baisse des revenus.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion, exprimés en pourcentage des revenus, de 82,3 % au quatrième trimestre 2008, contre 81,6 % au trimestre correspondant de 2007.

Secteur Loisir et divertissement

Revenus de 100,4 M\$, en baisse de 3,0 M\$ (-2,9 %).

- Hausse de 7,9 % des revenus du secteur Livres qui s'explique surtout par une augmentation des ventes à l'étranger des maisons d'édition et par une hausse des revenus dans le domaine scolaire, contrebalancées en partie par un niveau d'activité inférieur en distribution.
- Baisse de 6,0 % des revenus de Groupe Archambault. L'incidence favorable de l'augmentation du nombre de sorties d'albums sur les revenus de distribution et de production, de même que la hausse des ventes des magasins Archambault, essentiellement attribuable à l'ouverture d'un magasin à Laval (Québec), ont été plus que contrebalancés par la diminution des revenus due au transfert des activités de vidéo sur demande dans le secteur Câblodistribution, ainsi que par la baisse des ventes relatives à la musique des magasins Archambault comparables.

Bénéfice d'exploitation de 11,1 M\$, pour une hausse de 0,8 M\$ (7,8 %) par rapport au quatrième trimestre 2007 due principalement à l'impact de l'augmentation des revenus du secteur Livres et de la hausse des marges bénéficiaires dans le secteur de l'édition scolaire.

Secteur Technologies et communications interactives

Revenus de 24,0 M\$, en hausse de 3,9 M\$ (19,4 %).

- Cette augmentation s'explique surtout par l'impact :
 - de la hausse des revenus auprès de clients en Europe, notamment en France et en Italie, y compris un écart favorable sur la conversion de devises ;
 - des hausses de revenus en Asie et au Canada, dont les clients gouvernementaux au Québec.

Partiellement contrebalancées :

- par une diminution des activités auprès de clients aux États-Unis.

Bénéfice d'exploitation de 3,0 M\$, contre aucun bénéfice d'exploitation à la même période de 2007.

- Cet écart favorable de 3,0 M\$ s'explique surtout par :
 - l'incidence favorable des nouveaux crédits d'impôts en recherche et développement relatifs au commerce électronique ;
 - un gain de change enregistré au quatrième trimestre 2008 ;
 - l'impact de la hausse des revenus ;
 - l'écart favorable lié aux charges inhabituelles, comptabilisées au quatrième trimestre 2007, dans le cadre du processus de privatisation de Nurun.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la baisse des revenus aux États-Unis, jumelée à l'augmentation de certains coûts liés au développement des marchés dans ce pays.

COMPARAISON DES EXERCICES 2007 ET 2006

Analyse des résultats consolidés de Quebecor inc.

Revenus de 3,37 G\$, en hausse de 367,3 M\$ (12,2 %).

- Augmentation dans tous les secteurs : Câblodistribution (243,1 M\$ ou 18,6 % des revenus du secteur) principalement en raison de la croissance de la clientèle ; Journaux (107,9 M\$ ou 11,2 %) grâce surtout à l'impact de l'acquisition d'Osprey Media en août 2007 ; Télédiffusion (22,2 M\$ ou 5,6 %) ; Loisir et divertissement (14,0 M\$ ou 4,4 %) ; et Technologies et communications interactives (8,1 M\$ ou 11,0 %).

Bénéfice d'exploitation de 949,3 M\$ en 2007, en hausse de 160,8 M\$ (20,4 %).

- Progression dans les secteurs Câblodistribution (130,2 M\$ ou 25,4 % du bénéfice d'exploitation du secteur), Journaux (15,1 M\$ ou 6,9 %), Télédiffusion (17,3 M\$ ou 41,1 %) et Loisir et divertissement (7,7 M\$ ou 39,9 %).
- Diminution dans le secteur Technologies et communications interactives (4,7 M\$ ou -62,7 %).
- La juste valeur de Quebecor Media avait connu une hausse plus importante en 2007 par rapport à 2006, ce qui expliquait l'augmentation de 26,0 M\$ de la charge d'option d'achat d'actions consolidée.
- Au cours de 2007, les secteurs Câblodistribution et Télédiffusion avaient renversé leurs provisions pour les droits de la partie II du CRTC, ce qui avait eu un impact favorable de 16,7 M\$ (cf. « Droits de licence de la partie II » dans l'analyse pour l'exercice 2008 des secteurs Câblodistribution et Télédiffusion).
- Si l'on exclut le bénéfice d'exploitation d'Osprey Media et l'impact lié à la charge d'options consolidée, et si l'on redresse les chiffres des périodes antérieures pour donner effet à l'ajustement des droits de licence de la partie II, la hausse du bénéfice d'exploitation s'était établie à 16,9 % en 2007, contre 10,4 % en 2006.

Perte nette de 969,2 M\$ (15,07 \$ par action de base) en 2007, en regard d'une perte nette de 93,9 M\$ (1,46 \$ par action de base) en 2006, soit un écart défavorable de 875,3 M\$ (13,61 \$ par action de base) expliqué essentiellement par :

- la perte de 1,24 G\$ liée aux activités abandonnées ;
- la hausse de 29,5 M\$ de la charge d'amortissement et de 11,0 M\$ des frais financiers.

Contrebalancées en partie par :

- l'incidence favorable sur l'analyse de 2007 de l'enregistrement, en 2006, d'une perte sur refinancement de dettes de 342,6 M\$ (119,9 M\$, déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle) ;
- l'incidence favorable sur l'analyse de 2007 de l'enregistrement, en 2006, d'une charge relative à la dépréciation de l'écart d'acquisition et des licences de télédiffusion du secteur Télédiffusion au montant total de 180,0 M\$ (85,7 M\$, déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle) ;
- la hausse de 160,8 M\$ du bénéfice d'exploitation en 2007 ;
- la hausse de 121,1 M\$ des gains sur évaluation et conversion des instruments financiers.

Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 133,7 M\$ en 2007 (2,08 \$ par action de base), contre 97,7 M\$ (1,52 \$ par action de base) en 2006, soit une hausse de 36,0 M\$ (0,56 \$ par action de base), ou de 36,8 %.

Charge d'amortissement de 291,0 M\$ en 2007, soit une hausse de 29,5 M\$ qui s'expliquait surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2006 et en 2007, en particulier dans les secteurs Câblodistribution et Journaux.

Frais financiers de 253,3 M\$ en 2007, en hausse de 11,0 M\$.

- Cet écart s'expliquait par :
 - l'impact de la hausse du niveau d'endettement et des taux d'intérêt pour un montant d'environ 6,6 M\$.

Contrebalancé en partie par :

- l'incidence favorable pour une première année complète du refinancement des billets de Quebecor Media réalisé au début de 2006 à des taux d'intérêt plus avantageux.
- La hausse du niveau d'endettement en 2007 par rapport à 2006 s'expliquait principalement par :
 - le financement, à compter du mois d'août 2007, de l'acquisition d'Osprey Media pour une contrepartie totale de 414,4 M\$;
 - les éléments de passif pris en charge totalisant 161,8 M\$ dans le cadre de cette acquisition ;
 - le financement du remboursement, en octobre 2007, du passif de 106,0 M\$ lié aux instruments financiers afférents à la facilité de crédit à terme « B » de Corporation Sun Media ;
 - le financement du remboursement en juillet 2007 du Montant additionnel à payer pour une contrepartie totale de 127,2 M\$ (cf. « Financement » pour plus de détails sur la hausse de la dette à long terme en 2007).

Gain sur évaluation et conversion d'instruments financiers de 137,0 M\$ en 2007, contre 15,9 M\$ en 2006.

- Cet écart favorable s'expliquait principalement par le gain non réalisé de 146,9 M\$ en 2007 sur la variation de la juste valeur des débetures à taux flottant série 2001, contre un gain non réalisé de 27,7 M\$ enregistré en 2006.

Charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux de 11,2 M\$ en 2007, contre 16,7 M\$ en 2006, soit une diminution de 5,5 M\$.

Perte sur règlement de dettes de 1,0 M\$ en 2007, contre 342,6 M\$ en 2006 (119,9 M\$, déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle). La perte sur règlement de dettes de 2006 s'expliquait par le rachat par Quebecor Media du solde de billets de premier rang venant à échéance en 2011 et de ses billets de premier rang à escompte venant à échéance en 2011, qui portaient des taux d'intérêt respectifs de 11,50 % et de 13,75 % (cf. « Financement »).

Charge hors caisse de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels de 5,4 M\$ en 2007, contre 180,0 M\$ en 2006. En 2006, la dépréciation comprenait 148,4 M\$ sans incidence fiscale pour l'écart d'acquisition (78,9 M\$, déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle) et 31,6 M\$ pour les licences de télédiffusion (6,8 M\$, déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaires sans contrôle).

Charge d'impôts sur le bénéfice de 91,5 M\$ en 2007, par rapport à une récupération d'impôts de 66,6 M\$ en 2006.

- Cet écart défavorable de 158,1 M\$ s'expliquait principalement par :
 - l'impact défavorable sur l'analyse de 2007 des économies d'impôts, enregistrées en 2006, relativement à la perte sur refinancement de dettes réalisée lors du rachat des billets de Quebecor Media et à la dépréciation des licences de télédiffusion.

Contrebalancé en partie par les effets de :

- la baisse des taux d'imposition adoptée en 2007 par le gouvernement fédéral du Canada qui avait été supérieure à la baisse des taux d'imposition adoptée en 2006 ;
- l'adoption, en 2007, de taux de conversion plus favorable de l'impôt de la partie VI.1 acquise d'une compagnie apparentée (impôts que les entreprises doivent verser sur les dividendes privilégiés payés au cours d'un exercice financier).

Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media inc.

Les flux de trésorerie libres générés par les activités d'exploitation poursuivies de Quebecor Media avaient totalisé 289,5 M\$ en 2007, contre des flux négatifs de 73,8 M\$ en 2006 (tableau 4).

- Cet écart favorable de 363,3 M\$ s'expliquait surtout par :
 - le paiement, en 2006, des intérêts de 197,3 M\$ accumulés sur les billets à escompte de premier rang, dans le cadre du refinancement réalisé le 17 janvier 2006 ;
 - l'augmentation de 164,3 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
 - la variation nette de 54,9 M\$ dans les actifs et passifs d'exploitation.

Contrebalancés partiellement par :

- la hausse de 33,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Analyse par secteurs d'activité

Secteur Câblodistribution

Revenus de 1,55 G\$ en 2007, en hausse de 243,1 M\$ (18,6 %).

- Revenus totaux des services de télédistribution de 735,8 M\$, soit une hausse de 58,6 M\$ (8,7 %) attribuable à l'impact de l'augmentation de la clientèle, à la hausse de certains tarifs, aux revenus du forfait HD et à l'incidence favorable de la croissance de la clientèle d'illico télé numérique sur les revenus d'illico sur demande et de la télévision payante.
- Revenus des services d'accès Internet de 422,4 M\$, soit une progression de 77,3 M\$ (22,4 %). Cet écart favorable s'expliquait surtout par l'augmentation de la clientèle, de même que par une hausse de la consommation et par l'effet progressif de la hausse de certains tarifs.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 195,5 M\$, soit une hausse de 88,1 M\$ (82,0 %) provenant essentiellement de la croissance de la clientèle à ce service.
- Revenus du service de téléphonie sans fil de 17,7 M\$, en hausse de 16,5 M\$.
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 60,0 M\$, en hausse de 4,4 M\$ (7,9 %) principalement attribuable à la hausse des ventes au détail comparables des boutiques Microplay™, à l'ouverture de boutiques Vidéotron et à l'impact des acquisitions de magasins.

Revenu mensuel moyen par abonné de Vidéotron de 71,52 \$ en 2007, contre 61,43 \$ en 2006, en hausse de 10,09 \$ (16,4 %).

Bénéfice d'exploitation de 642,7 M\$, en hausse de 130,2 M\$ (25,4 %).

- Cette hausse était surtout attribuable à :
 - la croissance de la clientèle de tous les services ;
 - la hausse de certains tarifs ;
 - un écart favorable de 12,6 M\$ lié au renversement, en 2007, de la provision courante pour droits de licence de la partie II (cf. « Droits de licence de la partie II » dans l'analyse sectorielle des résultats du secteur Câblodistribution pour l'exercice 2008).

Contrebalancés en partie par :

- la variation défavorable de 20,9 M\$ de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media.
- Si l'on exclut la variation favorable de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions et si l'on redresse les chiffres pour donner effet à l'ajustement des droits de licence de la partie II, le bénéfice d'exploitation du secteur avait progressé de 26,0 % en 2007, contre une hausse de 26,9 % en 2006.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Câblodistribution, exprimés en pourcentage des revenus, de 58,6 % en 2007, contre 60,9 % en 2006.

- Cette baisse de 2,3 % s'expliquait principalement par :
 - l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus ;
 - l'impact marginal sur les coûts de la hausse de certains tarifs.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 314,7 M\$ en 2007, contre 210,5 M\$ en 2006, soit une augmentation de 104,2 M\$ (tableau 7).

- L'impact de la progression de 130,2 M\$ du bénéfice d'exploitation avait été partiellement atténué par une hausse de 27,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout attribuable à des investissements par le secteur Câblodistribution dans la capacité et la modernisation de son réseau, de même que dans l'achat d'équipements de téléphonie par câble destinés aux clients.

Secteur Journaux

Revenus de 1,07 G\$ en 2007, soit une progression de 107,9 M\$ (11,2 %), qui s'expliquait surtout par l'impact de l'acquisition d'Osprey Media.

- En excluant l'impact de cette acquisition, les revenus avaient augmenté 12,4 M\$.
- Les revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus avaient augmenté de 33,7 %, les revenus publicitaires s'étaient accrus de 1,0 %, les revenus de tirage avaient diminué de 5,7 % par rapport à 2006.
- Les revenus des quotidiens urbains avaient diminué de 1,5 % en 2007, tandis qu'en excluant l'acquisition d'Osprey Media les revenus des journaux régionaux avaient progressé de 1,1 %.
- À l'intérieur du groupe des quotidiens urbains, les revenus des quotidiens gratuits s'étaient accrus de 62,7 %, grâce aux excellents résultats des quotidiens à Montréal, à Toronto et à Vancouver, ainsi qu'au lancement de quotidiens gratuits à Ottawa et à Ottawa-Gatineau en novembre 2006, de même qu'à Calgary et à Edmonton en février 2007.
- Hausse de 23,8 % des revenus des portails spécialisés, surtout attribuable à la croissance des revenus de forfaits et des autres revenus de *jobboom.com*, et augmentation de 6,5 % des revenus des portails généralistes.

Bénéfice d'exploitation de 232,8 M\$ en 2007, en hausse de 15,1 M\$ (6,9 %).

- Les incidences favorables de l'acquisition d'Osprey Media (25,3 M\$) avaient été contrebalancés en partie par :

- des investissements et des charges inhabituelles, dont les investissements associés au lancement de quatre nouveaux quotidiens gratuits (Ottawa, Ottawa-Gatineau, Calgary et Edmonton), et au lancement de Quebecor PagesMedia ;
- l'impact des conflits de travail au *Journal de Montréal* et au *Journal de Québec* qui s'étaient produits respectivement en 2006 et en 2007 ;
- la variation de la charge liée au régime d'options d'achat d'actions de Quebecor Media.
- En excluant tous ces éléments, le bénéfice d'exploitation s'était établi à 232,1 M\$ en 2007, soit une hausse de 7,8 M\$ (3,5 %) qui s'expliquait par :
 - la baisse du coût du papier ;
 - l'impact des mesures de restructuration ;
 - la diminution des pertes d'exploitation des quotidiens gratuits comparables (ceux de Montréal, de Toronto et de Vancouver).

Contrebalancés en partie par :

- les frais de mise en œuvre de certains projets ;
- la hausse de certains frais d'exploitation des portails, dont les coûts de main-d'œuvre et les frais de publicité et de promotion, expliquée, entre autres, par le déploiement d'une nouvelle stratégie de développement des affaires et d'investissements dans de nouveaux produits.
- Le bénéfice d'exploitation des quotidiens du groupe de l'Ouest (soit les quotidiens publiés dans les provinces à l'ouest de l'Ontario) avait augmenté de 13,8 % en 2007.
- Sur une base comparable, la hausse du bénéfice d'exploitation d'Osprey Media s'était élevée à 12,6 % en 2007.
- En excluant le lancement des quatre nouveaux quotidiens gratuits et l'impact sur les résultats des conflits de travail au *Journal de Montréal* et au *Journal de Québec*, le bénéfice d'exploitation des quotidiens urbains avait augmenté de 5,5 %.
- En excluant l'impact de l'acquisition d'Osprey Media, le bénéfice d'exploitation des journaux régionaux avait augmenté de 6,3 %.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Journaux, exprimés en pourcentage des revenus, de 78,3 % en 2007, contre 77,5 % en 2006.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 118,3 M\$ en 2007, contre 100,0 M\$ en 2006.

- Cette hausse de 18,3 M\$ (tableau 8) s'expliquait principalement par l'augmentation de 15,1 M\$ du bénéfice d'exploitation.
- En 2007, le secteur Journaux avait fait l'acquisition d'un immeuble détenu par Quebecor World pour une contrepartie en espèces de 62,5 M\$. La hausse correspondante et les investissements dans le lancement de nouveaux sites, ainsi que dans certains projets informatiques des portails, avait été contrebalancée par la baisse, en 2007, des paiements progressifs dans le cadre des contrats d'acquisition de six nouvelles presses.

Secteur Télédiffusion

Revenus de 415,5 M\$ en 2007, en hausse de 22,2 M\$ (5,6 %).

- Les revenus de diffusion avaient augmenté de 11,7 M\$, ce qui s'expliquait surtout par :
 - la hausse des revenus publicitaires du Réseau TVA et de Sun TV ;
 - l'augmentation des revenus d'abonnement et publicitaires des chaînes spécialisées (Mystère, ARGENT, Prise 2, LCN, MENTV et Mystery) ;
 - la hausse des revenus provenant de la vidéo sur demande, des revenus de Shopping TVA et des revenus de production commerciale.
- Les revenus de distribution avaient augmenté de 5,5 M\$, en raison de :
 - la sortie d'un plus grand nombre de films en 2007 par rapport à 2006 ;
 - l'augmentation des revenus de films en vidéo.
- Les revenus d'édition avaient augmenté de 1,8 M\$ en 2007. L'incidence favorable de l'acquisition de la participation dans *TV Hebdo* et *TV 7 Jours* dont Groupe TVA n'était pas déjà propriétaire avait été atténuée par une diminution des revenus en kiosque.

Bénéfice d'exploitation de 59,4 M\$ en 2007, en hausse de 17,3 M\$ (41,1 %).

- Le bénéfice d'exploitation des activités de diffusion avait augmenté de 7,2 M\$, dû principalement à :
 - l'impact de la croissance des revenus des chaînes spécialisées, de Sun TV et de la vidéo sur demande ;
 - la non comptabilisation, en 2007, d'une provision courante des droits de licence de la partie II du CRTC, soit un écart favorable de 4,1 M\$.
- Les activités de distribution avaient affiché un écart favorable de 3,0 M\$ en 2007, principalement attribuable à l'impact de la hausse des revenus de films en vidéo.
- Le bénéfice d'exploitation des activités d'édition s'était accru de 6,5 M\$, surtout en raison de la réduction de certains frais d'exploitation, dont les coûts d'impression.

Coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télédiffusion, exprimés en pourcentage des revenus, de 85,7 % en 2007, contre 89,3 % en 2006. Cet écart s'expliquait surtout par :

- l'importance relative inférieure des coûts fixes dans un contexte de croissance des revenus comparables, jumelé à l'incidence favorable lié au renversement de la provision courante pour droits de licence de la partie II.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 43,2 M\$ en 2007, contre 33,4 M\$ en 2006.

- Cette augmentation de 9,8 M\$ (tableau 9) s'expliquait principalement par :
 - la hausse de 17,3 M\$ du bénéfice d'exploitation, contrebalancée en partie par une augmentation de 7,2 M\$ des acquisitions d'immobilisations, surtout attribuable aux investissements dans l'amélioration des immeubles et dans certains projets informatiques.

Secteur Loisir et divertissement

Revenus de 329,8 M\$ en 2007, en hausse de 14,0 M\$ (4,4 %).

- Hausse de 11,1 % des revenus du secteur Livres en 2007 qui s'expliquait principalement par une augmentation des revenus du secteur scolaire et de Messagerie A.D.P., attribuable dans ce dernier cas à la distribution de plusieurs ouvrages à succès, dont la version française du best-seller international *Le secret* de l'auteure Rhonda Byrne.
- Hausse de 0,8 % des revenus de Groupe Archambault.

Bénéfice d'exploitation de 27,0 M\$, en hausse de 7,7 M\$ (39,9 %). Cet écart favorable s'expliquait surtout par l'impact des hausses des revenus et par la diminution de certains frais d'exploitation.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur de 24,2 M\$ en 2007, contre 16,1 M\$ en 2006, soit un écart favorable de 8,1 M\$ dû principalement à la hausse du bénéfice d'exploitation (tableau 10).

Secteur Technologies et communications interactives

Revenus de 82,0 M\$ en 2007, soit une hausse de 8,1 M\$ (11,0 %).

- Cette augmentation s'expliquait surtout par :
 - le recrutement de nouveaux clients ;
 - l'effet positif de l'acquisition de Crazy Labs Web Solutions S.L. (« Crazy Labs ») en juillet 2006.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence de la baisse de volumes d'activités aux États-Unis.

Bénéfice d'exploitation de 2,8 M\$ en 2007, en baisse de 4,7 M\$ (-62,7 %).

- Cette diminution s'expliquait surtout par :
 - la baisse de volumes d'activités aux États-Unis ;
 - l'impact d'une modification au régime d'options d'achat d'actions ;
 - des charges inhabituelles liées à l'achat de la totalité des actions de Nurun par Quebecor Media ;
 - la hausse de la charge de rémunération conditionnelle liée à l'acquisition, en 2004, d'Ant Farm Interactive LLC (« Ant Farm ») ;
 - l'enregistrement, en 2006, de crédits d'impôt fédéraux en recherche et développement d'années antérieures.

Contrebalancés en partie par :

- l'impact de la hausse des revenus provenant de nouveaux clients.

Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs de 0,5 M\$ en 2007, contre des flux positifs de 5,7 M\$ en 2006 (tableau 11)

- Cet écart défavorable de 6,2 M\$ s'expliquait surtout par :
 - la baisse du bénéfice d'exploitation ;
 - la hausse des acquisitions d'immobilisations due en partie à une augmentation des investissements dans certains projets informatiques et au chapitre des améliorations locatives.

FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Exploitation

Exercice 2008

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 755,2 M\$ en 2008, contre 732,5 M\$ à la même période de 2007.

- Cet écart favorable de 22,7 M\$ s'explique principalement par :

- la hausse de 171,7 M\$ du bénéfice d'exploitation.

Contrebalancée en grande partie par :

- l'augmentation de 78,9 M\$ des investissements dans les actifs et passifs d'exploitation expliquée surtout par l'impact des déboursés de 94,1 M\$ effectués à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions ;
- une augmentation de 41,4 M\$ de la portion monétaire des frais d'intérêts principalement attribuable à l'impact de la hausse du niveau moyen d'endettement ;
- la hausse de 24,3 M\$ de la portion monétaire de la charge pour restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux.

Exercice 2007

Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de 732,5 M\$ en 2007, contre 322,1 M\$ en 2006.

- Cet écart favorable de 410,4 M\$ s'expliquait principalement par :

- le paiement en 2006 des intérêts accumulés de 197,3 M\$ lors du rachat et du retrait des billets à escompte de premier rang, dans le cadre du refinancement de janvier 2006 ;
- une augmentation de 160,8 M\$ du bénéfice d'exploitation ;
- une variation nette favorable de 62,8 M\$ dans les actifs et passifs d'exploitation.

Fonds de roulement de Quebecor négatif de 231,7 M\$ au 31 décembre 2008, contre un fonds de roulement négatif de 1 151,6 M\$ au 31 décembre 2007, reflétant principalement dans ce dernier cas le fonds de roulement négatif au 31 décembre 2007 des activités abandonnées.

La stratégie de gestion de la dette explique la majeure partie de la situation déficitaire du fonds de roulement au 31 décembre 2008. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la Compagnie, les encaissements de revenus reportés qui sont périodiques et renouvelables sont utilisés pour réduire les tirages sur les facilités de crédit renouvelables, lesquelles facilités sont comptabilisées dans la dette à long terme.

Financement

Exercice 2008

Dette consolidée des activités d'exploitation poursuivies de Quebecor en hausse de 1,31 G\$ en 2008.

- Cette hausse s'explique principalement par :

- l'impact défavorable du taux de change estimée à 673,0 M\$. La hausse liée à ce facteur est contrebalancée par une baisse du passif (ou une hausse de l'actif) lié aux ententes de swaps sur devises comptabilisés sous « Instruments financiers dérivés » ;
- l'émission par Vidéotron, le 15 avril 2008, de billets de premier rang d'un capital global de 455,0 M\$US pour un produit net de 447,8 M\$ (déduction faite des frais de financement). Les billets de premier rang ont été vendus à un prix équivalent à 98,43 % du montant nominal, portent intérêt à un taux de 9,125 % (taux effectif de 9,375 %) et viennent à échéance le 15 avril 2018 ;

- l'augmentation des avances sur les facilités bancaires renouvelables, les facilités de crédit à long terme et les emprunts bancaires de Vidéotron, de Groupe TVA et de Quebecor Media pour des montants totaux respectifs de 55,1 M\$, de 37,7 M\$ et de 21,2 M\$;
- la hausse de 89,4 M\$ de la dette liée aux risques de taux d'intérêts couverts et aux dérivés incorporés, expliquée principalement par l'évolution des taux d'intérêt.
- La hausse de la dette à long terme et les flux de trésorerie libres générés par les activités d'exploitation poursuivies ont servi à financer l'achat des licences de SSFE, pour une contrepartie de 554,6 M\$, et les acquisitions d'entreprises, y compris les rachats de participation minoritaires dans Nurun, pour une contrepartie de 75,2 M\$, dans le cadre de sa privatisation, et dans Groupe TVA, pour une contrepartie de 51,4 M\$, dans le cadre de son offre de rachat importante auprès des actionnaires.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un passif net de 538,5 M\$ au 31 décembre 2007 à un actif net de 200,6 M\$ au 31 décembre 2008 (déduction faite d'un passif de 117,3 M\$ à cette date). Cet écart favorable a été occasionné par l'évolution de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, contrebalancé en partie par l'impact négatif des changements d'estimations relativement à la juste valeur des instruments financiers dérivés (cf. « Modifications aux conventions et aux estimations comptables ») et l'effet combiné défavorable de l'évolution des taux d'intérêts au Canada et aux États-Unis.

Le 7 avril 2008, Vidéotron a conclu des modifications visant sa facilité de crédit garantie de premier rang aux termes desquelles les engagements en vertu de cette facilité de crédit ont été portés de 450,0 M\$ à 575,0 M\$ et l'échéance prorogée jusqu'en avril 2012. Sous réserve de certaines conditions, Vidéotron pourra également bénéficier d'un engagement additionnel de 75,0 M\$, ce qui porterait l'engagement total à 650,0 M\$.

Exercice 2007

Dette consolidée des activités d'exploitation poursuivies de Quebecor en hausse de 205,3 M\$ en 2007 expliquée comme suit :

- une augmentation de la dette à long terme de 809,4 M\$ par suite des transactions suivantes :
 - le placement de billets de premier rang complété par Quebecor Media le 5 octobre 2007 et venant à échéance en 2016 d'un montant en capital total de 700,0 M\$US. Les billets de premier rang avaient été vendus à un prix équivalent à 93,75 % du montant nominal, portaient intérêt à un taux de 7,75 % (taux effectif de 8,81 %) et viennent à échéance le 15 mars 2016. Quebecor Media avait utilisé le produit net de 662,4 M\$ (y compris les intérêts courus de 16,6 M\$) tiré de ce placement, de même que ses facilités de crédit renouvelables pour :
 - financer l'acquisition d'Osprey Media pour une contrepartie totale de 414,4 M\$;
 - rembourser en date du 31 octobre 2007 les avances de 179,7 M\$US de la facilité de crédit à terme « B » de Corporation Sun Media ;
 - régler le passif de 106,0 M\$ relatif aux instruments financiers dérivés afférents à la facilité de crédit à terme « B ».
 - la prise en charge de la dette totalisant 161,8 M\$ dans le cadre de l'acquisition d'Osprey Media ;
 - le financement du rachat du Montant additionnel à payer pour une contrepartie totale de 127,2 M\$.

Contrebalancés en partie par :

- l'incidence favorable du taux de change estimé à 392,4 M\$. Mentionnons toutefois que la baisse de la dette liée à l'évolution du taux de change avait été contrebalancée par une hausse des passifs liés à la valeur des ententes de swaps sur devises comptabilisés sous « Instruments financiers dérivés » ;
- la réduction des avances sur les facilités de crédit bancaire renouvelables et les remboursements de dettes statutaires, pour une contrepartie totale de 118,5 M\$, rendus possible par les fonds générés par les activités d'exploitation ;

- l'incidence favorable de 65,5 M\$ à la suite de l'adoption des nouvelles normes sur les instruments financiers et sur la comptabilité de couverture (cf. « Modifications aux conventions comptables »).
- La valeur des passifs liés aux instruments financiers dérivés était passée de 231,3 M\$ au 31 décembre 2006 (ou 320,2 M\$ le 1^{er} janvier 2007 à la suite de l'adoption des nouvelles normes sur les instruments financiers et la comptabilité de couverture) à 538,7 M\$ au 31 décembre 2007. Il est à noter que la variation des passifs liés aux instruments financiers dérivés tenait compte du remboursement des passifs de 106,0 M\$ liés à la facilité de crédit à terme « B » de Corporation Sun Media.

Investissement

Exercice 2008

Acquisitions d'immobilisations de 541,3 M\$ en 2008, contre 492,8 M\$ en 2007.

- Cette hausse de 48,5 M\$ s'explique principalement par les investissements du secteur Câblodistribution dans la modernisation de son réseau et par la réalisation de la deuxième partie du projet d'acquisition de nouvelles presses, dans le secteur Journaux. Par ailleurs, ce dernier secteur s'était porté acquéreur, en 2007, d'un immeuble de Quebecor World pour une contrepartie de 62,5 M\$.

Acquisitions d'entreprises (y compris les rachats des participations minoritaires) de 146,7 M\$ en 2008, contre 438,6 M\$ en 2007.

- Les acquisitions d'entreprises en 2008 sont les suivantes :
 - acquisition au premier trimestre 2008 des actions ordinaires de Nurun, qui n'étaient pas déjà détenues, pour une contrepartie totale en espèces de 75,2 M\$;
 - rachat au deuxième trimestre 2008 de 3 000 642 actions classe B de Groupe TVA pour une contrepartie totale en espèces de 51,4 M\$;
 - acquisition en 2008 de certaines entreprises, principalement dans le secteur Journaux, pour une contrepartie en espèces totale de 15,1 M\$;
 - versement au premier trimestre 2008 d'un montant de 5,0 M\$ à titre de paiement dans le cadre de l'acquisition de Groupe Sogides, en 2005.
- Au troisième trimestre 2007, Quebecor Media avait procédé à l'acquisition d'Osprey Media pour une contrepartie totale en espèces de 414,4 M\$ (exclusion faite des éléments de passif pris en charge).

Acquisition d'actifs incorporels de 567,1 M\$ en 2008 expliqué par l'achat de 17 licences d'exploitation du réseau de SSFE (aucune en 2007).

Exercice 2007

Acquisitions d'immobilisations de 492,8 M\$ en 2007, contre 441,8 M\$ en 2006.

- Cette augmentation de 51,0 M\$ s'expliquait principalement par :
 - la hausse des investissements du secteur Câblodistribution surtout dans la capacité et la modernisation de son réseau en 2007 ;
 - l'acquisition par Quebecor Media d'un immeuble de Quebecor World pour une contrepartie en espèces de 62,5 M\$.

Contrebalancées en partie par :

- la baisse, en 2007, des paiements progressifs réalisés dans le cadre des contrats d'acquisition de six nouvelles presses destinées, entre autres, à l'impression de certains journaux de Quebecor Media.

Acquisitions d'entreprises (y compris les rachats de participations minoritaires) de 438,6 M\$ en 2007, contre 10,5 M\$ en 2006.

- Cette forte augmentation s'expliquait principalement par l'acquisition d'Osprey Media en août 2007 pour une contrepartie totale en espèces de 414,4 M\$ (exclusion faite des éléments de passif pris en charge de 161,8 M\$).

Situation financière au 31 décembre 2008

Liquidités disponibles nettes de 572,0 M\$ pour Quebecor Media et ses filiales détenues à part entière, soit un découvert bancaire de 15,6 M\$ et des marges de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 587,6 M\$.

Liquidités disponibles nettes de 113,4 M\$ pour Quebecor au niveau corporatif, soit un découvert bancaire de 0,8 M\$ et des marges de crédit bancaire disponibles et inutilisées de 114,2 M\$.

Dettes consolidées des activités d'exploitation poursuivies totalisant 4,46 G\$ au 31 décembre 2008, contre 3,15 G\$ au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 1,31 G\$ (cf. « Financement » ci-dessus).

- Au 31 décembre 2008, la dette consolidée comprenait les dettes de 1,81 G\$ de Vidéotron (960,8 M\$ au 31 décembre 2007), de 294,3 M\$ de Corporation Sun Media (225,1 M\$ au 31 décembre 2007), de 134,1 M\$ d'Osprey Media (150,0 M\$ au 31 décembre 2007), de 93,9 M\$ de Groupe TVA (56,1 M\$ au 31 décembre 2007), de 2,01 G\$ de Quebecor Media (1,65 G\$ au 31 décembre 2007) et de 114,4 M\$ de Quebecor (103,6 M\$ au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2008, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffre comme suit :

Tableau 12 : dette à long terme de Quebecor inc.
Périodes de 12 mois terminées les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

2009	42,3	\$
2010	235,8	
2011	166,9	
2012	270,3	
2013	652,5	
2014 et ultérieurement	3 046,4	
Total	4 414,2	\$

Dividendes déclarés par le conseil d'administration de Quebecor inc. – Le 24 février 2009, le conseil d'administration de Quebecor inc. a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 \$ par action sur les actions catégorie A à droits de vote multiples et sur les actions subalternes catégorie B comportant droit de vote. Ce dividende sera versé le 7 avril 2009 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 13 mars 2009.

La direction de la Compagnie est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour combler les engagements de fonds prévus en matière d'investissement en capital, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de remboursement de dettes, de contribution en vertu des régimes de retraite et de paiement de dividendes. Malgré la crise qui affecte actuellement l'accès aux marchés des capitaux, la Compagnie est d'avis qu'elle sera en mesure de faire face aux échéances futures de ses dettes, qui sont relativement limitées au cours des deux prochaines années.

La Compagnie et ses filiales sont assujetties au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives en vertu d'ententes de financement. Les indicateurs clés des ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le bénéfice d'exploitation). Au 31 décembre 2008, la Compagnie et ses filiales respectaient tous les ratios financiers et clauses financières restrictives des principales conventions de financement.

SSFE : le 10 septembre 2008, Quebecor Media a confirmé son intention d'investir entre 800,0 M\$ et 1,00 G\$ dans son réseau de SSFE au cours des quatre prochaines années et a précisé que ces montants englobent les coûts de réalisation de son réseau au Québec, les pertes liées aux opérations prévues dans les premières années de commercialisation ainsi que les déboursés déjà réalisés dans le cadre de l'acquisition des 17 licences d'exploitation pour un montant de 554,6 M\$. Quebecor Media prévoit financer les déboursés futurs à même les fonds générés par ses activités et, au besoin, à même ses marges de crédit bancaire disponibles et inutilisées.

L'investissement vise la construction du nouveau réseau HSPA (*High Speed Packet Access*), dont la mise en service est prévue d'ici 9 à 15 mois. L'entreprise Nokia Siemens Networks a été choisie comme fournisseur de Vidéotron pour les cinq prochaines années.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Obligations contractuelles

Au 31 décembre 2008, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation poursuivies comprenaient les remboursements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme, les paiements minimums exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, et ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 13.

Tableau 13
Obligations contractuelles de Quebecor inc. au 31 décembre 2008
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme	4 414,2	\$ 42,3	\$ 402,7	\$ 922,8	\$ 3 046,4
Paiement d'intérêts ¹	1 907,8	259,6	586,2	523,8	538,2
Contrats de location-exploitation	180,6	49,2	57,3	33,3	40,8
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	140,8	83,0	38,6	7,2	12,0
Instruments financiers dérivés ²	(176,4)	(0,2)	(0,3)	48,3	(224,2)
Total des obligations contractuelles	6 467,0	\$ 433,9	\$ 1 084,5	\$ 1 535,4	\$ 3 413,2

¹ Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme, selon les taux d'intérêt en vigueur et taux d'intérêt des couvertures, et les taux de change des couvertures sur devises au 31 décembre 2008.

² Estimation des encaissements futurs, net des déboursés futurs liés à la couverture des taux de conversion des devises des instruments financiers dérivés.

Quebecor Media investit dans deux projets visant la modernisation et la relocalisation de certaines de ses activités d'impression au Québec et en Ontario, y compris l'acquisition de six nouvelles presses et d'équipements d'encartage et d'expédition à la fine pointe de la technologie. Le solde de l'engagement au 31 décembre 2008 relativement à ces projets se chiffrait à 14,1 M\$.

Dans le cours normal de ses activités, Groupe TVA contracte des engagements sur des droits de diffusion de produits télévisuels et de films, de même que sur des droits de distribution de produits audiovisuels. Au 31 décembre 2008, le solde de ces engagements se chiffrait à 59,4 M\$.

De grandes quantités de papier journal, de papier et d'encre font partie des matières premières les plus importantes utilisées par Quebecor Media. En 2008, la consommation totale de papier journal dans les activités d'exploitation de son secteur Journaux s'est élevée à environ 176 000 tonnes métriques. Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Media achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fabricant. Le papier journal a représenté environ 11,2 % (106,9 M\$) du coût des ventes du secteur Journaux pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. À l'heure actuelle, Quebecor Media bénéficie auprès de ce fournisseur d'un rabais sur les prix du marché, de même que de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils. Rien ne garantit que ce fournisseur continuera d'approvisionner Quebecor Media en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables.

La Compagnie suit de très près la situation de capitalisation de ses régimes de retraite. Le montant en espèces total payé ou payable aux employés à l'égard des prestations futures aux termes de l'ensemble de ses régimes, composé des espèces que la Compagnie cotise à ses régimes de retraite par capitalisation, des paiements en espèces versés directement aux prestataires de ses autres régimes de retraite sans capitalisation et des espèces cotisées à ses régimes à cotisations déterminées a atteint 35,2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (36,7 M\$ en 2007 et 37,6 M\$ en 2006).

À la lumière du rendement réellement tiré des actifs des régimes en 2008, la Compagnie estime que les cotisations en espèces à ses régimes à prestations déterminées, qui ont fait l'objet d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre 2008, augmenteront de 14,0 M\$ à chacun des cinq prochains exercices.

Instruments financiers

Quebecor et ses filiales disposent de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des comptes clients, des placements temporaires, des placements à long terme, de la dette bancaire, des comptes fournisseurs, des charges à payer, de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés.

Au 31 décembre 2008, Quebecor Media se servait d'instruments financiers dérivés pour réduire les risques auxquels les exposent les taux de change et d'intérêt. Quebecor Media a conclu des contrats de change à terme et des ententes de swaps sur devises pour couvrir le risque de change de la totalité de ses dettes à long terme libellée en devises américaines. Quebecor Media utilise également des conventions d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque lié aux variations des taux d'intérêt sur ses dettes à long terme.

Quebecor Media a aussi conclu des contrats de change à terme pour couvrir, entre autres, ses achats planifiés, en dollars U.S., de décodeurs numériques et de modems et autres équipements du secteur Câblodistribution. De plus, elle a conclu des contrats de change à terme pour couvrir les paiements contractuels, en euros et en francs suisses, pour l'achat de presses rotatives et d'autres équipements connexes.

Quebecor Media ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives (*cf.* « Gestion des risques financiers » ci-dessous).

Certaines ententes de swaps sur devises conclues par Quebecor Media comprennent une option qui permet à chaque partie de clore la transaction à une date spécifique, à la valeur de règlement prévalant à ce moment.

La juste valeur des instruments financiers est présentée au tableau 14 ci-dessous (*cf.* « Pratiques comptables déterminantes – Instruments financiers dérivés »).

Tableau 14 : Quebecor Media inc.
Juste valeur des instruments financiers dérivés
(en millions de dollars)

	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Valeur notionnelle	Valeur comptable et juste valeur actif (passif)		Valeur notionnelle	Valeur comptable et juste valeur actif (passif)	
Instruments financiers dérivés :						
Ententes de swaps de taux d'intérêt	217,2	\$CA	(7,5) \$	75,0	\$CA	0,2 \$
Contrats à terme de devises :						
– En \$US	274,5	\$US	9,0	73,1	\$US	(4,2)
– En €	12,9	€	0,1	13,0	€	(0,2)
– En CHF	2,3	CHF	–	6,7	CHF	(0,1)
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt	3 050,4	\$US	199,0	2 598,9	\$US	(534,2)

En 2008, Quebecor Media a enregistré un gain de 47,2 M\$ sur les instruments financiers dérivés incorporés qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes et les instruments financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas utilisée (perte de 44,3 M\$ en 2007). Par ailleurs, une perte de change de 34,3 M\$ (gain de 34,8 M\$ en 2007) a été comptabilisée relativement aux instruments financiers couverts par ces instruments financiers dérivés. En 2008, Quebecor Media a enregistré une perte de 16,6 M\$ sur la portion inefficace des relations de couverture de la juste valeur (gain de 4,8 M\$ en 2007). Finalement, une perte de 16,7 M\$ a été inscrite aux autres éléments du résultat étendu en 2008, relativement aux relations de couverture de flux de trésorerie (gain de 36,5 M\$ en 2007).

Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la Compagnie et ses filiales a effectué des achats et a encouru des dépenses de loyer avec des compagnies apparentées pour un montant de 9,1 M\$ (11,8 M\$ en 2007 et 15,3 M\$ en 2006) compris dans le coût des ventes et frais de vente et d'administration. La Compagnie et ses filiales a effectué des ventes avec des compagnies apparentées pour un montant de 0,4 M\$ en 2008 (0,4 M\$ en 2007 et 0,2 M\$ en 2006). Ces transactions ont été conclues et comptabilisées à la valeur d'échange.

En 2007, une propriété a été vendue à la juste valeur marchande établie sur la base d'une évaluation indépendante à un actionnaire de la Compagnie pour une somme de 1,4 M\$, dégageant un gain sur disposition de 1,1 M\$.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut de nombreuses ententes de garantie, y compris ce qui suit :

Contrats de location-exploitation

La Compagnie a garanti une partie des valeurs résiduelles de certains des actifs loués en vertu de contrats de location-exploitation pour le bénéfice du bailleur. Si la Compagnie met fin aux contrats de location avant la fin de leurs termes (ou à la fin de la durée des contrats) et si la juste valeur des actifs à la fin de la durée des contrats de location-exploitation respectifs dont ils font l'objet est inférieure à leur valeur résiduelle garantie, la Compagnie devra alors compenser le bailleur, sous réserve de certaines conditions, pour une partie du manque à gagner. De plus, la Compagnie a fourni des garanties au locateur de certains de ses baux de locaux venant à échéance à différents moments jusqu'en 2017. Si la Compagnie manque à ses engagements en vertu des ententes, la Compagnie devra compenser le bailleur sous réserve de certaines conditions. Au 31 décembre 2008, l'obligation maximale à l'égard de ces garanties se chiffrait à 17,8 M\$ et la Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé relativement à ces garanties. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Dispositions d'entreprises et d'actifs

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise ou d'un actif, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Compagnie peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Compagnie ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces éléments, car elle n'a pas été en mesure d'établir la juste valeur de ces garanties. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Sous-traitants et fournisseurs

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes avec des sous-traitants et des fournisseurs. Dans certains cas, la Compagnie s'engage à dédommager ces derniers advenant des poursuites contre eux. Dans d'autres cas, la Compagnie s'engage à dédommager des tiers pour des dommages causés par les sous-traitants et fournisseurs de la Compagnie. En raison de la nature de ces ententes, la Compagnie ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de verser. La Compagnie n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ententes, car elle n'a pas été en mesure d'établir la juste valeur de ces garanties. Dans les années précédentes, la Compagnie n'a effectué aucun paiement relativement à ces garanties.

Capital-actions

En vertu des exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 15 présente les données du capital-actions de la Compagnie au 15 février 2009. De plus, 2 308 130 options d'achat d'actions de la Compagnie étaient en circulation au 15 février 2009.

**Tableau 15 : capital-actions
(en actions et en millions de dollars canadiens)**

	15 février 2009	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A (comportant droits de vote multiples)	21 753 871	9,7 \$
Actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote)	42 563 151	336,9 \$

Risques et incertitudes

La Compagnie est active dans les secteurs des communications et des médias. Ces activités occasionnent divers facteurs de risque et incertitudes. Les risques et incertitudes abordés ci-après peuvent influencer grandement sur le cadre d'exploitation et les résultats financiers de la Compagnie. À moins d'indication contraire, les références à Quebecor Media dans cette section identifient Quebecor Media et ses filiales.

Concurrence dans les secteurs de la câblodistribution et des télécommunications

Dans ses activités de câblodistribution, Quebecor Media est en concurrence avec des fournisseurs de télévision directe par satellite (« TDS ») (aussi appelée « satellites de radiodiffusion directe » (« SRD ») au Canada), les systèmes de distribution multivoies, multipoints et à canaux multiples (« SDMM »), les systèmes de télévision à antenne collective par satellite et les télédiffuseurs par ondes hertziennes. De plus, Quebecor Media doit faire face à des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») qui détiennent des licences permettant de distribuer des services vidéo par l'intermédiaire de la technologie de ligne d'abonné numérique vidéo (« VDSL »). Le CRTC a approuvé l'octroi d'une licence régionale pour la principale ESLT du marché de Quebecor Media, autorisant la diffusion terrestre à Montréal et dans d'autres villes du Québec. Cette même ESLT a aussi acquis un réseau câblé dans la principale zone de service de Quebecor Media. De plus, cette dernière doit faire face à la concurrence provenant de fournisseurs illégaux de services de télédistribution et de l'accès illégal à la TDS non canadienne (aussi appelé « piratage du marché gris »), ainsi qu'au vol de signaux de TDS qui permet aux clients d'avoir accès à des services de programmation émanant de la TDS

américaine ou canadienne sans verser de frais de service (également appelé « piratage du marché noir »). Dans le secteur de la vidéo, la concurrence vient aussi des clubs vidéo (location et vente) et d'autres supports de divertissement. De plus, Internet ainsi que la distribution par la voie d'appareils mobiles pourraient devenir des plateformes de distribution de radiodiffusion dans l'avenir.

Dans le cadre de ses activités de fournisseur de services Internet (« FSI »), Quebecor Media se mesure à d'autres concurrents qui offrent des services d'accès Internet aux secteurs résidentiel et commercial, de même que des réseaux sans fil ouverts dans certaines villes. De plus, le CRTC demande à Quebecor Media d'autoriser des FSI concurrents à accéder à son réseau Internet haute vitesse, et plusieurs FSI tiers y ont déjà accès ou ont présenté une demande à cet égard. Selon les règles du CRTC, Quebecor Media doit également permettre à ces FSI tiers de fournir des applications de voix ou de téléphonie et des services d'accès Internet au détail.

Les services téléphoniques de voix sur protocole Internet (« VoIP ») de Quebecor Media comptent de nombreux concurrents, notamment les ESLT, les entreprises de services locaux concurrentes (« ESLC »), les fournisseurs de services téléphoniques sans fil ou autres et les concurrents qui n'ont pas leur propre réseau d'accès et donc peu de frais d'infrastructure. En outre, la concurrence des ESLT devrait s'accroître, surtout par suite de la décision du gouvernement fédéral canadien, en 2007, d'éliminer les restrictions sur les activités de reconquête et de modifier les critères d'abstention réglementaire en téléphonie locale. Depuis cette décision, le CRTC a approuvé une foule de demandes d'abstention réglementaire soumises par Bell Aliant, Bell Canada, Télébec et TELUS-Québec, tant sur le marché de la téléphonie locale résidentielle que sur celui de la téléphonie locale commerciale. Par conséquent, les ESLT qui concurrencent Vidéotron ne sont désormais plus tributaires des seuls services de téléphonie locale sur la vaste majorité des marchés résidentiels où Quebecor Media est présente, ainsi que sur un grand nombre de marchés commerciaux, dont tous les marchés métropolitains les plus importants du Québec. Grâce à ces décisions acceptant leurs demandes, les ESLT peuvent rajuster les tarifs de leurs services de téléphonie locale pour les zones approuvées sans l'approbation du CRTC. Cette souplesse tarifaire pour les services de téléphonie locale pourrait compromettre la capacité de Quebecor Media de concurrencer avec succès les ESLT sur le marché de la téléphonie locale.

Avec son service de téléphonie sans fil à titre d'exploitant de réseau mobile virtuel (« ERMV ») actuel, Quebecor Media concurrence un éventail d'entreprises, dont certaines offrent une partie ou la totalité des produits de Quebecor Media, tandis que d'autres n'offrent que des services de téléphonie mobile sans fil sur le marché desservi. De plus, les besoins des utilisateurs des réseaux voix et données sans fil peuvent être comblés par d'autres technologies courantes ou en développement, comme les réseaux Wi-Fi, la technologie d'accès WiMAX, les points d'accès à Internet sans fil ou les réseaux radio maillés, qui sont techniquement aptes à soutenir la communication de données sans fil et les appels téléphoniques mobiles. Rien ne garantit que les concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des services comparables ou supérieurs à ceux que Quebecor Media fournit ou pourrait fournir, qu'ils ne les offriront pas à des prix inférieurs, qu'ils ne s'adapteront pas plus rapidement aux tendances sectorielles ou aux changements des exigences du marché ou qu'ils ne lanceront pas des services concurrents. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraver la faculté de Quebecor Media d'exercer avec succès et de façon rentable ses activités de services sans fil à titre d'ERMV.

Quebecor Media pourrait, dans l'avenir, ne pas être en mesure de faire une concurrence fructueuse à ses concurrents actuels ou éventuels, et une concurrence accrue pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses perspectives, à ses revenus, à sa situation financière et à ses résultats d'exploitation.

Retard du lancement des nouveaux services sans fil dotés d'installations

En juillet 2008, dans le cadre des enchères relatives aux SSFE, Quebecor Media a acquis des licences de spectre pour les SSFE visant toutes les régions du Québec et certains secteurs de l'Ontario. Quebecor Media a remporté les enchères relatives à des licences de spectre de 40 MHz dans toutes les parties du Québec, à l'exception de la région de l'Outaouais où elle a obtenu des licences de spectre de 20 MHz et de certaines autres régions du Québec où elle a obtenu des licences de spectre de 50 MHz. De plus, Quebecor Media a acquis des licences de spectre de 20 MHz dans l'Est de l'Ontario et des licences de spectre de 10 MHz à Toronto. Ces licences, dont elle a cédé le contrôle à Vidéotron après les enchères, ont été délivrées par Industrie Canada le 23 décembre 2008. Le spectre permet à Vidéotron de poursuivre la construction des infrastructures de réseau et de devenir un fournisseur doté d'installations offrant des services de téléphonie sans fil évolués, dont des services Internet haute vitesse, des services de télévision mobile et une gamme d'autres fonctions évoluées accessibles par la voie d'appareils mobiles appelés téléphones intelligents.

Quebecor Media est un nouvel entrant au sein du secteur des services sans fil au Canada, et la plupart des entreprises

titulaires ont lancé des services à prix moins élevés afin d'acquérir une part de marché et d'accroître leur taux de pénétration du marché de la téléphonie sans fil sur le territoire de Quebecor Media. Tout retard dans le lancement des services sans fil de Quebecor Media pourrait rendre la pénétration du marché plus difficile, de sorte que Quebecor Media devrait déployer des efforts accrus et engager des frais de marketing plus importants pour atteindre ses objectifs au chapitre de l'acquisition de clients. Il y a donc un risque que Quebecor Media ne soit pas en mesure d'atteindre ses objectifs au chapitre de l'acquisition de clients, du moins dans le délai ciblé.

Aux termes de la nouvelle politique d'Industrie Canada en matière d'itinérance numérique et de partage des pylônes d'antennes et des emplacements, les parties sont tenues d'envisager des ententes de partage à l'égard des pylônes existants avant de proposer la construction de nouvelles structures de pylônes d'antennes. Quebecor Media est donc tributaire de la participation des exploitants titulaires pour répondre à cette exigence. Bien que les entreprises titulaires soient tenues de répondre aux demandes de partage des pylônes, rien ne garantit qu'elles les accepteront ni qu'elles négocieront autrement des tarifs et des modalités de partage acceptables, sur les plans économique ou technique, pour les nouveaux entrants telle Vidéotron. Industrie Canada a instauré un processus d'arbitrage pour favoriser la conclusion d'ententes raisonnables sur le plan commercial, mais un tel processus peut s'avérer long et fastidieux et pourrait retarder le lancement du réseau de services sans fil de Quebecor Media, ce qui pourrait compromettre sa capacité d'exercer ses activités de services sans fil avec succès et de façon rentable.

Par ailleurs, la nouvelle politique d'Industrie Canada concernant le partage des pylônes d'antennes et des emplacements comporte des exigences relativement à la consultation des autorités responsables de l'utilisation du sol et du public en ce qui a trait aux projets d'installation ou de modification de pylônes. Quebecor Media doit donc notifier le public et répondre aux préoccupations du voisinage et aux préoccupations locales avant de construire une nouvelle structure de pylônes. Cette procédure pourrait retarder l'acquisition et le développement de nouveaux emplacements pour des pylônes de téléphonie cellulaire et pourrait gonfler les coûts inhérents à la poursuite de la stratégie de Quebecor Media de construire un réseau de SSFE. La capacité de Quebecor Media de déployer et d'exercer ses activités de services sans fil avec succès et de façon rentable pourrait en souffrir.

Afin de construire rapidement son infrastructure de réseau sans fil, Quebecor Media a conclu des ententes commerciales avec certains fournisseurs clés. Si ces derniers étaient incapables de satisfaire aux exigences de Quebecor Media en matière d'approvisionnement et de délai, le lancement de son réseau sans fil pourrait être retardé et des coûts supplémentaires pourraient devoir être engagés, ce qui pourrait entraver la capacité de l'entreprise de déployer et d'exercer ses activités de services sans fil avec succès et de façon rentable.

Ententes d'itinérance

En vertu de la nouvelle politique d'Industrie Canada concernant le partage des pylônes d'antennes et des emplacements, les exploitants de réseau sans fil titulaires sont tenus, pendant une période maximale de 10 ans à compter de la date de prise d'effet des licences de services sans fil des nouveaux entrants (le 23 décembre 2008, dans le cas de Vidéotron), de permettre l'itinérance sur leurs réseaux des clients des nouveaux entrants dans le secteur des services sans fil à l'extérieur des régions où ces nouveaux entrants ont obtenu des licences dans le cadre des enchères relatives aux SSFE de 2008. Ces titulaires sont aussi tenus de permettre l'itinérance sur leurs réseaux des clients des nouveaux entrants dans le secteur des services sans fil au sein des régions où ces nouveaux entrants ont obtenu des licences pendant une période de 5 ans (qui peut être prorogée à 10 ans dans certaines circonstances). Cependant, les tarifs et modalités se rapportant à cette itinérance ne sont pas prescrits et seront négociés entre les nouveaux entrants, telle Quebecor Media, et les titulaires. Rien ne garantit que les titulaires négocieront rapidement ni qu'ils proposeront des tarifs et autres modalités acceptables, sur les plans économique ou technologique, pour les nouveaux entrants. Industrie Canada a instauré un processus d'arbitrage pour favoriser la conclusion d'ententes raisonnables sur le plan commercial, mais un tel processus peut s'avérer long et fastidieux et pourrait retarder davantage le lancement des services sans fil de Quebecor Media, ce qui pourrait compromettre sa capacité d'exercer ses activités de services sans fil avec succès et de façon rentable.

En outre, divers aspects des activités de communication sans fil, dont la faculté des fournisseurs de services sans fil de conclure des ententes d'interconnexion avec des compagnies de téléphonie filaire conventionnelle, sont réglementés par le CRTC. Les organismes gouvernementaux ayant compétence sur les activités de services sans fil que Quebecor Media peut mettre en œuvre pourraient adopter des règlements ou prendre d'autres mesures susceptibles d'avoir des répercussions néfastes sur le secteur et les activités de services sans fil de Quebecor Media, notamment des mesures qui pourraient intensifier la concurrence ou augmenter les coûts.

Nouvelle technologie sans-fil

La gamme de fréquences 2GHz est un spectre qui, jusqu'à récemment, était peu utilisé en téléphonie mobile. Bien que certains fournisseurs d'appareils sans fil aux États-Unis aient récemment commencé à offrir leurs produits sur la technologie des SSFE, le nombre de combinés disponibles est encore limité. Par conséquent, la gamme de combinés offerte par Quebecor Media au moment du lancement commercial de ses services sans fil peut ne pas être aussi vaste que celle de certains autres fournisseurs, et Quebecor Media pourrait devoir engager des coûts plus élevés pour l'acquisition de clients à cause du marché plus restreint pour ce type de technologie. Sa capacité d'exercer des activités de services sans fil rentables pourrait ainsi être amoindrie.

Dépenses en immobilisations

La stratégie de Quebecor Media consistant à maintenir une position de chef de file dans sa gamme de produits et services et à lancer de nouveaux produits et services l'oblige à engager des dépenses en immobilisations dans son réseau et dans ses infrastructures afin de soutenir la croissance de sa clientèle et la demande pour des augmentations de la largeur de la bande passante et d'autres services. À cet égard, Quebecor Media a dû, par le passé, mobiliser des capitaux importants en vue de la mise à niveau, de l'agrandissement et de la maintenance de son réseau et du lancement ainsi que de l'élargissement de services nouveaux ou additionnels, et Quebecor Media prévoit devoir engager, à court et à moyen termes, des dépenses en immobilisations supplémentaires afin de maintenir et d'élargir ses systèmes et services, notamment au chapitre du perfectionnement de l'accès Internet et de la télévision HD et des coûts de construction des infrastructures de services sans fil. En octobre 2008, Quebecor Media et Vidéotron ont annoncé leur intention d'investir de 800 M\$ à 1,0 G\$ au cours des quatre prochains exercices pour déployer leur propre réseau de SSFE. Ce montant comprend les coûts des licences de spectre et licences d'exploitation acquises (qui ont déjà été acquittés), les coûts de construction du réseau et les coûts d'exploitation initiaux. Rien ne garantit que Quebecor Media pourra obtenir les fonds nécessaires au financement de ses programmes d'amélioration des immobilisations, de ses nouveaux services et stratégies ou d'autres dépenses en immobilisations requises, que ce soit en les générant à l'interne, en contractant des emprunts additionnels ou en faisant appel à d'autres sources. Si Quebecor Media ne parvient pas à obtenir du financement selon des modalités acceptables, elle pourrait ne pas pouvoir mettre en œuvre ses stratégies d'affaires ni engager les dépenses en immobilisations nécessaires pour maintenir sa position de chef de file, et ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, sa réputation et ses perspectives pourraient en souffrir. Même si Quebecor Media obtient le financement voulu, les délais nécessaires à la mise à niveau de son réseau pourraient avoir une incidence défavorable importante sur sa compétitivité à venir.

Concurrence des technologies alternatives

L'industrie des médias connaît une évolution rapide et considérable, qui a donné naissance à de nouveaux moyens de diffusion de programmation et de contenu. L'essor constant d'Internet offre de nouvelles options de distribution de contenus qui rivalisent avec les médias traditionnels. De plus, dans chacun des marchés de télédiffusion de Quebecor Media, les organismes de réglementation de l'industrie ont déjà autorisé les services de SRD, les services micro-ondes et les services de VDSL, et pourraient autoriser d'autres nouvelles méthodes de diffusion d'émissions de télévision et d'autres contenus plus rapides et offrant une qualité supérieure. Quebecor Media ne sera peut-être pas en mesure de concurrencer avec succès les technologies existantes ou de conception nouvelle, par exemple la télévision numérique sur protocole Internet (« IPTV »), ou il lui faudra peut-être elle-même acquérir, mettre au point ou intégrer de nouvelles technologies. Le coût de l'acquisition, de la mise au point ou de la mise en œuvre de nouvelles technologies pourrait être considérable, et il pourrait s'avérer difficile pour Quebecor Media de financer ce déploiement, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur sa capacité concurrentielle ultérieure. Toute difficulté ou incapacité de ce genre en ce qui a trait à la compétitivité de Quebecor Media pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

Croissance rapide

Quebecor Media a non seulement accru considérablement, mais aussi développé sensiblement ses activités au cours des dernières années. Dans des conditions favorables, elle a cherché à faire des acquisitions opportunistes ou stratégiques, comme l'acquisition d'Osprey Media, en 2007, et à élargir les types d'activités auxquelles elle participe, comme en témoigne le début de ses activités de fournisseur de services de téléphonie sans fil doté d'installations, et pourrait continuer de le faire. Cette croissance est exigeante pour la direction de Quebecor Media et continuera de l'être. Quebecor Media ne peut garantir qu'elle réussira à mettre en valeur l'une ou l'autre de ces acquisitions ou de ces activités élargies, ou qu'elle atteindra les objectifs s'y rattachant.

De plus, les acquisitions et le développement de ses activités pourraient forcer Quebecor Media à engager des coûts importants ou à affecter des ressources considérables et pourraient entraver sa capacité de poursuivre d'autres initiatives stratégiques ou commerciales, ce qui pourrait nuire à ses activités, à sa situation financière, à ses perspectives ou à ses résultats d'exploitation. En outre, si Quebecor Media ne réussit pas à gérer et à intégrer les entreprises acquises ou qu'elle doit engager des coûts importants ou imprévus, cela pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

Personnel clé

Le succès de Quebecor Media est grandement tributaire du maintien en poste des membres de sa haute direction et de sa capacité de garder les employés qualifiés. Les entreprises s'arrachent le personnel de direction compétent et les employés qualifiés, et le défaut de Quebecor Media de recruter, de garder et de former de tels employés pourrait fortement ébranler ses activités, sa situation financière ou ses résultats d'exploitation. Par ailleurs, pour mettre en œuvre et gérer efficacement ses activités et stratégies d'exploitation, Quebecor Media doit maintenir un niveau élevé d'efficacité et de qualité au chapitre du rendement et du contenu, poursuivre l'amélioration de ses systèmes de gestion et continuer d'attirer, de former, de motiver et de gérer ses employés. Les activités, perspectives, résultats d'exploitation et situation financière de Quebecor Media pourraient subir d'importants contrecoups si les efforts à cet égard n'étaient pas fructueux.

Concurrence pour la publicité

Les revenus de publicité sont la première source de revenus des secteurs Journaux et Télédiffusion de Quebecor Media. Dans ces secteurs, les revenus et résultats d'exploitation dépendent de la solidité relative de l'économie sur ses principaux marchés pour les journaux et la télédiffusion, ainsi que de la force ou de la faiblesse des facteurs économiques locaux, régionaux et nationaux, ceux-ci influant sur les revenus de publicité provenant de la publicité au détail, de la publicité nationale et des petites annonces dans les journaux, ainsi que sur les revenus de publicité à la télévision. Comme une bonne part des revenus de publicité de Quebecor Media provient des annonceurs des secteurs du commerce de détail et de l'automobile, la faiblesse récente de ces secteurs et de celui de l'immobilier a eu des répercussions négatives sur les revenus et résultats d'exploitation du secteur Journaux. La persistance ou l'aggravation du ralentissement de l'économie canadienne ou américaine pourrait toucher encore davantage la publicité nationale principale, notamment au chapitre des revenus tirés des secteurs de l'automobile et du commerce de détail et de ceux provenant des petites annonces visant des emplois.

Outre l'incidence des cycles économiques, l'industrie des journaux vit de profonds bouleversements, notamment l'avènement d'une culture de gratuité, les habitudes changeantes des lecteurs, la transférabilité des contenus sur des supports numériques, le phénomène de l'information en temps réel et la transformation du marché publicitaire. La concurrence sur le marché de la publicité ne vient donc plus seulement des autres journaux (dont les journaux nationaux, métropolitains – payants et gratuits – et de banlieue), des magazines et des plateformes médiatiques plus conventionnelles, tels les télédiffuseurs, les systèmes et réseaux de câblodistribution, la télévision et la radio par satellite, le marketing direct et les envois publicitaires solos et collectifs, mais également des technologies des médias numériques, lesquelles ont donné naissance à une vaste gamme de plateformes de distribution de services médias (dont Internet et la diffusion sur des appareils sans fil) aux consommateurs et aux annonceurs. Malgré le fait que Quebecor Media s'affaire à offrir une plus-value en terme de solution de publicité aux annonceurs, dont le lancement récent des éditions en ligne par un certain nombre de ses journaux, Quebecor Media pourrait ne pas être en mesure de maintenir la même part des revenus de publicité.

En télédiffusion, la prolifération des chaînes par câble et par satellite, les progrès de la technologie mobile et sans fil, la migration de l'auditoire télévisuel vers Internet et le contrôle accru – grâce à des enregistreurs vidéo personnels –

qu'exercent les téléspectateurs sur la façon dont ils consomment les médias, sur le contenu de ces derniers et sur le moment où ils les consomment, se sont traduits par une plus grande fragmentation du bassin de téléspectateurs, compliquant le maintien ou la croissance de la part historique des revenus de publicité de Quebecor Media.

Ces facteurs pourraient avoir une incidence importante sur les revenus, les résultats d'exploitation, la situation financière, les activités et les perspectives de Quebecor Media.

Concurrence pour les parts de marché de lectorat et d'auditoire

Dans le secteur Journaux, les revenus générés dépendent fortement des revenus de publicité qui sont, quant à eux, induits par le lectorat et le tirage, ainsi que par les données démographiques du marché, le prix, le service et les résultats de l'annonceur. Généralement, le lectorat et le tirage sont fondés sur le contenu du journal, le service, la disponibilité et le prix. Au cours des dernières années, Quebecor Media, comme l'ensemble de l'industrie des journaux, a eu de la difficulté à maintenir le tirage et les revenus, entre autres à cause de la concurrence exercée par les autres journaux et les autres plateformes médiatiques (souvent offertes gratuitement à l'utilisateur), comme Internet et les appareils sans fil, ainsi que de la diminution de la fréquence d'achat régulier de journaux, plus particulièrement chez les jeunes qui se tournent de plus en plus vers les médias non conventionnels comme source de nouvelles. Un recul prolongé du lectorat et du tirage des journaux de Quebecor Media aurait un effet important sur le taux et le volume de ses revenus de publicité dans les journaux (les taux étant notamment fondés sur le tirage et le lectorat) et pourrait également influencer sur sa capacité d'instaurer des hausses de tarifs de tirage de ses imprimés, le tout étant susceptible de nuire sensiblement à ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives. Pour préserver son tirage, Quebecor Media peut devoir engager des coûts additionnels, et rien ne garantit qu'elle sera en mesure de les recouvrer grâce à des revenus de tirage et de publicité accrus.

Dans le secteur Télédiffusion de Quebecor Media, l'information relative à la part de l'auditoire et aux cotes d'écoute, les données démographiques de l'auditoire et les tarifs sont les principaux moteurs de la concurrence en matière de publicité à la télévision. À l'instar du secteur Journaux, l'auditoire de la télévision conventionnelle se fragmente de plus en plus, fragmentation largement attribuable à la prolifération et à la popularité croissante des chaînes par câble et par satellite et à la migration vers d'autres sources de diffusion de contenus, comme Internet et les appareils sans fil, de plus en plus utilisées pour la diffusion de nouvelles, de contenu de divertissement et d'autres renseignements (et pour l'accès à ces ressources). Si le marché de la télédiffusion continue de se fragmenter, la part de l'auditoire de Quebecor Media et ses revenus de publicité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses activités et ses perspectives pourraient s'en ressentir fortement.

Revenus de publicité et de tirage

Les revenus tirés des activités de télédiffusion et des activités liées aux journaux de Quebecor Media proviennent de la publicité et du tirage. Les revenus de publicité et de tirage dépendent considérablement de l'auditoire ou du lectorat, qui sont eux-mêmes liés en grande partie au contenu et à la qualité offerts et sur lesquels interviennent des facteurs tels que les analyses des critiques, les promotions, la qualité et la popularité des autres contenus concurrents sur le marché, la disponibilité d'autres formes de divertissement, la conjoncture économique générale, les goûts du public en général et d'autres facteurs intangibles. De plus, l'accroissement de la programmation thématique ou des services spécialisés au Canada a entraîné une fragmentation de plus en plus grande de l'auditoire de la télévision classique. Ces facteurs continuent d'évoluer rapidement, et bon nombre d'entre eux sont indépendants de la volonté de Quebecor Media.

Tout manque de popularité des contenus de Quebecor Media ou toute fragmentation des auditoires ou du lectorat pourrait limiter sa capacité de réaliser des revenus de publicité ou de tirage. Si la capacité de Quebecor Media de tirer des revenus de publicité de ses activités télévisuelles ou activités liées aux journaux était limitée, il lui faudrait peut-être développer des sources de revenus nouvelles ou différentes, et elle pourrait devoir engager des coûts supplémentaires afin d'être en mesure de continuer d'offrir une programmation télévisuelle attrayante ou de maintenir le tirage de ses journaux, coûts qu'elle ne recouvrerait peut-être pas par la voie de ses revenus de publicité ou de tirage. Rien ne garantit que Quebecor Media serait en mesure de développer de telles sources de revenus ou de financement nouvelles ou de maintenir son tirage, et toute limitation de ce genre imposée à sa capacité de production de revenus, jumelée à une incapacité de générer de nouvelles sources de financement, pourrait avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Diffusion d'une programmation télévisuelle diversifiée

Le rendement financier du secteur Câblodistribution dépend en grande partie de la mesure dans laquelle Quebecor Media peut distribuer un vaste éventail de chaînes de télévision attrayantes programmées dans les bonnes cases horaires à des taux raisonnables. Quebecor Media se procure sa programmation télévisuelle auprès de fournisseurs aux termes de contrats de programmation. La qualité et le nombre d'émissions qu'elle offre influent sur l'attrait que ses services exercent sur la clientèle et, par conséquent, sur les prix qu'elle peut demander. Il pourrait lui être impossible de maintenir des contrats de programmation clés à des taux raisonnables sur le plan commercial en ce qui concerne les émissions de télévision. La perte de contrats de programmation ou l'impossibilité de Quebecor Media d'obtenir des émissions à des taux raisonnables, ou encore son incapacité à transmettre les augmentations de prix à ses clients pourraient avoir un impact défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La capacité de Quebecor Media d'offrir des émissions de télévision à un coût raisonnable est aussi liée au risque de se voir imposer un tarif de distribution pour la télévision généraliste. En novembre 2007, le CRTC a accepté, à la suite d'une demande de chaînes de télévision généraliste (« CTG »), de se pencher à nouveau sur le concept d'un tarif pour la distribution des signaux des CTG. En octobre 2008, le CRTC a de nouveau rejeté cette demande, bien qu'il demeure possible qu'il réexamine éventuellement la question.

En outre, la mesure dans laquelle Quebecor Media réussit à attirer et à conserver sa clientèle pour ses services de câblodistribution dépend, en partie, de sa capacité d'offrir du contenu de qualité et une variété de choix et de forfaits de programmation. Si le nombre de chaînes spécialisées offertes diminue fortement ou si le contenu offert par ces chaînes ne s'attire pas la faveur des téléspectateurs, les revenus tirés de ses activités de câblodistribution pourraient s'en ressentir considérablement.

Coût, qualité et variété des émissions de télévision

Le coût le plus important du secteur Télédiffusion de Quebecor Media est celui des émissions de télévision. Ses activités de télédiffusion peuvent être exposées dans l'avenir à des coûts de programmation télévisuelle volatils ou majorés qui pourraient nuire à ses résultats d'exploitation. À cet égard, dans un mémoire soumis au CRTC en vertu de l'*Avis d'audience publique en radiodiffusion CRTC 2006-5*, en date du 12 juin 2006 et intitulé « Examen de certains aspects du cadre réglementaire de la télévision en direct », Quebecor Media a demandé à l'organisme de réglementation de relever Groupe TVA de ses obligations d'acheter un pourcentage déterminé d'émissions auprès de producteurs indépendants qui font tous partie du même syndicat. Cette demande a été rejetée.

De nouveaux développements relatifs à la distribution de contenu par câble, satellite, Internet ou d'autres moyens pourraient également influencer sur la disponibilité et le coût des émissions et intensifier la concurrence au chapitre des revenus publicitaires. Les coûts de production et de distribution des émissions de télévision et des autres formes de divertissement pourraient aussi augmenter dans l'avenir. De plus, des émissions peuvent être achetées en vue de leur diffusion deux ou trois ans à l'avance, de sorte qu'il est difficile de prédire le succès qu'elles auront. Dans certains cas, des émissions doivent être remplacées avant que leur coût ait pu être amorti entièrement, entraînant des ajustements comptables qui accélèrent la constatation de charges.

Coût du papier journal

Le prix du papier journal, qui constitue la matière première de base nécessaire à la publication des journaux, a subi d'importantes fluctuations au fil des ans et continuera probablement d'en subir. En 2008, la consommation totale de papier journal par les activités du secteur Journaux a été d'environ 176 000 tonnes métriques. Le papier journal représente la plus grosse dépense de Quebecor Media au chapitre des matières premières et un des éléments les plus importants de ses charges d'exploitation. Les dépenses liées au papier journal ont représenté environ 11,2 % (106,9 M\$) du coût des ventes et des frais de vente, frais généraux et d'administration du secteur Journaux pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Les variations du prix du papier journal pourraient avoir une incidence importante sur les résultats de Quebecor Media, et l'instabilité ou l'augmentation des coûts du papier journal ont eu un impact considérable sur ses résultats d'exploitation par le passé et risquent d'en avoir un dans l'avenir.

Afin d'obtenir des prix plus avantageux, Quebecor Media achète la quasi-totalité de son papier journal auprès d'un seul fournisseur. Selon les modalités de l'entente de Quebecor Media avec ce fabricant, Quebecor Media bénéficie d'un rabais sur les prix du marché, de ristournes additionnelles sur le volume pour les achats dépassant certains seuils, ainsi

que d'un plafond sur le prix unitaire du papier journal. Il s'agit d'une entente à court terme, et rien ne garantit que Quebecor Media pourra la renouveler ni que ce fournisseur continuera de l'approvisionner en papier journal ou qu'il le fera à des conditions favorables après l'expiration de l'entente. Si Quebecor Media ne réussit pas à continuer de s'approvisionner en papier journal auprès de ce fournisseur à des conditions favorables ou si elle ne parvient pas à trouver d'autres sources d'approvisionnement suffisant en papier journal à des conditions qu'elle juge acceptables, ses coûts risquent d'augmenter considérablement, ce qui pourrait nuire sensiblement à la rentabilité du secteur Journaux et à ses résultats d'exploitation.

De plus, puisque la production de journaux requière abondamment de main-d'œuvre et que Quebecor Media exerce ses activités à l'échelle du Canada, son secteur Journaux a une structure de coûts fixes relativement élevés. Durant les périodes de contraction de l'activité économique, les revenus de Quebecor Media peuvent fléchir alors que certains coûts demeurent stables, ce qui peut entraîner une diminution du bénéfice.

Réseau en grappe unique

Quebecor Media offre des services de télévision numérique, d'accès Internet et de téléphonie au moyen d'une tête de ligne primaire, et ses services de télévision analogique au moyen de 12 autres têtes de ligne régionales intégrées dans un réseau en grappe unique. Cette caractéristique signifie qu'une panne au niveau de sa tête de ligne primaire l'empêcherait de livrer certains de ses produits et services dans tout son réseau tant qu'elle n'aura pas résolu la panne, ce qui pourrait causer une insatisfaction considérable chez sa clientèle.

Tiers fournisseurs

Quebecor Media dépend de tiers fournisseurs pour obtenir certains services et d'autres éléments essentiels à ses activités en général et à ses activités de câblodistribution, de téléphonie et de services sans fil en particulier. Ce matériel et ces services comprennent les décodeurs, les modems câble et modems téléphoniques, les serveurs et routeurs, le câble à fibre optique, les commutateurs téléphoniques, les circuits interurbains, les structures de soutien, les logiciels, le réseau fédérateur de télécommunications pour les services d'accès Internet et de téléphonie de Quebecor Media et les services de construction pour l'expansion et la mise à niveau de son réseau. Un nombre limité de fournisseurs offrent ces services et ce matériel. Si aucun fournisseur ne peut fournir à Quebecor Media le matériel ou les services dont elle a besoin, qui sont conformes aux normes Internet et aux normes de télécommunications en évolution, ou qui sont compatibles avec le reste de son matériel et de ses logiciels, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de Quebecor Media pourraient être sérieusement touchés. De plus, si Quebecor Media ne peut se procurer du matériel, des logiciels, des services ou d'autres éléments essentiels en temps voulu et à un coût acceptable, elle pourrait ne pas être en mesure d'offrir ses produits et services et de déployer ses services au moment prévu, et ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation pourraient en souffrir grandement.

Grèves et moyens de pression

Au 31 décembre 2008, environ 39 % des employés de Quebecor Media étaient représentés par des conventions collectives. Par l'intermédiaire de ses filiales, Quebecor Media est présentement partie à 112 conventions collectives :

- Vidéotron est partie à cinq conventions collectives, représentant environ 2 850 employés. De ces conventions collectives, l'une (représentant environ 40 employés) a expiré, et des négociations sont en cours. Deux autres conventions collectives, représentant environ 2 510 employés, ou 88 % des employés syndiqués de Vidéotron, expireront en décembre 2009. Les deux autres conventions collectives de Vidéotron, représentant 300 employés, ou 10 % de ses employés syndiqués, expireront entre le 31 décembre 2010 et le 31 août 2011.
- Corporation Sun Media (y compris Osprey Media) est partie à 84 conventions collectives, représentant environ 2 480 employés. Une convention collective, représentant six employés, est en cours de négociation. Huit conventions collectives, représentant environ 510 employés, ou 20 % des employés syndiqués de Corporation Sun Media, ont expiré. Les négociations concernant ces conventions collectives sont déjà en cours ou débuteront en 2009. L'une des conventions collectives, représentant environ 40 employés, est en arbitrage. Les autres conventions collectives expireront à divers moments d'ici le mois d'avril 2012;

- Groupe TVA est partie à 15 conventions collectives, représentant environ 810 employés. Cinq de ces conventions collectives, représentant environ 120 employés syndiqués, ou 15 % des employés syndiqués de Groupe TVA, ont expiré. Les négociations relatives à ces conventions collectives sont déjà en cours ou débuteront en 2009. Trois des conventions collectives, représentant environ 550 employés, ou 68 % de ses employés syndiqués, expireront à la fin de 2009. Les autres expireront à divers moments entre le 20 avril 2011 et le 31 octobre 2013.
- Les huit autres conventions collectives, représentant environ 520 employés, ou 8 % des employés syndiqués de Quebecor Media, expireront à divers moments entre la fin du mois d'avril 2009 et juin 2010.

Un conflit de travail avec les employés de la Rédaction, des Petites annonces et des Ventes ainsi que les employés de bureau du *Journal de Montréal* est en cours, et, le 26 janvier 2009, Quebecor Media a annoncé le lock-out de ces employés. Par le passé, Quebecor Media a fait face à des conflits de travail qui ont perturbé ses activités, causé des dommages à son réseau ou à son matériel, freiné sa croissance et amoindri ses résultats d'exploitation. Quebecor Media ne peut prédire le dénouement de l'actuel conflit de travail au *Journal de Montréal*, bien qu'elle prévoie présentement qu'un long lock-out ou une grève prolongée nuirait aux activités du journal, même si elle est, pour le moment, en mesure d'assurer sa publication. Quebecor Media ne peut pas non plus prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant aux conflits de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne peut assurer avec certitude que des arrêts de travail, des grèves, des dommages matériels ou d'autres formes de moyens de pression ne se produiront pas d'ici le dénouement de toute négociation actuelle ou future. Toute grève des employés syndiqués de Quebecor Media ou toute autre forme d'arrêt de travail pourrait perturber considérablement les activités de Quebecor Media, occasionner des dommages à ses biens ou interrompre ses services, ce qui pourrait avoir un impact néfaste sur ses activités, ses biens, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Même si elle ne subit pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir des conséquences négatives sur ses activités et ses résultats d'exploitation, notamment si les négociations ou contrats en cours ou éventuels devaient restreindre encore davantage la faculté de Quebecor Media de maximiser l'efficacité de ses activités. De plus, la faculté de Quebecor Media de procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles elle est partie.

Lois et règlements en matière environnementale

Quebecor Media est assujettie à divers lois et règlements en matière environnementale. Certaines installations de Quebecor Media sont assujetties à des lois et à des règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et municipaux concernant notamment les émissions dans l'air, les déversements dans l'eau et dans les égouts, la manipulation et l'élimination des matières et des déchets dangereux, le recyclage, la décontamination des sols ou se rapportant autrement à la protection de l'environnement. Les activités de Quebecor Media sont également régies par des lois et des règlements en matière de sécurité au travail et de santé des employés qui réglementent, entre autres, l'exposition des employés aux matières dangereuses en milieu de travail. Un manquement aux lois ou aux règlements en vigueur ou applicables dans l'avenir pourrait donner lieu à de lourdes obligations pour Quebecor Media. Les lois et règlements en matière environnementale et leur interprétation ont évolué rapidement au cours des dernières années, et cette évolution pourrait se poursuivre. Quebecor Media est restée à l'affût de ces changements et a modifié ses pratiques lorsque la situation l'exigeait ou le justifiait. Les propriétés de Quebecor Media et leurs zones périphériques, y compris celles qui ont servi à des fins industrielles sur une période prolongée, peuvent avoir eu des utilisations historiques ou, dans le cas des zones périphériques, des utilisations susceptibles de contaminer ses propriétés et de nécessiter des études plus approfondies ou des mesures correctives. À l'heure actuelle, Quebecor Media ne procède à aucune étude ou mesure corrective importante, ne prévoit pas le faire, et les organismes de réglementation n'en ont exigé aucune. Toutefois, Quebecor Media ne peut garantir que toutes les obligations environnementales ont été déterminées, qu'aucun ancien propriétaire des sites n'a créé des conditions environnementales importantes dont Quebecor Media n'est pas au courant, qu'aucune condition environnementale importante n'existe par ailleurs à l'égard d'une telle propriété, ni que des cas de contamination connue ou inconnue ne la forceront pas à engager des dépenses.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie et ses filiales sont des parties dans plusieurs procédures judiciaires et d'autres poursuites relatives à la conduite de leurs affaires.

Des poursuites contre certaines filiales de la Compagnie ont été intentées par une autre compagnie relativement à des contrats d'impression, y compris la résiliation de contrats d'impression. Comme tous les litiges soumis au processus judiciaire, le dénouement de ces poursuites est impossible à déterminer avec certitude. Cependant, la direction de la Compagnie est d'avis que ces poursuites sont sans fondement et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

Le 20 juillet 2007, une requête d'attestation d'un recours collectif contre Vidéotron a été déposée dans la province de Québec relativement à une interruption des services d'accès à Internet le 18 juillet 2007 ainsi qu'à d'autres interruptions sporadiques des services d'accès à Internet. La partie demanderesse réclame un crédit pour la tranche des frais d'accès à Internet payés à l'égard des périodes d'interruption. La partie demanderesse réclame également des dommages-intérêts punitifs et des dommages-intérêts pour dérangements et désagréments. La date de l'audience d'attestation du recours collectif n'a pas encore été déterminée. Bien qu'il soit impossible à la date des présents états financiers de prévoir avec un degré raisonnable de certitude l'issue de cette poursuite, la direction de la Compagnie estime que celle-ci n'a aucun fondement et elle entend y opposer une défense vigoureuse.

Un certain nombre d'autres poursuites ont été intentées contre la Compagnie et ses filiales. Bien que, de l'avis de la direction, le résultat de ces procédures judiciaires et de ces poursuites ne devrait pas avoir d'impact négatif significatif sur les liquidités et la situation financière de Quebecor et ses filiales, une issue défavorable dans ces poursuites pourrait entraîner de tels effets. De plus, les coûts juridiques associés à de telles poursuites, de même que l'attention qu'elles requièrent de la part des gestionnaires de la Compagnie, peuvent être significatifs.

Risques liés aux lois et à la réglementation gouvernementale

Quebecor Media est assujettie à un nombre important de lois et de règlements émanant des autorités gouvernementales, notamment par le biais de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, qui sont toutes deux administrées par le CRTC. Tout changement dans les lois, règlements ou politiques régissant la télévision par ondes hertziennes, les chaînes ciblées et la diffusion de programmes par les services de communication par câble et de radiodiffusion par satellite pour réception individuelle, de même que la mise en application de nouvelles lois, de nouveaux règlements ou de conditions d'utilisation d'un permis pourraient avoir une incidence considérable sur les activités de la Compagnie, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Droit d'accès aux structures

Quebecor Media doit avoir accès aux structures de soutien des services publics d'hydro-électricité et de téléphone et aux emprises municipales pour déployer son réseau câblé. Si l'accès aux structures des services publics de téléphone ne peut être obtenu, Quebecor Media peut s'adresser au CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications* (Canada).

Quebecor Media a conclu des ententes intégrales d'accès aux structures avec toutes les grandes sociétés hydro-électriques et entreprises de télécommunications sur son territoire. L'entente de Quebecor Media avec Hydro-Québec, qui est de loin la plus grande société hydro-électrique, prendra fin en décembre 2010.

Niveau d'endettement

À l'heure actuelle, Quebecor et ses filiales ont une dette considérable et d'importantes obligations en matière de versements d'intérêts. Au 31 décembre 2008, Quebecor et ses filiales avaient une dette à long terme consolidée de 4,46 milliards de dollars. L'importante dette de Quebecor et ses filiales pourrait avoir des conséquences notables, notamment :

- accroître sa vulnérabilité face à une conjoncture économique ou à des conditions défavorables dans l'industrie ;
- nécessiter que Quebecor et ses filiales consacrent une partie importante de leurs flux de trésorerie provenant de l'exploitation au versement des intérêts et au remboursement du capital relatifs à leur dette, limitant la disponibilité de leurs flux de trésorerie en vue du financement de leurs dépenses en immobilisations, de leur fonds de roulement ou de leurs autres besoins généraux ;

- limiter leur souplesse de planification et de réaction face aux changements qui surviennent dans les activités et dans les secteurs où Quebecor et ses filiales exercent ses activités ;
- le désavantage de Quebecor et ses filiales par rapport à ses concurrents qui sont moins endettés ou qui disposent de ressources financières supérieures ; et
- limiter, à l'instar des clauses restrictives financières ou autres aux termes sa dette, la capacité d'emprunter des fonds additionnels de Quebecor et ses filiales et, le cas échéant, de le faire à des conditions commercialement raisonnables.

Malgré le niveau d'endettement de Quebecor et ses filiales, leurs instruments de dettes respectifs leur permettent de contracter une importante dette supplémentaire dans l'avenir.

Clauses restrictives

Les instruments de dettes de Quebecor et ses filiales contiennent certaines clauses restrictives qui limitent leur capacité à certains égards, y compris :

- l'emprunt de fonds ou la vente d'actions privilégiées ;
- le cautionnement de titres d'emprunt ;
- la réalisation de certains types d'investissements ;
- le versement de dividendes et sa capacité d'effectuer d'autres paiements visés par des restrictions ;
- la création ou l'autorisation de certains privilèges ;
- l'utilisation du produit tiré de la vente d'actifs et d'actions de filiales ;
- la vente d'éléments d'actif ;
- la création ou l'autorisation de restrictions relatives à la capacité de ses filiales assujetties à des restrictions, s'il en est, de verser des dividendes ou de procéder à d'autres distributions ;
- l'exécution de certaines opérations avec des entités affiliées ; et
- la conclusion de fusions, de regroupements et de transferts visant la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs.

Si Quebecor et ses filiales étaient incapables de respecter leurs engagements et d'obtenir des renonciations de la part de leurs prêteurs, elles seraient incapables de contracter des emprunts additionnels aux termes de leurs facilités de crédit, elles seraient en défaut à l'égard de leur dette aux termes de ces conventions, ce qui pourrait, si la situation n'était pas corrigée ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, entraîner la déchéance du terme de leur dette et causer des défauts croisés aux termes de leurs autres dettes. En cas de déchéance du terme de sa dette, Quebecor et ses filiales pourraient ne pas être en mesure de rembourser leur dette ou d'emprunter suffisamment de fonds pour la refinancer. De plus, si Quebecor et ses filiales contractent des emprunts additionnels dans l'avenir, elles pourraient être assujetties à des clauses restrictives additionnelles, qui pourraient être plus rigoureuses que celles auxquelles elles sont maintenant assujetties. Même si Quebecor et ses filiales étaient capables de se conformer à toutes les clauses restrictives applicables, les restrictions visant leur capacité de gérer leurs activités à leur gré pourraient nuire à leurs activités, notamment en limitant leur capacité de tirer parti de financements, de fusions, d'acquisitions et d'autres occasions qu'elles estiment avantageuses.

Société de gestion

Quebecor est une société de gestion, et une partie importante de ses actifs consiste en la détention du capital-actions de ses filiales. À titre de société de gestion, ses activités sont substantiellement exercées par l'intermédiaire de ses filiales qui génèrent la quasi-totalité de ses revenus. Par conséquent, les flux de trésorerie et la capacité de Quebecor d'honorer ses obligations au titre du remboursement de sa dette dépendent des bénéfices générés par ses filiales et de la distribution de ses bénéfices à Quebecor. La capacité de ces entités de verser des dividendes est tributaire de leurs résultats d'opération et est sujette aux lois applicables et autres restrictions contractuelles prévus aux instruments de dette.

Capacité de refinancement

Quebecor et ses filiales pourraient devoir refinancer certains de leurs titres d'emprunt à leur échéance. La capacité de Quebecor et ses filiales d'obtenir du financement additionnel pour rembourser leur dette existante à l'échéance dépendra d'un certain nombre de facteurs, dont la conjoncture du marché et leur rendement d'exploitation. Le resserrement du crédit disponible et les problèmes très médiatisés que connaissent les marchés financiers mondiaux pourraient aussi limiter sa capacité d'obtenir du refinancement à l'échéance. Rien ne garantit que la Compagnie pourra obtenir un tel financement ou qu'elle pourra le faire selon des conditions avantageuses.

Crise financière

Les marchés des capitaux et du crédit ont été extrêmement volatils et ont subi de grandes perturbations. Au cours du quatrième trimestre 2008, la volatilité et les perturbations ont atteint des niveaux sans précédent. Les marchés ont exercé une intense pression à la baisse sur le cours des actions et une pression à la hausse sur le coût des nouveaux capitaux d'emprunt et ont sérieusement restreint l'accès au crédit pour la plupart des émetteurs.

Les perturbations sur les marchés des capitaux et du crédit ont aussi provoqué une hausse des taux d'intérêt applicables à l'émission de titres d'emprunt et l'augmentation des frais aux termes des facilités de crédit. La persistance de ces perturbations pourrait entraîner des frais d'intérêts accrus pour Quebecor et ses filiales, ce qui nuirait à leurs résultats d'exploitation et leur situation financière.

L'accès de Quebecor et ses filiales à des fonds aux termes de leurs facilités de crédit existantes dépend de la capacité des institutions financières qui y sont parties de remplir leurs engagements en matière de financement. Ces institutions financières pourraient ne pas être en mesure de le faire si elles sont aux prises avec un manque de capitaux et de liquidités ou qu'elles reçoivent, en peu de temps, des demandes d'emprunt excessives. De plus, aux termes des facilités de crédit de Quebecor et ses filiales, les institutions financières ont des obligations individuelles, et non solidaires, de sorte qu'une défaillance d'une ou de plusieurs institutions au chapitre du financement n'a pas à être comblée par les autres.

La volatilité et les perturbations à long terme des marchés des capitaux et du crédit se poursuivent en raison de l'incertitude, le resserrement ou l'évolution de la réglementation visant les institutions financières, la réduction des options s'offrant aux principales institutions financières ou les défaillances de leur part, pourraient nuire à l'accès de Quebecor et ses filiales aux liquidités dont elles ont besoin pour exercer leurs activités à plus long terme. Pareilles perturbations pourraient forcer Quebecor et ses filiales à prendre des mesures pour préserver la trésorerie jusqu'à la stabilisation des marchés ou jusqu'à ce que d'autres ententes de crédit ou de financement puissent être conclues pour répondre aux besoins de leurs entreprises.

Des perturbations soutenues sur les marchés pourraient causer une récession encore plus généralisée, qui pourrait se traduire par une baisse de la demande pour certains produits de Quebecor et ses filiales et par la multiplication des clients ne pouvant pas payer, ou payer à l'échéance, les services ou produits qu'elles fournissent. Ce genre d'événements aurait des conséquences néfastes sur les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie et la situation financière de Quebecor et ses filiales.

Gestion des risques financiers

Les politiques de gestion des risques financiers de la Compagnie sont établies afin d'identifier et d'analyser les risques auxquels elle est confrontée, de fixer des contrôles et des limites de risques appropriés, et de superviser les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues régulièrement afin de refléter les changements de conditions du marché et des activités de la Compagnie.

En utilisant des instruments financiers, la Compagnie est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations des taux de change, des taux d'intérêt et du cours des actions. Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Compagnie et ses filiales utilise des instruments financiers dérivés (i) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable et (ii) pour fixer en dollars canadiens la totalité des versements sur ses dettes libellées en dollars américains (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises. La Compagnie n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives. La Compagnie désigne ses instruments financiers dérivés comme couverture de la juste valeur ou couverture des flux de trésorerie lorsqu'ils se qualifient aux fins de la comptabilité de couverture.

Description des instruments financiers dérivés**Tableau 16**
Contrats de change à terme au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

Devises (vendues/achetées)	Échéance	Taux moyen	Montant de référence
Quebecor Media inc.			
\$/€	À moins d'un an	1,6796	21,6 \$
\$/CHF	À moins d'un an	1,1304	2,6
Corporation Sun Media			
\$/US	15 février 2013	1,5227	312,2
Vidéotron Itée et ses filiales			
\$/US	À moins d'un an	1,0865	75,5

Tableau 17
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

	Période de couverture	Valeur nominale	Taux annuel d'intérêt selon le taux effectif de couverture	Taux annuel d'intérêt nominal de la dette	Taux de conversion des paiements d'intérêt et de capital en dollar CA contre un dollar U.S.
Quebecor Media inc.					
Billets de premier rang	2007 à 2016	700,0 \$US	7,69 %	7,75 %	0,9990
Billets de premier rang	2006 à 2016	525,0 \$US	7,39 %	7,75 %	1,1600
Crédit à terme « B »	2006 à 2009	194,5 \$US	6,27 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Crédit à terme « B »	2009 à 2013	194,5 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,22 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Crédit à terme « B »	2006 à 2013	145,9 \$US	6,44 %	TIOL + 2,00 %	1,1625
Vidéotron Itée					
Billets de premier rang	2004 à 2014	190,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,80 %	6,875 %	1,2000
Billets de premier rang	2004 à 2014	125,0 \$US	7,45 %	6,875 %	1,1950
Billets de premier rang	2003 à 2014	200,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 2,73 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2003 à 2014	135,0 \$US	7,66 %	6,875 %	1,3425
Billets de premier rang	2005 à 2015	175,0 \$US	5,98 %	6,375 %	1,1781
Billets de premier rang	2008 à 2018	455,0 \$US	9,65 %	9,125 %	1,0210
Corporation Sun Media					
Billets de premier rang	2008 à 2013	155,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227
Billets de premier rang	2003 à 2013	50,0 \$US	Acceptations bancaires 3 mois + 3,70 %	7,625 %	1,5227

Certaines ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt conclues par la Compagnie et ses filiales comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

Tableau 18
Ententes de swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

Date d'échéance	Montant nominal	Paie/reçoit	Taux fixe	Taux variable
Osprey Media Publishing Inc.				
Décembre 2010	50,0 \$	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,53 %	Acceptations bancaires 3 mois
Décembre 2010	43,3	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,13 %	Acceptations bancaires 1 mois
Décembre 2010	40,0	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	2,73 %	Acceptations bancaires 3 mois
Corporation Sun Media				
Octobre 2012	38,9	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	3,75 %	Acceptations bancaires 3 mois
Groupe TVA inc.				
Mars 2010	45,0	Paie un taux fixe/ reçoit un taux variable	1,88 %	Acceptations bancaires 1 mois

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des débiteurs (classés comme prêts et créances), des créditeurs et des charges à payer (classés comme autres passifs financiers) se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins de un an ou sont dus sur demande.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme et des autres instruments financiers dérivés aux 31 décembre 2008 et 2007 sont les suivantes :

Tableau 19
Juste valeur des instruments financiers au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	2008 Juste valeur	Valeur comptable	2007 Juste valeur
Quebecor inc.				
Dette à long terme ¹	(113,6)	\$ (111,4)	\$ (103,0)	\$ (103,0)
Débiteures échangeables	(2,1)	(2,1)	(79,4)	(79,4)
Quebecor Media inc.				
Dette à long terme ¹	(2 013,7)	(1 491,3)	(1 664,9)	(1 646,6)
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt	182,5	182,5	(159,8)	(159,8)
Contrats de change à terme	0,1	0,1	(0,3)	(0,3)
Vidéotron Itée				
Dette à long terme ¹	(1 766,6)	(1 577,0)	(973,3)	(938,2)
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt	69,5	69,5	(241,3)	(241,3)
Contrats de change à terme	9,0	9,0	(4,2)	(4,2)
Corporation Sun Media				
Dette à long terme ¹	(294,2)	(242,4)	(238,0)	(234,1)
Ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt et contrat de change à terme	(53,0)	(53,0)	(133,1)	(133,1)
Entente de swaps de taux d'intérêt	(3,0)	(3,0)		–
Osprey Media Publishing Inc.				
Dette à long terme ¹	(132,3)	(128,1)	(145,3)	(145,3)
Entente de swaps de taux d'intérêt	(4,1)	(4,1)	0,2	0,2
Groupe TVA inc.				
Dette à long terme ¹	(93,8)	(91,4)	(56,3)	(56,3)
Entente de swaps de taux d'intérêt	(0,4)	(0,4)	–	–

¹ La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour enregistrer les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts, les dérivés incorporés et les frais de financement.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance, ou sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. La plupart des instruments financiers dérivés (p. ex., swaps sur devises et de taux d'intérêt) sont négociés hors Bourse et, par conséquent, il n'existe aucun cours du marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés est donc estimée au moyen de modèles d'évaluation qui projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours du change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est également rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en appliquant une prime liée au risque de défaillance de crédit à une exposition nette par la contrepartie ou la Compagnie. La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché et des hypothèses, y compris les facteurs de volatilité et d'actualisation.

En raison du jugement exercé lors de l'application d'un large éventail de techniques et d'estimations acceptables aux fins du calcul des justes valeurs, ces dernières ne sont nécessairement pas comparables entre les institutions financières ou d'autres intervenants du marché et pourraient ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente ou du règlement immédiat d'un instrument.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Compagnie subisse une perte lorsqu'elle est exposée à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement d'obligations contractuelles par des tierces parties.

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Au 31 décembre 2008, aucun client n'avait un solde représentant une partie importante du chiffre consolidé des comptes clients de la Compagnie. La Compagnie établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses liée aux activités d'exploitation poursuivies s'élevaient à 47,6 millions de dollars au 31 décembre 2008 (34,0 M\$ au 31 décembre 2007). Au 31 décembre 2008, 11,3 % des comptes clients liés aux activités d'exploitation poursuivies étaient datés de 90 jours et plus (10,9 % au 31 décembre 2007).

La Compagnie est d'avis que la diversité de sa clientèle et ses gammes de produits servent à réduire son risque de crédit ainsi qu'à se prémunir contre les fluctuations de la demande sur les marchés locaux ou pour ses gammes de produits. La Compagnie ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

La Compagnie et ses filiales sont exposées au risque de non-exécution par les tierces parties provenant de leur utilisation d'instruments financiers dérivés. Lorsque la Compagnie et ses filiales concluent des contrats sur des instruments financiers dérivés, les tierces parties (étrangères ou canadiennes) doivent avoir des cotes de crédit élevées minimales en conformité avec les politiques de gestion du risque de crédit de la Compagnie et sont assujetties à une concentration maximale du risque de crédit.

Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Compagnie et ses filiales ne soient pas en mesure de rencontrer leurs obligations lorsqu'elles viennent à échéance ou le risque que ces obligations financières soient rencontrées à un coût excessif. La Compagnie et ses filiales gèrent ce risque par le biais de l'échelonnement des échéances de la dette. La durée moyenne de la dette consolidée de Quebecor Media inc. était d'environ 5,7 ans au 31 décembre 2008.

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt ou du cours des actions entraînent une variation de la juste valeur des instruments financiers de la Compagnie. L'objectif de la gestion du risque du marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Risque de change

La plupart des revenus et des charges consolidés de la Compagnie, autres que les frais d'intérêts sur la dette libellée en dollars américains, l'achat de terminaux numériques et de modems câbles et certaines dépenses en immobilisations, sont reçus ou libellés en dollars canadiens. Une tranche importante des intérêts, du capital et des primes, le cas échéant, à verser sur la dette doit être versée en dollars américains. La Compagnie et ses filiales ont conclu des opérations de couverture visant 100 % du risque de change sur l'encours de leurs dettes libellées en dollars américains à la date des présentes et pour couvrir leur exposition à l'égard de certains achats de terminaux numériques, modems câbles et dépenses en immobilisations. Par conséquent, la sensibilité de la Compagnie à l'égard de la variation des taux de change est minime sur le plan économique.

Le tableau suivant dresse un sommaire de la sensibilité estimée sur le résultat et sur les autres éléments du résultat étendu, avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 0,10 \$ du taux de change de fin d'exercice d'un dollar canadien pour un dollar américain :

	Résultat		Autres éléments du résultat étendu	
Augmentation de 0,10 \$				
Créditeurs libellés en dollars américains	(0,7)	\$	—	\$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	(1,2)		78,2	
Diminution de 0,10 \$				
Créditeurs libellés en dollars américains	0,7		—	
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers et des instruments financiers dérivés	1,2		(78,2)	

Risque de taux d'intérêt et risque de non-exécution

Les facilités de crédit et les facilités de crédit renouvelables de la Compagnie et de ses filiales portent intérêts à des taux variables basés sur les taux de références suivants : i) taux des acceptations bancaires, ii) TIOL et iii) taux préférentiel bancaire. Les billets de premier rang émis par la Compagnie et ses filiales portent intérêts à des taux fixes. La Compagnie et ses filiales ont conclu plusieurs ententes de swaps de taux d'intérêt et ententes de swaps sur devises et de taux d'intérêt afin de gérer les risques de flux de trésorerie et de juste valeur liés à des variations de taux d'intérêt. Compte tenu des instruments de couverture, la dette à long terme comprenait une portion de 62,8 % de dette à taux fixe et une portion de 37,2 % de dette à taux variable au 31 décembre 2008.

La sensibilité estimée sur les frais financiers des créances à taux variable, avant impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle, d'une variation de 100 points de base dans la variation du taux de fin d'exercice des acceptations bancaires canadiennes est de 16,0 M\$.

La sensibilité estimative sur le bénéfice et les autres éléments du résultat étendu, exception faite des impôts sur les bénéfices et de la part des actionnaires sans contrôle, à une variation de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, selon le modèle d'évaluation de la Compagnie, se présente comme suit :

	Résultat		Autres éléments du résultat étendu	
Augmentation de 100 points de base	10,3	\$	(1,6)	\$
Diminution de 100 points de base	(10,3)		1,6	

Gestion du capital

L'objectif principal de la Compagnie dans la gestion du capital est de maintenir un niveau de capital optimal afin de répondre aux besoins de ses nombreuses entreprises, y compris les occasions de croissance.

Dans la gestion de sa structure du capital, la Compagnie prend en compte les caractéristiques des actifs de ses filiales et les besoins de fonds prévus en optimisant leurs capacités d'emprunts individuelles de la manière la plus efficace de façon à obtenir le coût de financement le plus bas. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouvelles dettes, le remboursement de la dette actuelle par l'utilisation des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, et les montants de distributions aux actionnaires. La Compagnie n'a pas modifié de façon importante la gestion de sa structure du capital de ses activités d'exploitation poursuivies depuis la fin du dernier exercice financier.

La structure du capital de la Compagnie est constituée de l'avoir des actionnaires, des emprunts bancaires, de la dette à long terme, des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés et de la part des actionnaires sans contrôle, moins les espèces et quasi-espèces et les espèces et quasi-espèces en fiducie. La structure du capital se présente comme suit :

Tableau 20
Structure de capital de Quebecor inc. – Au 31 décembre 2008
(en millions de dollars canadiens)

	2008		2007	
Emprunts bancaires	12,3	\$	16,9	\$
Dette à long terme	4 449,4		3 130,5	
Actifs (passifs) nets liés aux instruments financiers dérivés	(200,6)		538,5	
Part des actionnaires sans contrôle	985,7		1 263,7	
Espèces et quasi-espèces	(10,0)		(6,6)	
Espèces et quasi-espèces en fiducie	(5,3)		(5,2)	
Passif net	5 231,5		4 937,8	
Avoir des actionnaires	885,0		436,9	\$

La Compagnie et ses filiales ne sont assujetties à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans leurs contrats d'emprunts, liées aux investissements permis, des transactions intercompagnies, de la déclaration et du paiement de dividendes ou d'autres distributions.

Pratiques comptables déterminantes

Constatation des revenus

La Compagnie constate ses revenus d'exploitation lorsque les critères suivants sont respectés :

- il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord ;
- la livraison a été effectuée ou les services ont été rendus ;
- le prix que l'acheteur doit payer au vendeur est déterminé ou déterminable ; et
- le recouvrement de la vente est raisonnablement assuré.

Au moment de la facturation, la portion du revenu non gagné est portée au poste « Revenus reportés ».

Les conventions de constatation des revenus des principaux secteurs de la Compagnie sont les suivantes :

Secteur Câblodistribution

Le secteur Câblodistribution fournit des services en vertu d'accords à prestations multiples comportant deux unités de comptabilisation distinctes : une unité pour les services aux abonnés (câblodistribution, Internet, téléphonie IP ou sans fil, y compris les frais de branchement) et une autre unité de comptabilisation distincte pour la vente d'équipements aux abonnés. Les composantes des accords de prestations multiples sont comptabilisées de manière distincte pour autant

que les éléments fournis aient une valeur intrinsèque pour les clients et que la juste valeur de tout élément non fourni puisse être déterminée de manière objective et fiable.

Les revenus des frais de branchement au câble du secteur Câblodistribution sont reportés et constatés aux résultats sur la durée moyenne estimée de la période au cours de laquelle il est prévu que les abonnés demeureront connectés au réseau. Les coûts directs et différentiels liés aux frais de branchement à la câblodistribution d'un montant n'excédant pas les revenus sont reportés et constatés comme dépense d'exploitation sur la même période. Ces coûts excédant les revenus correspondants sont constatés immédiatement aux résultats. Les revenus d'exploitation tirés de la câblodistribution et de services connexes, tels que l'accès Internet, la téléphonie IP et le sans-fil, sont constatés lorsque les services sont rendus. Les revenus provenant de la vente d'équipements aux abonnés et leur coût sont constatés aux résultats au moment de la livraison et, dans le cas des téléphones sans fil, les revenus provenant de la vente d'équipements sont constatés lorsque le téléphone est livré et branché. Les revenus tirés de la location de vidéocassettes sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les offres de promotion liées aux services aux abonnés sont comptabilisées en réduction des revenus des services visés sur la durée du contrat de service au cours de laquelle les services sont rendus. Les offres de promotion liées aux équipements, y compris les téléphones sans fil, sont comptabilisées en réduction des ventes d'équipements afférentes lorsque l'équipement est livré. Les revenus d'exploitation liés aux contrats de service sont constatés linéairement sur la durée des contrats spécifiques, qui représente la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Secteur Journaux

Les revenus du secteur Journaux provenant de la diffusion et de la vente de publicité sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur. Les revenus tirés de la distribution de publications et de produits sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés.

Secteur Télédiffusion

Les revenus tirés de la vente de temps d'antenne publicitaire du secteur Télédiffusion sont constatés lors de la diffusion de la publicité. Les revenus de redevances provenant d'abonnement de clients à des chaînes de télévision spécialisées sont constatés sur une base mensuelle, lorsque le service est rendu. Les revenus de tirage et les revenus tirés de la vente publicitaire dans les publications sont constatés au moment de la livraison, déduction faite d'une provision pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur.

Les revenus tirés de la vente de droits de diffusion de films et d'émissions de télévision sont constatés lorsque le client peut en commencer l'exploitation, la présentation, la diffusion ou la vente, et lorsque la période de droits a débuté.

Les revenus tirés de la sortie en salle de films sont constatés durant la période de la présentation en salle selon un pourcentage des recettes des salles de cinéma. Les revenus tirés de la vente de DVD sont constatés au moment de leur livraison, moins une provision pour retours ou sur la base d'un pourcentage des revenus du détaillant.

Secteur Loisir et divertissement

Les revenus tirés des magasins de détail, des activités d'édition et de distribution de livres sont constatés au moment de la livraison des produits, déduction faite des provisions pour retours estimés sur la base du taux historique des retours du secteur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation comprend deux étapes.

Lors de la première étape, la valeur comptable rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à sa juste valeur. Pour déterminer la juste valeur d'une unité d'exploitation, la Compagnie utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, et valide les résultats obtenus en comparaison avec les valeurs calculées selon d'autres méthodes telles le multiple du bénéfice d'exploitation ainsi que le cours de l'action.

La méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs requiert l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou au passif.

L'évaluation de la juste valeur d'une unité d'exploitation requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses.

Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, la deuxième étape du test de dépréciation de l'écart d'acquisition doit être réalisée. La juste valeur de tout écart d'acquisition rattachée à une unité d'exploitation doit être comparée à la valeur comptable de l'écart d'acquisition afin d'évaluer le montant de la perte de valeur, le cas échéant.

La juste valeur de l'écart d'acquisition est déterminée de la même manière que la valeur d'un écart d'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Quebecor Media répartit la juste valeur d'une unité d'exploitation entre tous les actifs et passifs de cette unité, qu'ils soient considérés séparément ou non, comme si l'unité d'exploitation avait été acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et que la juste valeur de l'unité d'exploitation représentait son coût d'acquisition. L'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur les valeurs attribuées à ces actifs et passifs est la juste valeur de l'écart d'acquisition.

L'utilisation du jugement pour déterminer la juste valeur de l'unité d'exploitation et la répartition de cette valeur entre tous les actifs et passifs de l'unité d'exploitation peut influencer sur la perte de valeur de l'écart d'acquisition qui doit être comptabilisée.

Au quatrième trimestre 2008, l'environnement financier et économique difficile qui affectait certains secteurs d'activité de la Compagnie a été un élément déclencheur du test de dépréciation de l'écart d'acquisition dans les secteurs Journaux, Loisir et divertissement et Technologies et communications interactives. À la suite des résultats préliminaires du test, une charge hors caisse pour dépréciation de l'écart d'acquisition de 631,0 M\$, sans incidence fiscale, a été inscrite aux livres, dont 595,0 M\$ dans le secteur Journaux, 10,0 M\$ dans le secteur Loisir et divertissement et 26,0 M\$ dans le secteur Technologies et communications interactives. La Compagnie terminera l'évaluation de la dépréciation de l'écart d'acquisition dès que possible et tout rajustement à la perte estimative sera constaté dans une prochaine période de présentation de l'information financière.

Au cours de la deuxième étape du test, une juste valeur estimative de 675,0 M\$ a été répartie entre les actifs incorporels, notamment les marques de commerce de publication et les relations clients, sans comptabilisation aux livres, représentant un excédent estimatif de 340,0 M\$, déduction faite des impôts futurs, sur la valeur comptable des actifs incorporels correspondants. Une tranche moins importante de la juste valeur des unités d'exploitation a donc été attribuée à l'écart d'acquisition. Par conséquent, l'ampleur de la dépréciation estimative de l'écart d'acquisition était largement supérieure à la dépréciation totale de la valeur aux livres des unités d'exploitation.

La valeur aux livres nette de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2008 était de 3,52 G\$.

Actifs incorporels avec durée de vie utile indéfinie

Les actifs incorporels acquis qui ont une durée de vie utile indéfinie, sont également soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la valeur comptable des actifs incorporels avec leur juste valeur, et une perte de valeur est constatée dans les états consolidés des résultats pour un montant égal à l'excédent, le cas échéant.

Pour déterminer la valeur marchande des marques de commerce de ses publications, Quebecor Media utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Pour déterminer la juste valeur des licences de télédiffusion, Quebecor Media utilise l'approche « Greenfield » qui est basée sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

Ces méthodes requièrent l'utilisation d'estimations telles que la valeur et le calendrier d'une série de flux de trésorerie futurs, l'estimation des variations anticipées dans les montants et les échelonnements de ces flux de trésorerie, la valeur de l'argent dans le temps représentée par le taux d'intérêt hors risque ainsi que le prix rattaché à la prise en charge de l'incertitude inhérente à l'actif ou au passif.

L'utilisation du jugement pour déterminer la juste valeur peut influencer sur la perte de valeur de la licence de télédiffusion qui doit être comptabilisée.

Au quatrième trimestre 2008, l'environnement financier et économique difficile qui affectait certains secteurs d'activité de la Compagnie a été un élément déclencheur du test de dépréciation des marques de commerce de ses publications dans le secteur Journaux. En conséquence, Quebecor Media a enregistré une charge de dépréciation des marques de commerce de ses publications de 40,2 M\$ (15,8 M\$ déduction faite des économies d'impôts et de la part des actionnaire sans contrôle).

Au 31 décembre 2008, la valeur aux livres nette des marques de commerce de publication et des licences de télédiffusion s'établissaient respectivement à 65,4 M\$ et à 88,3 M\$.

Dépréciation des actifs à long terme

Quebecor Media révisé les valeurs comptables de ses actifs à long terme en comparant la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'actifs avec les flux monétaires futurs non actualisés prévus qui seront générés par cet actif ou ce groupe d'actifs lorsqu'un événement indique que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. De tels actifs comprennent des propriétés et des équipements, des relations clients et des ententes de non-concurrence. De tels événements ou changements comprennent notamment une diminution importante du prix d'un actif sur le marché, la mise hors service d'un actif, l'inactivité d'un actif après la fermeture d'un atelier, les coûts qui excèdent considérablement le montant initialement prévu pour l'acquisition ou la construction d'une immobilisation, et les pertes d'exploitation ou de flux de trésorerie générés par cet actif. Conformément au chapitre 3063 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« *Manuel de l'ICCA* »), *Dépréciation d'actifs à long terme*, une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs détenu pour utilisation est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés qui devraient provenir de son utilisation ou de sa cession éventuelle. La perte de valeur est évaluée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. La Compagnie estime les flux de trésorerie en fonction de leur rendement historique et des hypothèses sur le contexte économique, les prix et les volumes futurs. Les prix en vigueur sur le marché sont utilisés pour calculer la juste valeur.

Au cours du quatrième trimestre 2008, la Compagnie a conclu que des tests de dépréciation ont été déclenchés à la suite des mesures de restructuration instaurées en décembre 2008 et de la perte d'un important contrat d'impression. La Compagnie a également conclu que certains actifs à long terme étaient dépréciés. Par conséquent, une charge de dépréciation de 19,1 millions de dollars liée à certains bâtiments, matériel et équipement a été enregistrée.

Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise divers instruments financiers dérivés pour gérer son risque lié aux variations des taux de change et d'intérêt. La Compagnie ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Selon la comptabilité de couverture, la Compagnie documente toutes les relations de couverture entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que la stratégie qui sous-tendent l'utilisation des divers instruments de couverture et l'objectif de gestion du risque. La Compagnie désigne également ses instruments financiers dérivés comme couvertures de juste valeur ou couvertures de flux de trésorerie. La Compagnie évalue l'efficacité des instruments financiers dérivés au moment de la mise en place de la relation de couverture et de façon continue par la suite.

La Compagnie a recours aux divers instruments financiers dérivés suivants :

- La Compagnie utilise des contrats de change à terme pour couvrir le risque de change lié à i) des achats de stocks et d'équipements qu'elle prévoit faire en devises, et à ii) des remboursements de capital sur la dette à long terme en devises. Ces derniers contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

- La Compagnie a conclu des swaps sur devises et de taux d'intérêt pour couvrir i) le risque de change lié aux paiements d'intérêt et de capital de ses dettes libellées en devises et (ou) ii) le risque d'écarts sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Les swaps sur devises et de taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars américains a été fixée en dollars canadiens sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les swaps sur devises et de taux d'intérêt en vertu desquels la totalité des versements d'intérêt et de capital sur des dettes libellés en dollars américains a été fixée en dollars canadiens tout en convertissant le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou en convertissant un index de taux variables vers un autre index de taux variables sont désignés comme couvertures de la juste valeur.
- La Compagnie conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque d'écarts sur certaines dettes découlant de la variation des taux d'intérêt. Ces contrats de swaps exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont calculés. Ces swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de la juste valeur lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux fixe à un taux variable ou comme couvertures des flux de trésorerie lorsqu'ils convertissent le taux d'intérêt d'un taux variable à un taux fixe.

Conformément à la comptabilité de couverture, la Compagnie applique les conventions comptables suivantes :

- Pour les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert sont amortis aux résultats sur la durée de vie restante de la relation de couverture initiale.
- Pour les instruments financiers dérivés classés comme couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace de la relation de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et la tranche inefficace est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. La tranche efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est comptabilisée aux résultats au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants comptabilisés précédemment dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Les instruments financiers dérivés inefficaces ou non désignés à titre de couvertures, y compris les dérivés incorporés dans des instruments financiers ou d'autres contrats non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont présentés sur une base de juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur liées à ces instruments sont comptabilisées dans les états consolidés des résultats et sont présentés dans les gains ou pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers.

La plupart des instruments financiers dérivés (p. ex., swaps sur devises et de taux d'intérêt) sont négociés hors Bourse et, par conséquent, il n'existe aucun cours du marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés est donc estimée au moyen de modèles d'évaluation qui projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours du change à la fin de la période. La juste valeur constatée des instruments dérivés est également rajustée pour refléter le risque de non-exécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en appliquant une prime liée au risque de défaillance de crédit à une exposition nette par la contrepartie ou la Compagnie. La juste valeur des options de règlement anticipé constatée comme des dérivés incorporés est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des options qui utilisent des données du marché et des hypothèses, y compris les facteurs de volatilité et d'actualisation.

L'exercice du jugement dans l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et du risque de non-exécution, au moyen de modèles d'évaluation, peut influencer sur le montant des gains et pertes de réévaluation et de conversion des instruments financiers constaté dans les états des résultats, de même que sur le montant des gains et pertes sur instruments financiers dérivés présenté dans les états des autres éléments du résultat étendu (cf. « Risques et incertitudes – Risque financier » ci-dessus).

Régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite

Quebecor Media offre à ses employés des régimes de retraite à cotisations déterminées et à prestations déterminées. La politique de Quebecor Media est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Les différents régimes de retraite de Quebecor Media ont fait l'objet d'évaluations actuarielles au cours des trois dernières années et les évaluations requises seront effectuées à différentes périodes au cours des trois prochaines années. L'actif des régimes est calculé à la juste valeur et se compose de titres de participation ainsi que de titres à revenu fixe de sociétés et de gouvernements.

Les obligations de Quebecor Media en matière de retraite et d'avantages complémentaires à la retraite sont évaluées selon plusieurs hypothèses économiques et démographiques établies avec la collaboration des actuaires de Quebecor Media. Parmi les hypothèses clés, on retrouve le taux d'actualisation, le rendement prévu sur l'actif du régime, le taux d'augmentation de la rémunération et le coût des soins de santé.

Quebecor Media considère que les hypothèses utilisées sont raisonnables selon l'information présentement disponible. Cependant, des variations à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les coûts et obligations des régimes de retraite et avantages complémentaires à la retraite au cours des prochains exercices.

Une variation de 1,0 % du taux d'escompte aurait les impacts suivants :

	Régimes de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation 1%	Diminution 1%	Augmentation 1%	Diminution 1%
Analyse de sensibilité (en millions de dollars)				
Impact sur les coûts des régimes : (gain) perte	(6,2)	\$ 6,7	\$ (0,5)	\$ 0,6
Impact sur les obligations des régimes	(66,4)	76,5	(5,0)	6,0

Une variation de 1,0 % des rendements anticipés sur les actifs des régimes aurait les impacts suivants :

	Régimes de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation 1%	Diminution 1%	Augmentation 1%	Diminution 1%
Analyse de sensibilité (en millions de dollars)				
Impact sur les coûts des régimes : (gain) perte	(3,7)	3,7	-	-

Une variation de 1,0 % des taux de rémunération aurait les impacts suivants :

	Régimes de retraite		Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation 1%	Diminution 1%	Augmentation 1%	Diminution 1%
Analyse de sensibilité (en millions de dollars)				
Impact sur les coûts des régimes : (gains) pertes	2,3	\$ (2,0)	\$ -	\$ -
Impact sur les obligations des régimes	9,1	(9,0)	-	-

Une variation de 1,0 % des taux des coûts de santé pris en charge par les régimes aurait les impacts suivants :

Analyse de sensibilité (en millions de dollars)	Avantages complémentaires à la retraite	
	Augmentation	Diminution
	1 %	1 %
Impact sur les coûts des régimes : (gain) perte	0,9 \$	(0,7) \$
Impact sur les obligations des régimes	5,5	(4,2)

Provision pour créances douteuses

Quebecor Media maintient une provision pour créances douteuses afin de couvrir les pertes prévues de la part de clients qui ne peuvent assumer leurs obligations. Cette provision fait l'objet d'une révision périodique et est fondée sur l'analyse de comptes impayés importants, l'âge des comptes clients, la solvabilité des clients et l'historique du recouvrement.

Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, le prix d'achat est attribué à tous les éléments d'actif acquis et le passif pris en charge, en fonction de la juste valeur estimée de ces éléments à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments d'actif acquis et le passif pris en charge doit être constaté à titre d'écart d'acquisition. L'utilisation du jugement qui est requis pour déterminer l'estimation de la juste valeur et de la durée de vie utile de l'actif acquis et l'estimation de la juste valeur des éléments de passif pris en charge peut affecter significativement le bénéfice net. Cela peut se produire étant donné, entre autres, l'impact de la durée de vie utile des différents actifs acquis, puisque des éléments d'actif pourraient avoir des durées de vie utile différentes de celles estimées. De plus, les impôts futurs calculés sur les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de la plupart des actifs acquis sont comptabilisés dans la répartition du prix d'achat, tandis qu'aucun impôt futur n'est comptabilisé sur l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. En conséquence, dans la mesure où une valeur plus considérable est allouée aux actifs ayant une vie utile plus longue que celle accordée aux éléments d'actif ayant une vie utile plus courte, une dépense d'amortissement moindre pourrait être enregistrée pour une période donnée.

L'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge requiert du jugement et se base exclusivement sur des estimations et des hypothèses. La Compagnie utilise principalement la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour estimer la valeur des actifs incorporels acquis.

Les estimations et hypothèses utilisées dans la répartition du prix d'achat à la date d'acquisition peuvent affecter également le montant de la perte de valeur de l'écart d'acquisition et des licences de télédiffusion comptabilisée après la date d'acquisition, tel que décrit ci-dessus sous les rubriques « Écart d'acquisition » et « Actifs incorporels avec durée de vie utile indéfinie ».

Impôts futurs

La Compagnie doit évaluer la probabilité que les actifs d'impôts futurs découlant des écarts temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs, passifs et reports de pertes prospectifs soient ultérieurement recouverts. Cette évaluation est de nature subjective et repose sur des hypothèses et des estimations à l'égard des perspectives et de la nature des bénéfices imposables futurs. Le montant des actifs d'impôts futurs qui sera finalement recouvert pourrait s'écarter légèrement de la valeur comptable, puisqu'il dépend des résultats d'exploitation futurs de la Compagnie.

La Compagnie fait à tout moment l'objet de vérifications de la part des autorités fiscales dans les différents territoires où elle exerce des activités. Il peut s'écouler plusieurs années avant qu'une question à l'égard de laquelle la direction a établi une provision soit visée par une vérification et résolue. Le nombre d'années qui s'écoulent entre chaque vérification par les autorités fiscales varie selon les territoires. La direction croit que ses estimations sont raisonnables et qu'elles reflètent l'issue probable des éventualités fiscales connues, bien que l'issue définitive soit difficile à prévoir.

Modifications aux conventions et aux estimations comptables

Modifications aux conventions comptables

Le 1^{er} janvier 2008, la Compagnie a adopté le chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA, Stocks*, qui fournit les lignes directrices sur la comptabilisation et l'évaluation des stocks, et traite de la divulgation des informations à fournir. La nouvelle convention comptable est décrite à la note 1 l). Conformément aux règles de transition relatives à l'adoption de cette nouvelle norme, la Compagnie a ajusté le solde des bénéfices non répartis comme si les nouvelles normes avaient toujours été utilisées dans le passé, sans retraiter par ailleurs les chiffres comparatifs des exercices précédents. L'adoption de ce nouveau chapitre a eu un impact sur les activités abandonnées liées à Quebecor World (note 1w i)) sans toutefois avoir une incidence sur les activités d'exploitation poursuivies de la Compagnie.

Le 1^{er} janvier 2008, la Compagnie a adopté le chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA, Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, *Instruments financiers – Informations à fournir* et le chapitre 3863, *Instruments financiers – Présentation*. Ces chapitres traitent de la divulgation et de la présentation des informations à fournir et n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers consolidés.

Modifications aux estimations comptables

La Compagnie estime la juste valeur de ses instruments financiers dérivés au moyen d'une méthode fondée sur l'actualisation des flux de trésorerie, le cours de ces instruments n'étant pas disponible. Au cours du deuxième trimestre 2008, la Compagnie a modifié sa méthode d'établissement de la juste valeur de ses dérivés lorsque cette valeur donne lieu à la comptabilisation d'un passif ou d'un actif. Les modifications apportées à la méthode d'évaluation touchent la façon de tenir compte du risque de non-exécution de la contrepartie et de la Compagnie, en considérant les développements du marché et les récentes lignes directrices comptables. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de ces dérivés a été diminuée de 22,7 M\$, le gain sur évaluation et conversion des instruments financiers a augmenté de 4,9 M\$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu a diminué de 27,6 M\$ (avant les impôts sur le bénéfice et la part des actionnaires sans contrôle).

Changements à venir dans les normes comptables

En janvier 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, *Écarts d'acquisition et actifs incorporels*, pour remplacer le chapitre 3062, *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, le chapitre 3450, *Frais de recherche et de développement*, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») Abrégé des délibérations 27, *Produits et charges au cours de la période de préexploitation*, et aussi pour modifier la note d'orientation concernant la comptabilité (« NOC ») 11, *Entreprises en phase de démarrage*. Le nouveau chapitre établit des normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels au sens de la définition d'actifs fondée sur des principes pour la constatation des coûts à titre d'actifs, et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des produits et des charges pour les actifs incorporels acquis ou développés à l'interne. La nouvelle norme est entrée en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts le 1^{er} octobre 2008 ou après. La Compagnie évalue actuellement l'incidence de l'application de cette norme et elle ne prévoit pas que l'adoption aura un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront entièrement alignés sur les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. La Compagnie devra présenter ses états financiers intermédiaires et annuels de 2011 selon les IFRS et fournir de l'information comparative conforme aux IFRS pour l'exercice précédent.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR du Canada, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. Afin de se préparer à ce passage aux IFRS, la Compagnie a défini une structure de gouvernance officielle faisant intervenir les membres de la haute direction de tous les services et filiales concernés et a également retenu les services d'experts-conseils externes.

La Compagnie a terminé l'évaluation de l'incidence du projet d'adoption des IFRS, y compris une analyse à haut niveau des conséquences sur l'information financière, les processus d'entreprise, les contrôles internes et les systèmes d'information, et élabore actuellement les stratégies de mise en œuvre. La Compagnie a offert une formation initiale à ses employés clés et l'investissement additionnel dans la formation et les ressources durant la période d'implantation sera fait afin de favoriser une conversion efficace et dans le délai prévu.

À l'heure actuelle, l'incidence sur la situation financière et sur les résultats d'exploitation futurs de la Compagnie ne peut raisonnablement être déterminée. La Compagnie continue de suivre de près l'évolution des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS. Des mises à jour sur l'avancement de la mise en œuvre et l'incidence éventuelle de l'adoption des IFRS sur la communication de l'information seront fournies pendant la période de mise en œuvre.

Contrôles et procédures

Conformément au règlement 52-109 sur *L'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, l'évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de la Compagnie a été effectuée. En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière ont conclu que les CPCI et le CIIF étaient efficaces à la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008. Par conséquent, la conception des CPCI fournit une assurance raisonnable que l'information importante relative à la Compagnie, y compris ses filiales consolidées, lui est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis et que l'information qui doit être présentée par la Compagnie dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres documents qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée, et présentée dans les délais prescrits par cette législation. De plus, la conception du CIIF fournit une assurance raisonnable que l'information financière de la Compagnie est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR de la Compagnie.

Enfin, aucune modification concernant le CIIF qui aurait eu ou qui pourrait vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante n'a été identifiée par la direction au cours de la période comptable commençant le 1^{er} octobre 2008 et se terminant le 31 décembre 2008.

Renseignements supplémentaires

La Compagnie est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie desdits documents, sur demande adressée à la Compagnie ou sur le site Internet à l'adresse www.sedar.com.

Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujétis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Compagnie dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts significatifs entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ceux-ci :

- la capacité de Quebecor Media de construire et de déployer son nouveau réseau de services sans fil évolués selon l'échéancier prévu, ou de mettre en place avec succès sa stratégie visant à devenir un fournisseur de services sans fil évolués ;

- les climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Quebecor Media sur le marché publicitaire local, régional et national dans les journaux et à la télévision ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Quebecor est active, y compris la concurrence provenant d'autres plateformes médias de communication et de publicité ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient requis par le développement de solutions technologiques alternatives ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'affaires de Quebecor ;
- la capacité de Quebecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;
- la capacité de Quebecor Media de restructurer avec succès les opérations de son secteur Journaux afin d'en d'optimiser l'efficience dans un contexte de bouleversement de l'industrie des journaux ;
- les interruptions de service sur le réseau de Quebecor Media par le biais duquel sont offerts les services de télévision numérique, d'accès Internet et de téléphonie, et la capacité de Quebecor Media de protéger son réseau contre les attaques de pirates informatiques ;
- les conflits de travail ou les grèves, y compris le conflit de travail présentement en cours au *Journal de Montréal* ;
- les changements dans la capacité de Quebecor Media d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses opérations ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leur interprétation, qui pourraient résulter, entre autres choses, dans la perte (ou une réduction de la valeur) des licences de Quebecor sur ses marchés, ou dans l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Quebecor, le resserrement du marché du crédit, ou des restrictions sur les activités commerciales de Quebecor imposées par les conditions des emprunts, et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Quebecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Compagnie évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis les énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Compagnie et les attentes actuelles, veuillez vous reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Compagnie au 25 février 2009 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Compagnie décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables le requièrent.

Montréal (Québec)

Le 25 février 2009

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES

Exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants relatifs aux données par action)

	2008	2007	2006
EXPLOITATION			
Revenus	3 730,1 \$	3 365,9 \$	2 998,6 \$
Bénéfice tiré des activités poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, perte sur refinancement de dettes, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	1 121,0	949,3	788,5
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :			
Activités d'exploitation poursuivies	178,8	133,7	97,7
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	2,5	122,7	19,2
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(377,3)	16,2	(211,4)
Activités abandonnées	383,3	(1 241,8)	0,6
Bénéfice net (perte nette)	187,3	(969,2)	(93,9)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	755,2 \$	732,5	322,1
DONNÉES PAR ACTION DE BASE			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,78 \$	2,08 \$	1,52 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,04	1,91	0,30
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(5,87)	0,25	(3,28)
Activités abandonnées	5,96	(19,31)	-
Bénéfice net (perte nette)	2,91	(15,07)	(1,46)
Dividendes	0,20	0,20	0,20
Avoir des actionnaires	13,76	6,79	20,35
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3	64,3	64,3
DONNÉES PAR ACTION DILUÉE			
Contribution au bénéfice net (à la perte nette) :			
Activités d'exploitation poursuivies	2,78 \$	2,03 \$	1,52 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,04	1,91	0,30
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(5,87)	0,25	(3,28)
Activités abandonnées	5,96	(19,31)	-
Bénéfice net (perte nette)	2,91	(15,12)	(1,46)
Nombre moyen pondéré d'actions diluées (en millions)	64,4	64,3	64,3
SITUATION FINANCIÈRE			
Fonds de roulement ¹	(231,7) \$	(107,4) \$	(239,2) \$
Dettes à long terme ¹	4 407,1	3 105,8	2 897,3
Avoir des actionnaires	885,0	436,9	1 308,7
Capitalisation ²	1 870,7	2 000,6	3 998,2
Total de l'actif	8 058,7	11 773,9	13 616,2

¹ Liés aux activités poursuivies.

² La capitalisation comprend l'avoir des actionnaires et la part des actionnaires sans contrôle

QUEBECOR INC. ET SES FILIALES

SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2008				2007			
	31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars	31 décembre	30 septembre	30 juin	31 mars
Exploitation								
Revenus	1 002,6 \$	908,1 \$	942,3 \$	877,1 \$	964,9 \$	834,6 \$	815,3 \$	751,1 \$
Bénéfice tiré des activités d'exploitation poursuivies avant amortissement, frais financiers, gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, restructuration des activités d'exploitation, dépréciation d'actifs et autres éléments spéciaux, perte sur refinancement de dettes, dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels, impôts sur le bénéfice et part des actionnaires sans contrôle	310,1	277,5	277,0	256,4	278,1	256,9	230,7	183,6
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net :								
Activités d'exploitation poursuivies ¹	60,7	42,4	41,4	34,3	37,5	42,1	37,5	16,6
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	(23,8)	4,0	11,2	11,1	80,2	39,2	14,8	(11,5)
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(380,6)	(0,8)	4,7	(0,6)	21,5	(1,0)	(2,4)	(1,9)
Activités abandonnées	-	-	-	383,3	(1 101,8)	(115,5)	(6,7)	(17,8)
(Perte nette) bénéfice net	(343,7)	45,6	57,3	428,1	(962,6)	(35,2)	43,2	(14,6)
Données par action de base								
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net :								
Activités d'exploitation poursuivies ¹	0,95 \$	0,65 \$	0,65 \$	0,54 \$	0,58 \$	0,65 \$	0,58 \$	0,26 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,37)	0,06	0,17	0,17	1,26	0,61	0,23	(0,18)
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(5,92)	(0,01)	0,07	(0,01)	0,33	(0,02)	(0,04)	(0,03)
Activités abandonnées	-	-	-	5,96	(17,13)	(1,79)	(0,10)	(0,28)
(Perte nette) bénéfice net	(5,34)	0,70	0,89	6,66	(14,96)	(0,55)	0,67	(0,23)
Données par action diluée								
Contribution (à la perte nette) au bénéfice net :								
Activités d'exploitation poursuivies ¹	0,95 \$	0,65 \$	0,64 \$	0,54 \$	0,55 \$	0,64 \$	0,57 \$	0,26 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	(0,37)	0,06	0,17	0,17	1,26	0,61	0,23	(0,18)
Éléments inhabituels et dépréciation de l'écart d'acquisition et d'actifs incorporels	(5,92)	(0,01)	0,07	(0,01)	0,33	(0,02)	(0,04)	(0,03)
Activités abandonnées	-	-	-	5,96	(17,13)	(1,79)	(0,10)	(0,28)
(Perte nette) bénéfice net	(5,34)	0,70	0,88	6,66	(14,99)	(0,56)	0,66	(0,23)
Données par action diluée								
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en millions)	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3	64,3
Données par action diluée								
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en millions)	64,3	64,4	64,4	64,3	64,3	64,3	64,7	64,3

¹ Les chiffres comparatifs ont été redressés de manière à exclure les gains ou pertes non réalisés sur réévaluation et conversion des instruments financiers.